

805^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 12 décembre 2017

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 31 AOÛT 2018 (N° 8.397)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018 (p. 1728)..

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2017**

—
**Séance Publique
du mardi 12 décembre 2017**
—

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Jean-Charles ALLAVENA, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absente excusée : Mme Sophie LAVAGNA, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Christophe STEINER.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, chers compatriotes, chers téléspectateurs, la séance est ouverte.

Il me revient d'excuser l'absence de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, actuellement en déplacement, ainsi que celle de Mme Sophie LAVAGNA.

Comme traditionnellement, je vous rappelle que cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF
DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2018**

M. le Président.- Nous débutons l'examen du projet de Budget Primitif 2018.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je rappelle, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2018, si vous en êtes d'accord, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre de la discussion générale,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Chers Collègues, pour la fluidité du débat, vous aurez l'occasion d'aborder les sujets que vous souhaitez au fur et à mesure que nous examinerons les chapitres du budget et à ce titre, je vous demande de bien intervenir aux lignes précises sur lesquelles vous souhaitez faire vos interventions et pas de jongler d'une ligne à l'autre comme nous avons pu le constater par le passé.

Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 :

Le Budget Primitif 2018 affiche un excédent de recettes de 2,9 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits. En effet, la démarche de rééquilibrage, initiée en 2011 et confirmée depuis 2012, se poursuit avec des excédents de recettes en 2017 et 2018.

En premier lieu, il convient de souligner les nouvelles orientations suivantes :

- Dans le cadre de la mise en place du « Livre Blanc de la Transition Energétique » et dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations de travaux ou d'investissements financiers pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, faut-il parallèlement relativiser la baisse des crédits inscrits au titre des travaux d'investissements par rapport à l'exercice précédent dans la mesure où certains sont directement imputés sur le Fonds Vert National.

- La nouvelle disposition du code des douanes, présentée dans le cadre du Budget Rectificatif 2017 continue à produire les mêmes effets au Budget Primitif 2018 ; elle conduit à ce que la CSPE qui était versée par la SMEG sur le Fonds Vert National soit désormais perçue par l'intermédiaire du forfait douanier. Aussi, afin de poursuivre l'alimentation du Fonds Vert National et de prendre en charge les coûts du maintien de la parité tarifaire, anciennement assumés par la CSPE, des inscriptions complémentaires en dépenses de 11,97 M€ sont prévues au titre des subventions pour la transition énergétique, en parallèle des recettes supplémentaires perçues au titre du forfait douanier.

- Afin de permettre une plus grande souplesse dans la gestion des crédits dédiés à la poursuite d'une

politique ambitieuse de sécurité nationale et de sécurité numérique adaptée aux enjeux du contexte actuel, deux articles budgétaires dédiés à ces deux politiques consolident des crédits qui, pour certains, étaient auparavant inscrits sur des articles de nature parfois différente (achat de matériel notamment), ce qui laisse ainsi une plus grande liberté de manœuvre dans la mise en œuvre des projets concernés.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre dans le cadre du Budget Primitif 2018 sont les suivantes :

- L'abondement conséquent du Compte Spécial du Trésor « Avances dommages » afin de retracer les dépenses (travaux, relogements, construction d'un bâtiment provisoire, etc,...) et mesures d'accompagnement (réduction de loyers et charges) mises en œuvre dans le cadre du sinistre des Jardins d'Apolline ;

- Dans un contexte sécuritaire international, une priorité est donnée à la poursuite du renforcement des moyens en matière de sécurité nationale et de sécurité numérique avec notamment des projets destinés à la sécurisation de sites publics dits « sensibles » et aux systèmes d'information ;

- La poursuite du développement du numérique avec le lancement du concept « Smart City » dans lequel l'accent est mis sur les projets de développement, les équipements associés et les moyens humains ;

- La poursuite de l'effort budgétaire en matière de déploiement du schéma directeur informatique et de projets structurants ;

- L'accentuation des opérations d'entretien et de maintenance du patrimoine avec un ratio de travaux et d'entretien de 33,3 % des dépenses totales de l'Etat ;

- Le renforcement de l'Aide Publique au Développement (majoration de + 2 M€ par an à compter de 2018).

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du Budget Primitif 2018 de l'Etat.

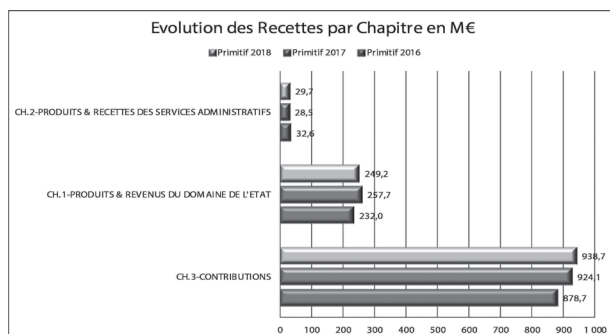
Le Budget se situe autour de 1,2 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

Recettes	1 217,6 M€
Dépenses ordinaires	839,4 M€
Dépenses d'équipement & d'investissements	375,3 M€
Total Dépenses	1 214,7 M€
Excédent de recettes	2,9 M€

	PRIMITIF 2017	RECTIFICATIF 2017	PRIMITIF 2017	PR 2018 / PR 2017 en %	PR 2018 / RE 2017 en %
RECETTES	1 210 318 900	1 225 924 000	1 217 584 000	0,6 %	-0,7 %
Section 1 - Dépenses de souveraineté	46 793 800	47 289 800	48 633 100	3,9 %	2,8 %
Section 2 - Assemblée et corps constitués	7 596 000	7 452 100	7 695 500	1,3 %	3,3 %
Section 3 - Moyens des services	271 650 900	272 862 700	278 906 500	2,7 %	2,2 %
Section 4 - Dépenses communes aux sections 1.2.3.	174 488 600	174 959 600	180 469 500	3,4 %	3,1 %
Section 5 - Services publics	39 524 000	37 624 000	39 493 300	-0,1 %	5,0 %
Section 6 - Interventions publiques	262 955 200	277 384 200	277 513 600	5,5 %	0,0 %
Section 7 - Équipement et investissements	382 620 200	383 590 500	363 755 200	-4,9 %	-5,2 %
Dépenses (hors programmes)	1 185 628 700	1 201 162 900	1 196 466 500	0,9 %	-0,4 %
Total des Programmes Retenus	18 370 900	18 370 900	18 239 000	-0,7 %	-0,7 %
Dépenses	1 203 999 600	1 219 533 800	2 214 705 500	0,9 %	-0,4 %
Excédent de recettes / dépenses	6 319 300	6 390 200	2 878 500	-54,4 %	-55,0 %

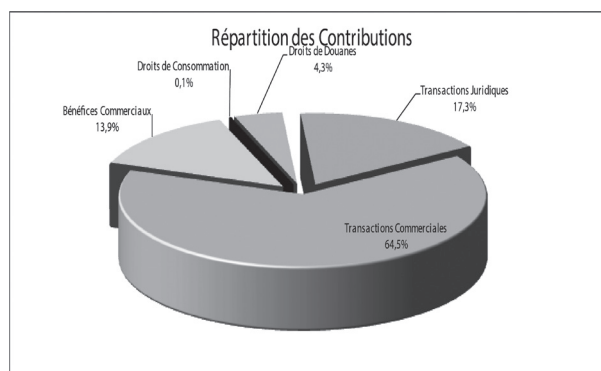
I – Recettes

Les recettes sont en stable (+ 0,6 %, soit + 7,3 M€) par rapport au Budget Primitif 2017. L'évolution des recettes de 2015 à 2017 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de + 1,6 % par rapport au Budget Primitif 2017, elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits de douane

Les droits de douane augmentent de + 7 M€, soit + 21,2 % par rapport au Budget Primitif 2017.

Le Budget Primitif 2018 est estimé au niveau du forfait douanier 2016 (38 M€) ajusté d'une hausse exceptionnelle du rendement des taxes sur les énergies, qui résulte essentiellement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE).

En effet, à compter de l'année 2016, suite à la fusion de la TICFE et de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), le produit de la CSPE est intégré aux recettes de la TICFE, la principauté recevant une quote-part de ces recettes recouvrées par l'Administration française dans le cadre du mécanisme du forfait douanier mis en place en 1963. Cette nouvelle disposition du code des douanes conduit à ce que la CSPE qui était versée sur le Fonds vert national soit désormais perçue par l'intermédiaire du forfait douanier.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 est estimé à 40 M€ contre 33 M€ prévus au Budget Primitif 2017.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une baisse de - 4,4 % par rapport au Budget Primitif 2017, soit - 7,4 M€, qui s'explique par :

↘ la diminution des droits de mutation (- 5 M€, soit - 4,2 %). En effet, au regard des recettes enregistrées au cours du 1^{er} trimestre 2017 des droits de mutations sur ventes de biens immobiliers relevant du taux à 4,5 %, il semble cohérent de prévoir une inscription à la baisse en 2018 ;

↘ la diminution des recettes issues de la fiscalité de l'épargne des non-résidents (- 2,5 M€, soit - 71,4 %) ;

↘ la hausse des droits de timbres (+ 100 K€, soit + 11,1 %).

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 1,7 %, soit + 10 M€ par rapport au Budget Primitif 2017 et se décomposent de la façon suivante :

	PRIMITIF 2017	PRIMITIF 2018	PR 2018 / PR 2017 en valeur	PR 2018 / PR 2017 en %
TVA issue du compte de partage	100 000 000 €	112 000 000 €	12 000 000 €	12 %
TVA perçue à Monaco	495 000 000 €	493 000 000 €	-2 000 000 €	-0,4 %
TOTAL	595 000 000 €	605 000 000 €	10 000 000 €	1,7 %

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2017 (+ 12 M€, soit + 12 %), soit un total de 112 M€ pour 2018.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la baisse de - 2 M€ (soit - 0,4 %). Cette baisse est due, d'une part, à une diminution de la TVA « immobilière » (- 15 M€), et, d'autre part, à la hausse des restitutions (+ 10 M€). Cette diminution est relativisée par l'augmentation de la TVA « interne » (+ 23 M€).

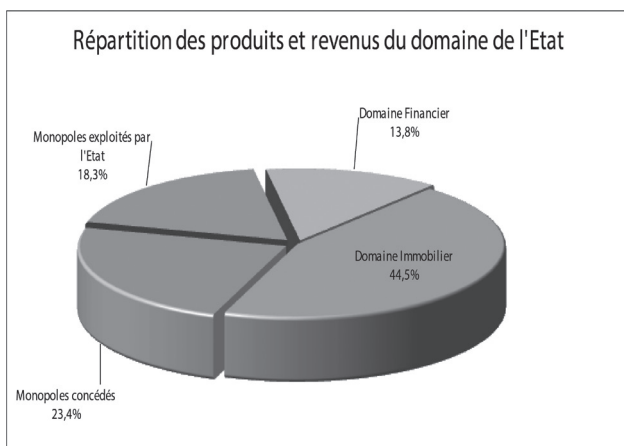
d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 130 M€, soit en hausse par rapport au Budget Primitif 2017 (+ 5 M€, soit + 4 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2017 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription au regard des recettes encaissées au cours du 1^{er} semestre 2017.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 249,2 M€, les recettes de ce chapitre sont en baisse de - 8,5 M€ (soit

- 3,3 %) par rapport au Budget Primitif 2017. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En baisse de - 6,1 %, soit - 7,3 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

↳ Les produits de cessions, qui sont revus à la baisse, soit - 11,95 M€, dans la perspective d'une perception, inférieure à celle inscrite au Budget Primitif 2017, de droits immobiliers divers due à des projets de surdensification ;

↳ Le domaine immobilier au sens strict, qui est en hausse de + 6,2 %, soit + 4,2 M€, en raison essentiellement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 7 %, soit + 3,8 M€). Cette variation s'explique par la prise en compte des immeubles transférés, début 2017, du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat ainsi que par la mise en location des immeubles « L'Engelin » et « Villa del Sol » prévue au deuxième trimestre 2018 ;

↳ Les Parkings Publics affichent une hausse de + 1,3 % soit + 465 K€. Cette augmentation s'explique par la hausse des droits de stationnement (+ 418 K€, soit + 1,3 %) afin de tenir compte de la nouvelle tarification au 1^{er} avril 2017 et de celle envisagée en 2018, tandis que la fréquentation devrait légèrement progresser avec une optimisation des abonnements sur les différents ouvrages.

b) Monopoles

↳ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de + 19,9 % soit + 7,6 M€. Les principales évolutions concernent :

- Eaux – Extension du Réseau : + 281 % (soit + 5,9 M€). L'inscription en recette d'un montant de 2,1 M€ correspond au reversement, au Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau ». En 2018, ce reversement est destiné à retracer en recettes du Budget général la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux (dont les travaux ont débuté en 2017) ;

- Régie des Tabacs : + 9,6 % (soit + 1,5 M€) en raison, d'une part, de l'augmentation des recettes de « tabacs » (+ 937 K€) liée à la révision de l'impact des paquets neutres sur le volume des ventes et la tendance positive sur les ventes de « tabacs à chauffer » constatée au cours du 1^{er} trimestre 2017, et, d'autre part, du développement des dispositifs électroniques (+ 600 K€) ;

- Postes et Télégraphes : + 2,5 % (soit + 390 K€) lié principalement à la hausse des recettes postales ;

- Office des Emissions de Timbre-Poste : - 6,8 % (soit - 181 K€) en raison de l'organisation, en 2017, de la manifestation biennale « MonacoPhil ».

↳ Monopoles concédés : les recettes sont en baisse de - 10,6 %, soit - 6,9 M€, en raison notamment :

- Energie Développement Durable : - 100 % (soit - 5,1 M€). Dans le cadre de la mise en place du « Livre Blanc de la Transition Energétique » et dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé de retracer directement sur le Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations de travaux ou d'investissements financiers pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Ainsi, désormais aucun reversement ne sera effectué sur cet article en recettes de l'Etat ;

- SAM d'Exploitation des Ports : - 19,7 % (soit - 2,7 M€) en raison d'une diminution du chiffre d'affaires prévisionnel lié à la poursuite des travaux du quai des Etats Unis et ceux de l'Urbanisation en Mer ;

- Concessions Radios : - 49 % (soit - 294 K€) en raison de la fin d'une des concessions au 31 décembre 2017.

Relativisée par :

- Société des Bains de Mer : + 2,1 % (soit + 700 K€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculé par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2017/2018, soit 230.000.000 € ;

- PMU/LOTO : + 13,3 % (soit + 240 K€). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années ainsi qu'à l'augmentation des points PMU sur le territoire monégasque ;

- Monaco Telecom : + 2 % (soit + 130 K€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2018, étant prévue en augmentation de + 1 % pour 2017, la prévision 2018 s'élève à 6.790.000 € dont 6,71 M€ d'acomptes et 77,5 K€ de solde de la redevance 2017.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 34,3 M€, diminuent de - 5,2 %, soit - 1,9 M€, en raison, d'une part, de la diminution des intérêts sur les Contrats Habitation Capitalisation (- 1,3 M€), et, d'autre part, de la baisse des intérêts bancaires (- 990 K€). Ces diminutions sont relativisées par la hausse des dividendes de Monaco Telecom (+ 400 K€).

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution à la hausse de ce chapitre de + 4,1 %, soit + 1,2 M€ repose principalement sur les articles :

- Commerce & Industrie – Brevets : + 519,4 K€, soit + 21 %. Cette hausse est due à l'augmentation des recettes liées aux brevets européens (+ 450 K€) et dans une moindre mesure des recettes issues des marques (+ 70 K€) ;

- Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 500 K€, soit + 8,2 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;

- Autres recettes : + 499,3 K€, soit + 93,4 %. Cette augmentation est due à l'inscription au Budget Primitif 2018 du remboursement par la S.A.C.D.E. d'une partie de l'avance d'actionnaire qui lui avait été accordée ;

- Stade Louis II : + 285,3 K€ (soit + 4,8 %) en raison principalement de la hausse des recettes issues de la location de bureaux ;

- Sûreté Publique - Prestations : + 165 K€, soit + 19,4 % liés essentiellement à la nouvelle inscription concernant les indemnités de bouche des services d'ordre et de sécurité assurés par les personnels de la Sûreté Publique lors de manifestations, de spectacles ou de rencontres sportives ;

- Musée des Timbres et des Monnaies : + 162 K€, soit + 96,4 % en raison principalement de la hausse des recettes issues des ventes de monnaies, d'une part, et des recettes diverses, d'autre part.

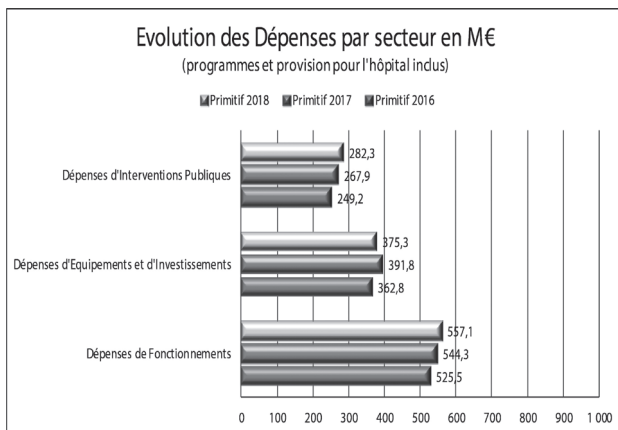
Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des articles suivants :

- Intervention publique trop perçu sur subvention : - 792 K€, soit - 94,1 %. Cet article intègre, au Budget Primitif 2018, une somme de principe. L'écart de - 792 K€ par rapport au Budget Primitif 2017 s'explique par l'inscription en 2017 du reversement de l'excédent 2015 du C.H.P.G. ;

- Héliport - Carburant : - 255 K€, soit - 21 %, cette diminution résultant de la baisse du nombre de litres vendus.

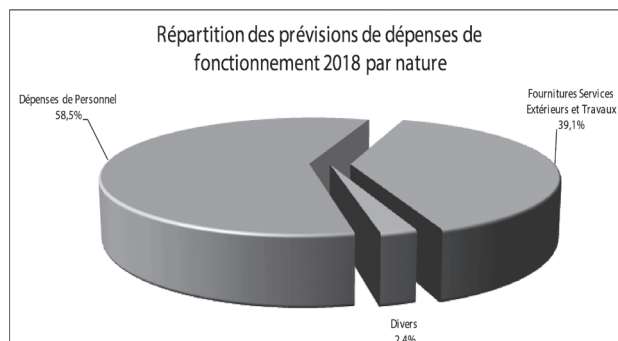
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.214.705.500 € pour l'exercice 2018, soit + 10,7 M€ (+ 0,9 %) de plus qu'au Budget Primitif 2017. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 2,4 % entre les Budgets Primitifs 2017 et 2018, soit + 12,8 M€ et se répartissent comme suit :



Il convient de noter la réorganisation du Département des Relations Extérieures et de la Coopération avec la suppression du chapitre de la Direction des Affaires Internationales (chapitre 318) dont les missions sont rattachées directement au Secrétariat du Département. Sont également à relever la création d'un nouveau chapitre relatif à l'école Le Stella, dont l'ouverture est prévue en septembre 2018, ainsi que celle d'un chapitre pour l'Institut du Patrimoine, créé conformément à la loi n° 1.446 du 12 juin 2017 relative à la préservation du patrimoine national.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 2,3 % soit + 7,2 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,5 %, soit + 5 M€ par rapport au Budget Primitif 2017.

Au Budget Primitif 2018, 51 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services.

Par ailleurs, la mise à jour aux organigrammes fonctionnels de 15 situations déjà prises en compte budgétairement a été effectuée ainsi qu'un dégel de poste.

Enfin, 4 postes de juristes détachés des cadres français (hors organigrammes fonctionnels) sont également valorisés pour la Cellule Europe du Secrétariat Général du Gouvernement dans le cadre du Budget Primitif.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 2 % par rapport au Budget Primitif 2017, soit + 2,2 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 2,3 %, soit + 2,7 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 2,2 M€, soit + 3,1 %), des prestations familiales (+ 398 K€, soit + 2,4 %). Les prestations médicales sont, quant à elles, stables (+ 106,6 K€, soit + 0,3 %).

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 2,6 %, soit + 5,5 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

↳ L'augmentation des frais de fonctionnement de + 3,8 % soit + 1,5 M€ qui s'explique principalement par les évolutions à la hausse suivantes :

- l'augmentation des dépenses de transport du Palais Princier (+ 950 K€) ;

- la hausse des dépenses liées à l'informatique du Service des Parkings Publics (+ 116 K€) ;

- l'augmentation des dépenses pour la formation professionnelle (+ 100 K€) ;

- l'accroissement des dépenses relatives à la contribution à l'Office Européen des Brevets (+ 100 K€) avec une hausse parallèle des recettes.

Ces hausses sont relativisées par les évolutions à la baisse suivantes :

- la diminution des dépenses de publicité de la Direction de la Communication en raison de la mise à plat de certains contrats de publicité (- 164 K€) ;

- la baisse des dépenses d'expositions et foires de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (- 130 K€) compte tenu de l'absence en 2018 de la manifestation biennale MonacoPhil.

↘ Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 3,1 %, soit + 1,6 M€ en raison :

- de la hausse des dépenses relatives aux logements de fonction (+ 492 K€) due notamment à l'inscription de 288 K€ pour couvrir les cautions, frais d'agence et primes d'installation et loyers dans le cadre de la mobilité des Diplomates, et l'inscription de 192 K€ pour 15 nouveaux logements en France à compter de juillet 2017 destinés aux Pompiers et aux Carabiniers ;

- des dépenses relatives au parc domanial loué (prise en compte de nouvelles acquisitions et de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la hausse de + 400 K€ (soit + 10,5 %) des charges foncières des immeubles en copropriété, de + 200 K€ (soit + 8,7 %) des charges locatives d'immeubles en copropriété, de + 218 K€ (soit + 3,6 %) des dépenses de fluides, et, enfin, de +134 K€ (soit + 8 %) des dépenses de nettoyage et frais divers ;

- de la croissance des prestations de services téléphoniques du parc immobilier à usage public (+ 400 K€, soit + 9,5 %) ;

- de l'augmentation des frais généraux du Stade Louis II (+ 250 K€) dont + 196 K€ pour les dépenses liées au chauffage et climatisation de l'ensemble des locaux, et + 50 K€ pour en renforcer la sécurité grâce à du personnel spécialisé ;

- de la hausse des frais de gestion des ressources de la Direction des Communications Electroniques (+ 120 K€).

Ces hausses sont relativisées par les diminutions suivantes :

- de la diminution des dépenses d'eau, gaz, électricité et climatisation du parc immobilier à usage public (- 455 K€) ; en effet, une tendance à la diminution des dépenses en matière de consommation énergétique est à envisager grâce aux différentes actions menées par le gestionnaire des flux du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'urbanisme ;

- la baisse des dépenses relevant de la chaîne câblée (- 400 K€, soit - 18 %) car l'année 2017 avait enregistré l'inscription de 460 K€ pour une mission de préfiguration d'un pôle media autonome chargée d'établir un plan d'actions complet intégrant objectifs et moyens dans le cadre de la constitution progressive dudit pôle.

↘ Une baisse des dépenses relatives au mobilier et matériel de - 3,2 %, soit - 606 K€, qui s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses d'achats de matériel de la Direction de la Sûreté Publique (- 507 K€) dans le cadre du transfert d'une partie de ces dépenses à caractère d'investissement pluriannuel sur les articles uniques nouvellement créés 708.947 « Sécurité Nationale » et 708.946 « Sécurité Numérique » ;

- la baisse des dépenses d'entretien de matériel de la Direction Informatique (- 385 K€) principalement due au moindre coût des licences Oracle (bases de données pour le projet CoRHus, logiciel de gestion des ressources humaines, de

la paye et de la retraite) et du renouvellement en 2017 du matériel du parc de contrôle d'accès HOROQUARTZ (gestion des temps d'activité) ;

- la baisse des dépenses d'achat de kérosène par le Service de l'Aviation Civile (- 280 K€, soit -25,9%), parallèlement aux recettes correspondantes.

- la diminution des dépenses d'achats de matériel des Sapeurs-Pompiers (- 139 K€, soit - 31,4 %) car l'année 2017 avait notamment enregistré l'inscription de 199 K€ pour du matériel d'épuisement de grande capacité.

Ces diminutions sont relativisées par la hausse :

- des dépenses de matériel informatique des Services Administratifs (+ 264 K€, soit + 10,2 %) avec notamment + 253 K€ pour l'abonnement annuel concernant l'hébergement de 34 baies informatiques du Gouvernement Princier dans le Data Center de Monaco Telecom ;

- des dépenses d'entretien et travaux de la Maison d'Arrêt (+ 134 K€, soit + 56,6 %) avec l'évolution du système de vidéo surveillance de l'ensemble de ce bâtiment ;

- des dépenses d'entretien et travaux de la Direction de la Sûreté Publique (+ 124,2 K€, soit + 16,7 %) liée notamment au renforcement de la sécurité nationale et au développement de la télésurveillance.

↘ Une augmentation des travaux d'entretien de + 3,4 %, soit + 1,4 M€. Cette hausse est principalement due à :

- l'accroissement des dépenses de contrats d'entretien et de petits travaux du domaine immobilier loué de l'Etat (+ 1,3 M€) avec notamment la prise en compte de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel ainsi que celle des nouveaux immeubles et la hausse des dépenses de remise en état des appartements (+ 200 K€) ;

- l'augmentation des dépenses relatives à l'entretien de la pelouse du Stade Louis II (+ 300 K€, soit + 33,3 %) afin de prendre en charge un replaquage de cette pelouse ;

- la hausse des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des services administratifs (+ 175 K€, soit + 3,7 %) dans le cadre de leur entretien courant ;

- l'augmentation des dépenses relatives aux purges des falaises (+ 152 K€, soit + 69,6 %) en raison de l'inscription de 100 K€ pour des études, inspections et travaux de sécurité à la falaise du Bautugan, et de celle de 150 K€ pour la 2^{ème} tranche des travaux préparatoires pour le nettoyage des Glacis du Rocher.

Ces hausses sont relativisées par la baisse des dépenses d'entretien de passages publics (- 420 K€, soit - 24,7 %) expliquée par l'inscription en 2017 de programmes de travaux d'envergure pour un total de 500 K€, par la diminution des dépenses relatives aux ouvrages d'art (- 223 K€, soit - 13,8 %) en raison aussi d'inscriptions de programmes importants en 2017 pour un montant de 445 K€, et, enfin, par la baisse des dépenses d'entretien des ouvrages d'assainissement (- 103 K€, soit - 11,8 %) car l'année 2017 avait enregistré l'inscription de programmes à hauteur de 127 K€.

↘ Une hausse des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 5,6 %, soit + 1,2 M€, avec notamment l'accroissement des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs (+ 700 K€, soit + 18,9 %).

On note également la hausse des dépenses conventionnelles du compte de partage des Postes et Télégraphes (+ 446 K€, soit + 4,2 %), expliquée notamment par la hausse des travaux d'aménagement et de réparation des bureaux de Poste de la Principauté et par celle des dépenses de personnel.

↘ Une augmentation des frais propres à l'activité des services publics concédés (+ 0,9 %, soit + 369 K€). On note la majoration des dépenses relatives au nettoyage de la ville (+ 280 K€, soit + 2,6 %) qui prend en compte l'augmentation des indices dont dépend la formule de révision de la Concession de nettoyage, l'augmentation des dépenses de collecte et d'incinération (+ 237 K€, soit + 1,8 %) expliquée par la Concession de collecte et de traitement des déchets non valorisables énergétiquement (tri), signée le 1^{er} janvier 2011, qui arrive à son terme le 31 décembre 2017, et la hausse des dépenses relatives aux transports publics (+ 156 K€, soit + 1,9 %).

Parallèlement, on relève la baisse des dépenses de consommation d'éclairage public (- 205 K€, soit - 14,1 %) en raison d'économies opérées sur les abonnements d'électricité des bâtiments administratifs suite à des ajustements de puissance souscrite, et des économies d'énergie réalisées sur certains sites.

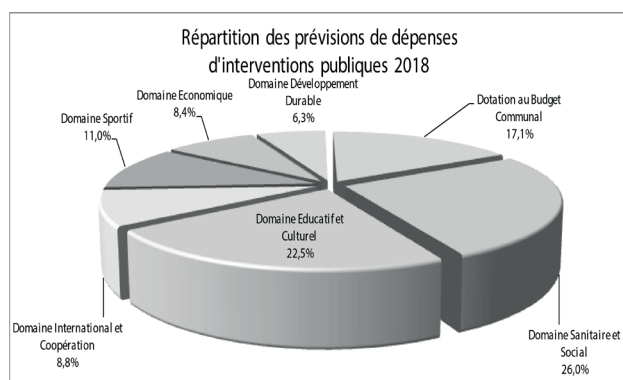
c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en augmentation de + 24,5 %, soit + 162 K€ liée essentiellement à l'augmentation de + 150 K€ de l'article « intérêts sur comptes de dépôts ». En l'absence d'avance consentie par le Fonds de Réserve Constitutionnel, cet article est utilisé pour rémunérer les divers placements volontaires ou imposés réalisés par des tiers.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 5,4 % soit + 14,3 M€, par rapport au Budget Primitif 2017.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 48,2 M€, est en hausse de + 1,1 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 1,2 % alors que la dotation spéciale est légèrement majorée de + 0,6 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat (soit + 2,4 %), et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Par ailleurs, des ajustements à la hausse viennent prendre en compte l'impact à la baisse, sur les recettes propres de la Mairie, des travaux de l'opération d'entrée de ville (Jardin Exotique et restaurant la Chaumière) et des travaux de création d'une galerie souterraine reliant la gare (stationnement), ainsi qu'une participation complémentaire aux coûts de mise en œuvre du renforcement des mesures de sécurité dans le cadre des manifestations organisées par la Mairie. Au Budget Primitif 2018, elle s'élève à 42.387.400 €.

La dotation spéciale atteint les 5.777.000 € soit + 0,6 % par rapport au Budget Primitif 2017. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

➤ des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 5.327.000 € (soit + 9,3 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,4 M€ (+ 38,1 K€, soit + 1,1 %) et des subventions sportives extraordinaires pour 1,4 M€ (+ 174,3 K€, soit + 14,1 %), des frais relatifs à la Fête Nationale (175 K€), des frais relatifs à la préparation des élections (168 K€) et des études dans la perspective d'évolution de la carte d'identité (100 K€) ;

➤ des dépenses d'investissements, qui ont été estimées à 450 K€, sont destinées à la réfection des façades de la galerie Clématite et des escaliers centraux du cimetière, à la sacristie de la Chapelle de la Miséricorde ainsi qu'à la réfection du chalet de nécessité de la Roseraie.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en baisse de - 2,7 % (soit - 2 M€) à 73,4 M€ du fait principalement d'une dotation complémentaire du Fonds Dépendance ramenée à 2 M€ en 2018. Hors cette inscription, le domaine sanitaire et social est en hausse de + 1 M€, soit + 1,4 %.

On note également les évolutions suivantes :

↘ la minoration globale de - 650 K€ des crédits d'aide au logement (A.N.L. et A.D.L.) ; en ce qui concerne l'aide nationale au logement, l'inscription est en diminution notable de - 600 K€ compte tenu de l'incidence positive attendue des mouvements d'allocataires relevant du secteur libre vers le secteur domanial, notamment lors des attributions de l'opération L'Engelin. Le montant de l'A.D.L. connaît une baisse de 2,2 %, liée à une légère diminution du nombre d'allocataires ;

↘ la baisse des mesures de mobilité pour les personnes handicapées de - 200 K€ compte tenu d'un programme important en 2017 ;

↘ l'augmentation de la subvention de l'Office de Protection Sociale (+ 1,5 M€, soit + 5,6 %) en raison principalement de l'accroissement des remboursements des traitements et charges sociales des Auxiliaires de Vie Scolaires, de l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'un accompagnement et l'augmentation du coût de l'aide médicale, de l'augmentation des frais d'hospitalisation et de la hausse des coûts liés à la prestation d'autonomie ;

↘ la majoration de l'article 606.114 « Subventions diverses » d'un montant de 114 K€, soit + 16,1 % ;

↘ la hausse de la subvention accordée à la Croix Rouge Monégasque de + 3,4 %, soit + 91,8 K€, compte tenu de la revalorisation des coûts des personnels pris en charge et notamment des postes créés en 2017.

Par ailleurs, on relève la stabilité de la subvention d'équilibre du CHPG qui s'élève à 6 M€.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est stable (- 23,7 K€) par rapport au Budget Primitif 2017. Cependant, on peut noter les évolutions suivantes :

↘ les montants des subventions accordées au Centre Scientifique et au Nouveau Musée National sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2017 et s'élèvent respectivement à 6,2 M€ (soit + 8,5 %) et 3,4 M€ (soit + 0,5 %) ;

↘ l'augmentation de la subvention accordée à l'Orchestre Philharmonique de Monaco (+ 396 K€, soit + 4,7 %) en raison, d'une part, de la baisse de contribution d'un sponsor compensée à hauteur de 210 K€, et, d'autre part, de la programmation d'une tournée exceptionnelle en Asie d'un coût prévisionnel de 350 K€ qui génère une inscription complémentaire de 182 K€, le solde étant financé par prélèvement sur les réserves constituées par l'O.P.M.C. ;

↘ l'article « subventions diverses » est porté à 723,7 K€ contre 481,7 K€ au Budget Primitif 2017, soit + 242 K€ en raison de la hausse de la subvention accordée à Anthéâtre (+ 160 K€) et de l'inscription de 100 K€ pour marquer la commémoration du 250^{ème} anniversaire de la naissance de François-Joseph BOSIO ;

↘ l'augmentation de la subvention accordée aux Archives audio-visuelles de Monaco (+ 236,1 K€, soit + 23,1 %) liée essentiellement au déménagement dans les nouveaux locaux de l'immeuble Engelin et à la création de deux postes ;

↘ le pôle Danse affiche une croissance de + 163,5 K€ (soit + 2 %) en raison, d'une part, de l'intégration des programmes de personnel de l'an dernier, et, d'autre part, de la prise en compte d'une majoration de 1,2 % des frais de fonctionnement. De plus, on note des programmes pour un montant total de 290 K€ pour la création de deux postes de couturières ainsi que la réalisation d'une production de costumes de scène supplémentaire (160 K€) et pour les investissements et les tournées (130 K€) ;

↘ la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 149,9 K€ (soit + 1,4 %) ; cette variation s'explique par l'augmentation des heures d'enseignement en raison du dédoublement de certaines classes et par l'augmentation des dépenses pédagogiques et d'acquisition de matériels numériques ;

↘ la diminution de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (- 1 M€, soit - 16,6 %) en raison de la poursuite du soutien financier du Gouvernement d'un nouveau pôle de développement du Musée Océanographique (2,035 M€ contre 3,035 M€ l'an dernier, où l'Institut avait bénéficié d'une majoration exceptionnelle) et du partenariat envisagé entre la Principauté et le

navire de recherche scientifique « YERSIN » (3 M€) ;

↳ la baisse des manifestations culturelles de - 811,6 K€ (soit - 7,6 %) en raison :

- de la minoration de la subvention accordée au Festival Mondial du Théâtre Amateur (- 630 K€) compte tenu de l'organisation en 2017 de la 16^{ème} édition du Festival ;

- de l'ajustement de la subvention au Grimaldi Forum dans le cadre de l'exposition estivale annuelle (- 400 K€ ramenant l'inscription à 3 M€).

Ces diminutions sont relativisées par l'inscription de 256 K€ pour la campagne électorale.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une augmentation de + 8,5 %, soit + 1,9 M€ en raison des évolutions suivantes :

↳ le renforcement substantiel de + 3,5 M€ des crédits de l'Aide Publique au Développement. En effet, la tendance définie sur 2018-2020 pour l'Aide Publique au Développement est une majoration de 2 M€ environ chaque année afin d'atteindre l'objectif de 20 M€ d'A.P.D. en 2020. De plus, des contributions volontaires et obligatoires au développement et notamment celles des organisations internationales sont désormais éligibles à l'A.P.D. (165 K€). Enfin, un montant de 1 M€ prélevé sur le Fonds Vert National est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

↳ la poursuite de la préparation de l'Exposition Universelle qui se tiendra à Dubaï en 2020 (+ 1,5 M€) alors que s'est terminée l'Exposition Internationale ASTANA 2017 (- 1,5 M€) qui vient compenser cette augmentation ;

↳ le montant de la subvention accordée à Monaco Inter Expo est en hausse par rapport au Budget Primitif 2017 et s'élève à 585 K€, soit + 100 K€ ;

↳ la diminution des « Conférences Internationales » (- 675 K€, soit - 73 %) car 2017 prévoyait la tenue de la conférence ministérielle de l'OIF, reportée à 2019.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en forte hausse de + 7,4 %, soit + 2,1 M€, en raison principalement de l'augmentation de l'article « Manifestations sportives » (+ 1,2 M€) compte tenu notamment de l'organisation, en 2018, d'un tournoi international de Boxe en Principauté (1,2 M€) et de la majoration de la subvention accordée à l'A.C.M. sur l'article « Epreuves Sportives Automobiles » (+ 1 M€) du fait d'une part, de la manifestation biennale du Grand Prix Historique (0,5 M€), et, d'autre part, de la majoration de la subvention du Grand Prix de F1 (+ 0,5 M€).

On note également la baisse de la subvention versée au Comité Olympique Monégasque (- 138 K€, soit - 7,1 %) compte tenu, notamment, de l'inscription, en 2017, des dépenses relatives aux 17^{ème} Jeux des Petits Etats d'Europe à Saint-Marin (420 K€). La subvention de fonctionnement au C.O.M. est majorée en 2018 de 80 K€ pour prendre en charge la rémunération et les charges sociales d'un fonctionnaire mis à disposition du C.O.M.. Les autres inscriptions concernent : les 23^{èmes} Jeux Olympiques d'Hiver à Pyeongchang (Corée du Sud) : 150.000 € ; les 18^{ème} Jeux Méditerranéens à Tarragone (Espagne) : 170.000 € (report de 2017) ; les 3^{èmes} Jeux Olympiques d'été de la Jeunesse à Buenos-Aires (Argentine) : 131.000 € ainsi que l'octroi d'un budget de communication (50 K€).

f) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse de + 3,7 %, soit + 840,9 K€ en raison principalement de :

↳ l'inscription de 780 K€ pour couvrir une partie des frais de fonctionnement de la société d'Etat Monacotech. Cette société, créée en 2017, a pour objet de constituer et d'animer un pôle d'attractivité, de soutien et d'accompagnement, scientifique, académique, économique, d'innovation et de recherche ainsi que de soutenir des créateurs, des projets, de jeunes entreprises (start-up) ou de jeunes entrepreneurs en leur proposant une solution d'hébergement, en incubation, en accélération, en suivi d'activité, ainsi que des services d'accompagnement, individualisés et mutualisés ;

↳ l'augmentation des dépenses d'animation (+ 625 K€) due à l'inscription de 60 K€ pour le Jumping, de 550 K€ pour l'organisation des « Laureus World Sport Awards » ainsi qu'une inscription de 75 K€ pour le soutien d'un projet culturel visant à la promotion de Monaco à l'étranger ;

↳ la majoration de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de + 350 K€ (soit + 5,3 %) pour tenir compte de la diminution prévisionnelle des recettes, compte tenu des travaux adjacents, avec la baisse des recettes de l'espace Indigo et celle des réservations de congrès ;

↳ la minoration de l'article « Communication » (- 500 K€) ;

↳ la diminution des dépenses d'intervention économique de - 400 K€ (soit - 12,8 %) qui est liée, d'une part, à l'ajustement de la subvention au GIE EURECOM (- 35 K€), à l'abandon du projet Global Internet Exchange Point (- 30 K€) et à la baisse des dépenses pour la liaison Très Haut Débit avec la Métropole Nice Côte d'Azur (- 90 K€), et, d'autre part, à l'inscription, en 2017, d'un programme de 250 K€ destiné au soutien apporté à l'organisation d'une soirée de gala pour la remise des Rugby Awards, non reconduit.

g) Le domaine développement durable

Ce domaine est en forte augmentation de 10,9 M€ en raison principalement de la hausse de l'article « Transition Énergétique » (+ 12 M€) due d'une part, à l'abondement complémentaire du Fonds Vert National (+ 8,1 M€) rendu nécessaire compte tenu de l'absorption de la CSPE par la TICFE et donc de son intégration dans le forfait douanier, et, d'autre part, du reversement à la SMEG (+ 3,6 M€) d'un montant au titre de la compensation tarifaire. Cet article est aussi doté pour la troisième année consécutive de 5 M€ afin de permettre l'abondement au CST relatif au « Fonds Vert National ».

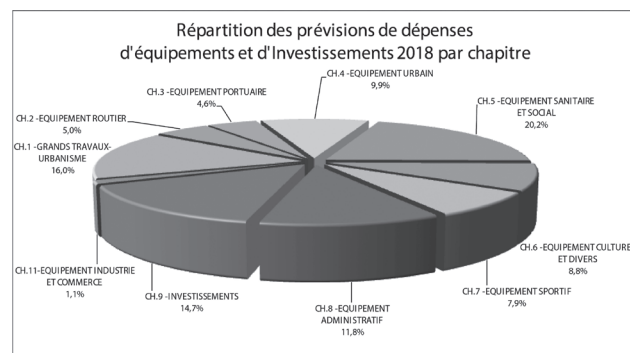
On note également la diminution de - 1 M€ de l'article « Aide au Développement Durable ». En effet, les aides liées directement à la transition énergétique sont transférées sur le Fonds Vert National (aides à l'installation d'équipements photovoltaïques, aides à l'acquisition de véhicules propres,...).

3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 375.308.700 € et sont en baisse (- 4,2 %) par rapport au Budget Primitif 2017, diminution qu'il faut relativiser par le transfert d'inscription de 12,5 M€ de dépenses d'investissement ou d'équipement directement sur le C.S.T. 8230 « Fonds Vert National », afin de regrouper toutes les dépenses liées à l'action du Gouvernement Princier en matière de développement durable, quelle qu'en soit leur nature.

Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires à la poursuite des opérations en cours, ce budget consacre un effort constant et stable d'investissements en grands travaux d'urbanisme ou en équipements publics, ainsi qu'en équipements liés à la sécurité, compte-tenu du contexte international actuel.

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 60,1 M€ contre 48 M€ au Budget Primitif 2017, en hausse de + 12,1 M€, soit + 25,1 %. Cela est dû principalement l'augmentation des crédits destinés à l'Ilot Pasteur (+ 17,5 M€) comprenant la construction du nouveau collège en raison de l'achèvement de sa phase de terrassement et le démarrage du lot de gros œuvre.

On note la hausse des inscriptions des études générales d'urbanisme et de grands travaux (+ 1,7 M€) afin de permettre de mener les diverses études de planification, de programmes et d'urbanisme,

dont notamment le projet d'extension du Grimaldi Forum (1,43 M€), d'agrandissement du Ministère d'Etat (300 K€) et l'opération « Campanette » (500 K€) destinée à un programme de construction de logements, entre autres, sur la Commune de Beausoleil.

On relève aussi l'augmentation des dépenses relatives à l'amélioration de la sécurité des Tunnels Routiers (+ 1,2 M€) afin de lancer les études pour la mise aux normes du Tunnel Rainier III et d'achever les travaux de la 2^{ème} phase de mise en sécurité du Tunnel du Larvotto.

Enfin, on note la création de deux nouveaux articles. L'un, destiné à l'amélioration des accès ouest, est doté de 411,3 K€ afin de prendre en charge la participation de Monaco à la réouverture de la bretelle d'autoroute de Beausoleil, et, l'autre, intitulé « Télécabine Jardin Exotique / Rocher », est doté de 1,5 M€ pour financer les études préliminaires dans le cadre de la construction d'une liaison par télécabine entre le parking d'entrée de ville au Jardin Exotique, Fontvieille et le Rocher.

Ces augmentations sont relativisées par les diminutions, d'une part, de l'inscription pour le Tunnel Descendant (- 6,3 M€), le tunnel étant livré, et, d'autre part, de l'inscription de l'article « URB. SNCF - Voirie et Réseaux » (- 3 M€), les travaux étant achevés.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est minoré de - 8,3 M€, soit - 30,4 % en raison :

- de la suspension de l'opération de construction du parking des Spélugues (- 13 M€) ;

- de la fin de l'opération « Prolongement Boulevard de France » (- 2 M€) ;

- de la diminution des dépenses relatives à l'amélioration des parkings publics (- 1,3 M€) ;

- de la diminution des interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier (article « Voies Publiques – Mobilité Durable ») (- 1,2 M€). En effet, un

programme sera réalisé en 2018 (1,4 M€) contre cinq en 2017 (2,4 M€) ; il s'agira de la 2^{ème} phase de la réfection du quai Jean-Charles Rey (1,4 M€).

Ces diminutions sont compensées, d'une part, par l'inscription de 5 M€ pour la construction du parking du Portier, dont le projet prévoit la création de 150 places dans le but de renforcer l'offre de stationnement dans la zone du Portier et la création de nouvelles terrasses et de surfaces commerciales couvertes dans un second temps (la décision d'initier cette opération n'est pas arrêtée en opportunité, mais l'inscription de cette ligne est réalisée afin de permettre un éventuel lancement des travaux début 2018 s'il s'avérait opportun de les coordonner avec le calendrier des travaux de l'accès à la future urbanisation en mer), et, d'autre part, par l'augmentation de crédits concernant les travaux de la galerie piétonne du pont Sainte Dévote (+ 3,2 M€).

c) L'équipement portuaire

La baisse de - 8,2 %, soit - 1,5 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2017 est principalement due aux opérations suivantes :

- l'abandon de l'opération concernant la réparation des piles du complexe des Spélugues (- 3,6 M€) compte tenu des réflexions en cours à l'échelle du quartier ;

- l'achèvement des travaux relatifs à la mise en sécurité du port-sec de la Digue Flottante (- 2 M€) et des travaux de réaménagement du port de Fontvieille (- 1 M€) ;

- En contrepartie, certains projets se poursuivront ou débiteront en 2018 comme l'« Aménagement du Larvotto » avec des études destinées au futur réaménagement du complexe balnéaire et des travaux préparatoires associés (+ 4,5 M€), les travaux d'aménagement des locaux construits sur la « Superstructure Dignes Nord & Sud » (+ 750 K€) et les travaux relatifs à la reconstruction du Quai des Etats-Unis (+ 100 K€).

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la forte augmentation de + 57,6 %, soit + 13,6 M€ est essentiellement due à l'augmentation des crédits

pour le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (+ 11,4 M€).

On note également la poursuite de la prise en charge d'une partie des travaux de mise aux normes européennes et d'extension de la station d'épuration des eaux conformément aux engagements pris dans le renouvellement de la concession SMEaux de 2015 (+ 5,9 M€) ainsi que la poursuite des travaux pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur le site dit « Terragna » à Beausoleil (+ 1,7 M€).

Enfin, on relève la poursuite de l'opération « Ville Intelligente » (+ 720 K€) qui vise à développer progressivement le pilotage des infrastructures urbaines à l'aide de capteurs et à développer également la connectivité des usagers, ainsi que les échanges d'informations en temps réel entre la ville et ses usagers.

Ces différentes hausses sont atténuées par l'imputation directe sur le C.S.T. 82.30 « Fonds Vert National » des inscriptions relatives à la transition énergétique (12,4 M€) afin de regrouper toutes les dépenses liées à l'action du Gouvernement Princier dans ce domaine.

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en forte diminution de - 45,8 M€, soit - 37,7 %, principalement due à la diminution de l'opération L'Engelin (- 24,6 M€), la livraison du bâtiment étant prévue en début d'année 2018, ainsi qu'à la baisse de l'article relatif aux opérations domaniales intermédiaires (- 10,1 M€) en raison de la livraison des logements de la villa Del Sol en mars 2018.

De plus, il convient de noter l'inscription de 5 M€ sur l'article d'acquisitions de terrains et immeubles à but social (- 7 M€) ainsi que celle de 7,2 M€ pour la poursuite du maintien à niveau de l'actuel CHPG (- 3,8 M€).

Enfin, on relève l'absence d'inscription en 2018 concernant le projet SSR (Soins de Suites et Réadaptation) au Centre Hospitalier de Menton « La Palmosa » destinés aux patients du CHPG habitant à proximité de Menton (- 2,6 M€), cette inscription ne concernant que l'année 2017.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en baisse de - 11,9 %, soit - 4,4 M€ en raison principalement de la diminution des dépenses relatives à l'opération d'Entrée de Ville du Jardin Exotique (- 5,9 M€) au regard de l'avancement des travaux, et de l'absence d'inscription pour la Maison Diocésaine (- 1 M€).

Cette baisse est relativisée par la poursuite de la rénovation du Palais Princier (+ 2 M€) et par l'inscription de 1,7 M€ pour un programme de rénovation des équipements lourds du Grimaldi Forum.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de + 64,5 %, soit + 11,6 M€, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées à la réhabilitation complète du Stade Louis II (+ 13,3 M€), tandis que celles concernant son entretien courant sont en baisse de - 1,9 M€.

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 15,1 M€, soit + 51,7 %. On note principalement :

↘ une majoration des crédits de + 4,5 M€ concernant la surélévation de la Sûreté Publique afin de financer en 2018 les études de maîtrise d'œuvre et les avances forfaitaires de travaux ;

↘ une hausse de + 3,1 M€ pour le renforcement de la mise en œuvre du système d'information au sein de l'Administration dont notamment la prise en compte de deux grands projets : le logiciel de paye et de gestion des Ressources Humaines et celui de gestion immobilière ;

↘ suite au vote de la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale, un article dédié à la Sécurité Nationale a été créé afin de regrouper toutes les dépenses de cette nature (4,3 M€) et ce, en parallèle de l'article dédié à la Sécurité Numérique (2,8 M€).

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital. Cet article est doté d'une inscription de 45 M€ (- 5 M€).

Par ailleurs, 5 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (identique à 2017) et 5 M€ pour d'éventuels rachats de biens au Fonds de Réserve Constitutionnel (- 3 M€).

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en diminution (- 811 K€, soit - 16 %). On note principalement :

↘ la diminution des travaux du dépôt de Carros (- 2,2 M€), les crédits 2018 étant destinés à régler les travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre ;

↘ la majoration de + 1 M€ des dépenses liées au Centre Commercial de Fontvieille au regard des besoins.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 42.371.700 €, soit 45.820.300 € de recettes et 88.192.000 € de dépenses.

Concernant le C.S.T. 81.21 « Energie Développement Durable » et afin de disposer d'une enveloppe unique dédiée aux actions liées à la transition énergétique et de mieux retracer de façon centralisée toutes les dépenses associées, il a été décidé, lors du Budget Primitif 2017, de procéder à la fusion des C.S.T 82.30 « Fonds Vert National » et 81.21 « Energie Développement Durable » et, ainsi, de clôturer celui-ci.

Le C.S.T. 82.20 « Fiscalité de l'Epargne » est minoré de 20 M€ en recettes et en dépenses en raison de la mise en application, à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'Ordonnance Souveraine n°6.208 du 20 décembre 2016 qui substitue l'échange automatique d'information au mécanisme de la retenue à la source du fait des nouveaux accords internationaux qui engagent désormais la Principauté tant au regard de l'Union Européenne que de l'O.C.D.E..

Le C.S.T 82.30 « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la mise en place du « Livre Blanc de la Transition Energétique ». Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d'équipements ou d'investissements et dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2018 un montant prévisionnel de dépenses de 26,2 M€, soit 6,2 M€ pour des subventions ou interventions publiques, près de 17,9 M€ pour des opérations d'équipements ou d'investissements, et, 2,1 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Ce C.S.T. sera abondé en recettes par l'article 610.202 « Transition Energétique » pour un montant de 13,4 M€ correspondant d'une part, à un versement à hauteur de 8,1 M€ équivalent à celui de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E.), qui se substitue à celui qui était réalisé directement par la SMEG, et d'autre part, à un versement complémentaire du Budget de l'Etat à hauteur de 5,3 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable.

On note également que le C.S.T n° 84.10 « Avances dommages » est porté en dépenses à un montant de 27,5 M€ afin notamment de provisionner les montants nécessaires, d'une part, aux études et travaux concernant l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (19,5 M€), et, d'autre part, aux mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de cet immeuble (6,5 M€ correspondant à la gratuité ou réduction de moitié des loyers et charges locatives, selon les périodes, jusqu'à la réintégration dans l'appartement d'origine ; mesures équivalentes pour les titulaires de Contrats Habitation Capitalisation).

Enfin, aucune inscription n'est prévue sur le C.S.T. n° 85.61 « Prêt UVET » en raison de la nécessité de revoir l'appel d'offres à la lumière des nouvelles orientations en matière d'implantation sur le site du « Lumigean ».

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Avant la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous rappelle, Chers Collègues, que le Gouvernement a procédé à des inscriptions supplémentaires, dont nous avons eu connaissance par courrier ce jour. Un nouveau fascicule budgétaire modifié vous a été diffusé dès sa réception, cet après-midi même.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Marc BURINI, pour la lecture du rapport relatif au projet de Budget Primitif 2018 qu'il a établi au nom de sa commission, je vous demanderai, s'il vous plaît, lors de vos interventions, de ne pas oublier que ce soir nous sommes réunis pour l'examen du Budget Primitif 2018 et non pas pour mener une campagne électorale.

Je vous remercie d'avance.

Monsieur le Rapporteur si vous voulez bien donner lecture du rapport que vous avez établi au nom de la commission.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi n° 971 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2018 a été déposé sur le bureau du Conseil National le 2 octobre 2017 et a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la Séance Publique du 5 octobre dernier.

Après l'étude de l'ensemble de la documentation qui accompagne la loi de budget, notamment le Programme Gouvernemental d'Action – dit P.G.A. – et l'exposé des motifs, la Commission des Finances a transmis au Gouvernement plus de cent quarante questions. Elle a également sollicité le Gouvernement s'agissant de la mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mis en place sous cette mandature.

Les 7, 9 et 13 novembre dernier, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commissions Plénières d'Etude et ont débattu sur l'ensemble des politiques publiques et des actions qui en découlent.

Ce budget 2018 s'inscrit dans la continuité du budget 2017. Présenté avec un excédent prévisionnel de près de 3 M€, il renforce les moyens en matière de sécurité nationale et numérique, de développement des systèmes d'information de l'Etat, d'Aide Publique aux pays en développement, et enfin de poursuite d'une politique de Grands Travaux ambitieuse représentant le tiers des dépenses globales de l'Etat.

De nouvelles orientations font l'objet d'un effort particulier :

- Le Fonds vert national regroupant désormais, quelle que soit leur nature, l'ensemble des dépenses relatives à la transition énergétique au sein d'un Compte Spécial du Trésor, est abondé à hauteur de 12,4 M€.

- Le Compte Spécial du Trésor « Avances dommages » est doté d'une somme de 26 M€ afin de faire face aux premières dépenses de travaux et de relogement dans le cadre du sinistre des Jardins d'Apolline. La Commission des Finances espère que les actions en justice engagées par le Gouvernement permettront d'établir les responsabilités de chacun et de récupérer en grande partie les sommes avancées.

- La sécurité nationale et la sécurité numérique font l'objet de la création de deux nouveaux articles et totalisent plus de 7 M€ de crédits.

En revanche, un des sujets phares du budget 2017 semble avoir disparu des priorités. Il s'agit des retraites de la Fonction Publique. Seule figure une phrase à ce sujet dans l'exposé des motifs qui laisserait à croire que le Conseil National n'a pas souhaité avancer dans ce domaine. En effet, je cite : « *Afin de pérenniser le régime de retraite des fonctionnaires, une réflexion a été engagée sur l'abondement d'un Fonds Retraite parallèlement à une étude sur l'évolution du régime lui-même au sujet de laquelle le Gouvernement demeure à disposition du Conseil National à qui il a transmis des premiers éléments* ».

Cette assertion mérite quelques éclaircissements. Effectivement, le Gouvernement a transmis à l'Assemblée un premier document qui décrit certains avantages sociaux qui pourraient pour partie être remis en cause : bonification indiciaire en fin de carrière, calcul de la retraite sur la base des 6 derniers mois d'activité, départ à la retraite au bout de 15 ans de service, etc.

Malgré les demandes renouvelées des élus, les résultats des dernières études d'actuaire ne leur ont toujours pas été transmis. En effet, avant toute réflexion sur une remise en question du système actuel et des avantages accordés depuis des années aux fonctionnaires et agents, il est indispensable de disposer non seulement de l'étude des actuaire mais également d'une étude de l'impact de chacune des mesures actuellement en vigueur.

La Commission des Finances regrette que ce sujet majeur n'ait pas pu avancer en 2017. Il doit rester un sujet de préoccupation pour l'Etat.

Outre ces quelques remarques sur le fond, la Commission des Finances tient à saluer les efforts faits par le Gouvernement en matière de rédaction du Plan Gouvernemental d'Actions ainsi que dans les réponses apportées aux questions.

Depuis de nombreuses années, votre Rapporteur, tout à fait conscient de l'importance du travail effectué par les services de l'Etat, appelle néanmoins à une refonte de l'ensemble des documents budgétaires. En effet, entre le Programme Gouvernemental d'Actions, le fascicule budgétaire, l'exposé des motifs et les réponses aux questions, ce sont plusieurs centaines de pages de contenus qui sont produites chaque année.

Dans un but de rationalisation, des tableaux de suivi des recettes et des dépenses ainsi que des fiches par opération servent désormais de support à la Commission des Grands Travaux ; ils ont été mis en place sous cette mandature à la demande des élus.

Une refonte plus large nous semble cependant devoir être intégrée aux travaux menés actuellement par le Gouvernement en matière de comptabilité publique.

Votre Rapporteur suggère que cette liasse de documents soit revue afin de :

- 1) présenter les objectifs gouvernementaux de l'année à venir,
- 2) mettre en exergue les actions qui en découlent et, en parallèle,
- 3) préciser les budgets alloués à chacune des politiques publiques.

Ce n'est qu'une fois cette refonte effectuée que l'Etat pourra mettre en place une véritable évaluation et optimisation du pilotage des politiques publiques. Une telle révision permettrait une meilleure lecture de l'action de l'Etat et de mieux appréhender les actions que le Gouvernement entend mener au travers des crédits qu'il sollicite dans le cadre de l'examen et du vote des budgets.

A cet égard, depuis votre prise de fonction, vous avez pris conscience, Monsieur le Ministre, de la nécessité de doter l'Etat d'une véritable comptabilité analytique et vous vous en êtes donné les moyens en faisant appel à des fonctionnaires spécialisés de l'administration française dans le cadre de la convention administrative qui nous lie à la France. La Commission des Finances tient donc à vous en féliciter.

Au sujet de la lisibilité de l'action publique, votre Rapporteur tient également à souligner la loi n° 1.455 du 16 octobre 2017 modifiant la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget.

Ce projet de loi résulte de la transformation de la proposition de loi, votée durant cette mandature, visant à mieux encadrer les reports de crédits. Ce nouveau dispositif apporte une meilleure visibilité et une plus grande sécurité dans la maîtrise des dépenses publiques, devenue indispensable eu égard au poids des investissements de l'Etat. La Commission des Finances n'aura eu de cesse durant cette législature, d'appeler le Gouvernement à mettre en place des outils pertinents et des procédures visant à améliorer la visibilité, l'orthodoxie, et les indicateurs budgétaires pour une meilleure compréhension et une optimisation des prises de décisions des politiques publiques. Nous en reparlerons dans ce rapport.

Avant d'entamer l'examen chiffré du budget primitif, votre Rapporteur souhaite rappeler le contexte économique international.

Dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales de septembre 2017, l'OCDE prévoit une croissance mondiale de 3,7 % en 2018. Elle souligne que la reprise de la croissance est plus largement synchronisée à l'échelle mondiale mais s'interroge sur sa pérennité. En effet, l'investissement des entreprises et les échanges restent trop faibles, tout comme l'inflation. Une grande partie de la croissance mondiale à long terme dépendra des réformes que pourront engager les pays émergents.

Si la Commission Européenne a légèrement relevé ses anticipations de croissance en Europe cette année de +1,6 % à 1,7 %, elle n'envisage pas de franche accélération l'an prochain où le taux de +1,8 % demeure inchangé. Nos proches voisins que sont la France et l'Italie se situent dans les mêmes

niveaux de croissance. Dès lors, la Principauté, dont le Produit Intérieur Brut 2016 vient tout juste d'être annoncé à 5,85 milliards en hausse de 3,2 %, fait figure de « poche de croissance » au sein de l'Europe. Les médias français s'en sont d'ailleurs fait l'écho en novembre dernier avec des articles reflétant la réalité de l'économie monégasque. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais comme le rappelle le Gouvernement, le « contexte international toujours difficile et incertain », doit nous conduire à la plus grande prudence dans la conduite de nos dépenses publiques.

Votre Rapporteur va à présent s'attacher à décrire les grandes lignes de ce projet de budget.

Le budget primitif 2018 affiche un excédent de 2,8 M€ avec 1 milliard 217 millions de recettes (en hausse de 0,6 % par rapport au Budget Primitif 2017) et 1 milliard 214 M€ de dépenses (en hausse de 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2017).

Votre Rapporteur va commencer son analyse, comme il est d'usage, par l'étude des recettes.

Ces dernières, sur la durée de cette mandature, soit 5 ans, auront connu une croissance de plus de 38%, ce qui est véritablement remarquable.

Pour l'année 2018, elles se décomposent de la manière suivante :

- 938 M€ au titre des contributions en hausse de 1,6 % ;

- 249 M€ au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat en baisse de 3,3 % ;

- 29,7 M€ au titre des produits et recettes des services administratifs en hausse de 4,1 %.

Le chapitre des contributions représente plus de 77% des recettes de l'Etat.

Ces recettes connaissent une hausse bien plus contenue que les années passées : + 1,6 % contre +12 % en 2015, +9 % en 2016 et + 5,2 % en 2017. Au sein de celles-ci, la T.V.A. représente la plus large part avec 605 M€ en hausse de 1,7 %. L'impôt sur les bénéfices s'établit à 130 M€ en hausse de 4 %. Quant aux droits de mutation, les prévisions baissent de 120 à 115 M€ soit -4,2 %.

Si la TVA représente près de la moitié des recettes de l'Etat, la Commission des Finances a noté un

ralentissement de sa progression par rapport aux exercices antérieurs. Cette relative contraction résulte, en partie, de la part grandissante des restitutions de TVA depuis trois ans.

Le Gouvernement estime que ces remboursements (90 M€, soit le montant des restitutions de l'exercice 2016) sont dus essentiellement aux programmes de rénovation de la S.B.M. et de l'extension en mer.

Suite à ces explications, votre Rapporteur tient cependant à préciser que pour sa plus grande part, le chantier de l'extension en mer bénéficie du mécanisme d'auto-liquidation de TVA, lequel consiste, pour le vendeur ou le prestataire, à facturer hors taxe.

En effet, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'auto-liquidation de la TVA s'applique lorsque des travaux sont effectués par un sous-traitant pour le compte d'un donneur d'ordre assujéti à la TVA. Ainsi, sans ce mécanisme et eu égard à l'ampleur et la durée du projet, le budget de l'Etat n'aurait pu supporter la charge de ces remboursements de TVA.

Les droits de douane présentent une forte hausse de 21 % par rapport au précédent budget primitif et s'établissent à 40 M€. Cette hausse exceptionnelle s'explique par l'augmentation française des taxes sur les énergies, à savoir principalement la TICPE (taxe intérieure de Consommation sur les produits Energétiques) et la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) qui relèvent désormais du code des douanes. Cette augmentation de plus de 10 M€, figurait déjà au Budget Rectificatif 2017 et en constituait le fait le plus marquant en termes de recettes.

Les revenus de la fiscalité de l'épargne qui s'élevaient à 3,5 M€ en 2017 s'amenuisent progressivement, en toute logique, suite à la mise en place de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Ils devraient encore s'élever à un million d'euros en 2018 mais sont amenés à disparaître.

Si l'on ne peut que se féliciter de la bonne tenue de ce chapitre de recettes, votre Rapporteur souhaite sensibiliser une nouvelle fois le Gouvernement sur la part prépondérante des secteurs de l'immobilier et de la construction.

A ce titre et à la demande du Conseil National, l'IMSEE a réalisé en 2015 une étude sur la part de l'immobilier dans l'économie monégasque et dans le budget de l'Etat.

La conclusion de ce rapport est édifiante, je cite : « *si la valeur nette des recettes générées par l'immobilier a augmentée entre 2006 et 2014, c'est également leur part dans les recettes de l'Etat qui a progressé, faisant aujourd'hui du secteur immobilier le premier contributeur au budget de l'Etat. La forte volatilité du secteur est également une caractéristique à souligner.*

Ainsi, lors de la crise de 2009, tandis que le PIB de la principauté enregistrait un recul de -11,9 %, le volume des transactions du secteur reculait de plus de la moitié dans l'ancien. Cette forte volatilité du nombre et du volume des transactions a un effet direct sur les recettes budgétaires de l'état. »

Il peut être ajouté que les récents chiffres du Produit Intérieur Brut monégasque de novembre dernier confirment cette tendance. Les secteurs de l'immobilier et de la construction agrégés représentent le premier secteur avec près de 23 % du PIB monégasque devant les activités financières et d'assurance.

Au-delà de cette dépendance à ces deux secteurs intimement liés – construction et immobilier-, la Commission des finances s'est interrogée sur le poids que représente la dépense publique dans l'activité de ce secteur. Le Gouvernement n'a malheureusement pas su répondre à cette question, certes complexe. Votre Rapporteur considère qu'il s'agit pourtant d'un élément que nous devrions connaître pour une meilleure compréhension de notre modèle de développement économique et social.

Si l'on ne peut que comprendre le mécontentement des résidents face aux nuisances engendrées par les chantiers et une juste aspiration à une meilleure qualité de vie en Principauté, notre économie et notre politique de logements publics, dépendent du développement urbain.

C'est à ce titre que la Commission des Finances avait demandé aux services de l'Etat de mettre en place un phasage des chantiers. Ce document essentiel, demandant une mise à jour permanente, devra faire l'objet de toutes les attentions de la part

du Gouvernement. Il constitue un précieux outil de décision – et donc d'arbitrage - tant en termes de bien-être de la population qu'en termes de gestion des finances publiques.

Le deuxième chapitre de recettes qui regroupe tous les produits et revenus du domaine de l'Etat s'élève à 249 M€ en baisse de 3,3 %.

Au sein de ce chapitre, sont inclus les revenus du parc immobilier de l'Etat, parkings publics compris. Ils représentent 111 M€ et sont en baisse de 6 %. Cette baisse est principalement due aux produits de cession qui passent de 14,9 à 3 M€. On relèvera, là encore, que nous parlons d'immobilier pour près de 10% des recettes budgétaires.

Les revenus du parc domanial étant prépondérants, les élus ont à nouveau sensibilisé le Gouvernement lors des séances privés sur le besoin de renforcer les équipes pour optimiser la gestion de ce parc. La création d'une cellule ou d'un service dédié comme demandé lors du Budget Rectificatif 2017 est devenue nécessaire.

En outre, les Conseillers Nationaux n'ont toujours pas vraiment appréhendé la logique de la politique de loyers dans ce secteur. Ils sont régulièrement sollicités par des compatriotes qui subissent des augmentations conséquentes et soudaines de leurs loyers commerciaux. Si l'on peut comprendre la volonté de rentabiliser le parc domanial, les locataires ne peuvent subir l'absence de gestion des années passées. Reconsidérer toute la politique domaniale de l'Etat est maintenant devenu indispensable et passe aussi par une réflexion portant sur les loyers de bureaux, de commerces et les loyers d'habitation.

Figurent également dans les produits et revenus du domaine de l'Etat, les monopoles exploités au titre desquels principalement la régie des tabacs, la poste et le réseau de distribution des eaux qui évoluent de manière disparate : poursuite de la progression des ventes de la Régie des Tabacs (+ 9,6 %) et baisse de l'office des Emissions des Timbres-Poste de 6,8 % principalement due à l'absence cette année de « Monacophil » qui est une manifestation biennale.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer la situation des trois principaux monopoles concédés à savoir :

- la Société des Bains de Mer dont la redevance s'élève à 34,5 M€ en hausse de 2 %,

- Monaco Telecom qui verse une redevance de 6,7 M€ également en hausse de 2 %,

- la S.A.M. des Ports dont la redevance s'élève à 11 M€ en baisse de près de 20 %.

Comme votre Rapporteur l'a évoqué au budget rectificatif 2017 s'agissant de la S.B.M., le Conseil National perçoit clairement une volonté de relance des jeux. Néanmoins, celle-ci ne se traduit pas par des objectifs chiffrés ambitieux. On rappellera que, fut un temps, la S.B.M. générait non seulement une redevance mais également des dividendes. Les élus espèrent à l'avenir que les projets immobiliers engagés par la société ne seront pas les seuls à permettre de renouer avec les profits mais que les jeux y retrouveront toute leur part et redeviendront un bassin d'emploi pour les Monégasques. Il ne faudrait pas, là encore, que tout repose sur l'activité immobilière au risque d'aboutir à un jeu à somme nulle dans les résultats de cette société.

A contrario, l'opérateur Monaco Telecom contribue aux recettes de l'Etat aussi bien au travers de la redevance versée que par les dividendes qui se sont accrus au cours des dernières années, pour atteindre en 2017 un montant prévisionnel de 28 M€. Les élus sont satisfaits car ils ont été entendus notamment sur les tarifs pour les jeunes et sur l'amélioration de la couverture wifi sur l'ensemble du territoire. En revanche, des améliorations sont toujours souhaitables en matière de tarification et de qualité de service, notamment à destination des entreprises. Rappelons par ailleurs que les seuls relais de croissance pour l'opérateur se situent à l'international. C'est pourquoi, les Conseillers Nationaux ont insisté sur les projets de développement à l'étranger, vitaux pour la rentabilité de l'opérateur.

La SAM des Ports, autre détentrice d'un monopole, a elle aussi un besoin évident de rechercher des relais de croissance à l'étranger puisque le port de Monaco est saturé.

La Commission des Finances soutient donc les démarches entamées dans ce domaine. Cependant, elle incite la société à une grande prudence, d'autant que le chiffre d'affaires connaît une baisse de près de 6 % qui va perdurer du fait des travaux au quai des Etats Unis et de l'extension en mer.

Enfin, les Produits et Recettes des Services administratifs représentent 29,7 M€ en progression de 4 % et n'appellent pas d'observations particulières de la Commission des Finances. Votre Rapporteur souhaite néanmoins inviter le Gouvernement, comme il l'a fait par le passé, à revoir les tarifications des services administratifs pour qu'elles soient plus en adéquation avec les coûts induits en termes de personnel et de frais divers.

Votre Rapporteur ne saurait conclure l'analyse des recettes sans sensibiliser de nouveau le Gouvernement sur deux points majeurs : d'une part, la diversification indispensable de l'économie monégasque et d'autre part, la gestion prudente des deniers publics.

En ce qui concerne la diversification, le tout nouvel incubateur MONACOTECH est un exemple d'initiative qu'il faut saluer. Il s'agit d'une très belle opération en termes de communication qui affiche la volonté politique de faire entrer la Principauté dans l'ère de l'Economie de demain. Mais au-delà de l'accompagnement initial, certaines idées devraient pouvoir déboucher sur un projet entrepreneurial *in situ*. De façon générale, ces activités à forte valeur ajoutée, étant moins consommatrices d'espace, devraient pouvoir accompagner notre développement futur.

Dans le cadre de leurs prérogatives, en matière de développement économique, les élus ont beaucoup œuvré sous cette mandature. Citons à ce titre trois lois issues de propositions de loi :

- la loi n° 1.439 portant création de l'activité de multi-family office,

- la loi n° 1.433, portant création du bail à usage de bureau,

- la loi n° 1.448 du 28 juin 2017 relative au droit international privé,

Et enfin la loi n° 1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail issue d'un projet de loi.

Mais le télétravail ne résoudra pas tous les problèmes de pénurie de bureaux que la Principauté connaît. C'est pourquoi, les élus ont plusieurs fois évoqué la question des activités exercées à domicile dans les logements de l'Etat comme dans le privé.

Actuellement, au bout de deux ans, la société doit trouver des bureaux quand bien même elle n'aurait pas de salariés et ne recevrait pas de clients. La Commission des Finances estime que ces dispositions devraient être revues car il n'y aurait pas d'intérêt à contraindre des entrepreneurs individuels à occuper des locaux dont ils n'auraient pas le besoin. Ils devront cependant disposer d'un titre d'occupation professionnelle justifiant du surplus de loyer demandé par l'Administration et s'acquitter de toutes les obligations administratives prévues par la loi dans le cadre de leur autorisation d'exercice. La rareté des bureaux et la structure des activités de demain, justifient cette requête. En outre, la Commission des Finances incite le Gouvernement à déposer un projet de loi créant la société unipersonnelle, afin de pourvoir les activités du futur d'une structure juridique idoine.

S'agissant du second point à savoir la gestion saine des deniers publics, il convient de rappeler l'article 41 de la Constitution qui seul définit le rôle du Fonds de Réserve Constitutionnel, je cite : « *L'excédent des recettes sur les dépenses, constaté après l'exécution du budget et la clôture des comptes, est versé à un fonds de réserve constitutionnel. L'excédent des dépenses sur les recettes est couvert par un prélèvement sur le même compte, décidé par une loi.* »

Depuis le début de la législature, le F.R.C. est passé de 4 milliards 372 M€ en 2013 à 4 milliards 801 M€ en 2016. La partie liquide s'est accrue de 394 M€ pour atteindre 2 milliards 366 millions. Cependant, ces liquidités ne couvrent plus que deux années de dépenses ordinaires contre plus de quatre en 2005.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel joue depuis de nombreuses années un autre rôle que celui dévolu par la Constitution. En effet, pour la seule année 2017, plus de cent millions d'acquisitions immobilières ont été financées par le Fonds. Sachant que ces dépenses sont des dépenses budgétaires, en toute orthodoxie, le budget de l'Etat devra bien les racheter à condition que les excédents budgétaires à venir le permettent. Le Fonds procède également à des investissements stratégiques – dont la prise de participation dans l'aéroport de Nice à hauteur de près de 120 millions - et participe à des financements voire peut servir de caution à des opérations publiques ou privées. A cet égard, rappelons que, même quand on consent à l'informer, la Commission de Placement des Fonds n'a qu'un avis consultatif.

Si nous devons consentir à ce que ces dernières dépenses n'aient pas un caractère budgétaire *stricto sensu*, elles engagent cependant l'Etat dans des projets comprenant un certain risque, une rentabilité future, un retour sur investissement.

Voilà aujourd'hui toute l'ambivalence du Fonds, servant à la fois de budget bis et de fonds d'investissement pour des projets *extra muros*, de financements, de relais de développement et de croissance externe.

Votre Rapporteur tient à rappeler que la majorité des élus avaient demandé dès 2013 qu'une équipe dédiée au F.R.C. soit recrutée pour en assurer la gestion. Aujourd'hui, un fonctionnaire y est entièrement dévolu et des outils performants ont été mis en place permettant un meilleur suivi de notre précieuse épargne.

Cependant, dans la mesure où le Fonds ne saurait être géré de manière trop risquée, un fort accroissement des liquidités semble exclu, ce qui devrait inciter le Gouvernement à la plus grande rigueur budgétaire.

Mais comme nous le savons, la rigueur budgétaire passe aussi par une meilleure maîtrise des dépenses et votre Rapporteur va maintenant s'attacher à cette partie du Budget.

Les dépenses envisagées au titre du budget primitif 2018 s'établissent à 1 milliard 214 millions en hausse de 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2017. Leur analyse débutera par les dépenses d'équipement et d'investissements regroupées sous la section 7.

La politique d'investissement représente au titre du Budget Primitif 2018 une somme de 375 M€ contre 393 M€ en 2017. Dans un premier temps, nous pouvons dire qu'au cours des dix dernières années ce ne sont pas moins de 3,5 milliards d'euros de dépenses qui ont été réalisés au titre des investissements.

Le Budget Primitif 2018 soumet au vote de l'Assemblée un plan triennal d'équipement public de 4,8 milliards d'euros. En effet, en vertu de l'Article 5 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968, je cite, « *le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public qui lui est annexé* ».

Rappelons que ce programme triennal comprend, pour chaque opération, les crédits de l'année budgétaire et les prévisions de crédits à voter au cours des deux années à venir.

Cela représente jusqu'en 2020 pas moins de 2,4 milliards d'euros de crédits d'engagement.

Au vu de ces chiffres tout à fait considérables, le Conseil National peut visiblement se féliciter que cette mandature ait largement participé à cet effort en votant 2,3 milliards d'euros soit 66 % de la totalité des crédits de ces 10 dernières années pour la construction de projets d'avenir de notre Principauté.

Toutefois, votre Rapporteur ne saurait s'arrêter à la seule lecture de ces chiffres bruts.

Car si ce constat fait clairement apparaître que de nombreuses dépenses ont été et restent encore à effectuer, il convient de rappeler quelques règles fondamentales relatives aux investissements publics.

Suite aux échanges qu'a suscités l'étude de la section 7 lors de nos séances privées, votre Rapporteur souhaite exprimer ici le sentiment général des élus concernant de nombreuses opérations de grande envergure :

1) le périmètre et l'économie des opérations ne leur semblent pas encore clairement circonscrits au moment de la prise de décision ;

2) l'évaluation du coût de l'ouvrage ne leur semble pas maîtrisée (cela étant sans doute une des conséquences du point un) ;

3) enfin, de façon constante, les coûts des marchés leur semblent le plus souvent exorbitants (cela étant sans doute une des conséquences des points un et deux)

Votre Rapporteur constate toujours la même problématique : le pilotage de nos projets d'envergure doit être largement amélioré. Comment arrive-t-on à de tels coûts globaux ? Quels sont les objectifs principaux des opérations ? Associe-t-on toujours des études économiques aux projets permettant ainsi une aide à la décision ? Autant de questions posées par notre Représentation Nationale et pour

lesquelles les réponses gouvernementales ne sont pas toujours satisfaisantes.

Pour ce qui concerne tant le périmètre et l'économie de l'opération que l'évaluation du coût de l'ouvrage, votre Rapporteur se doit d'évoquer le projet phare de ce Budget Primitif 2018, à savoir la rénovation du Stade Louis II dont le montant total porté au programme triennal est de 240 M€.

Si cette opération est nécessaire et demandée depuis de nombreuses années par les élus, ces derniers n'ont pas eu le sentiment que cet ouvrage considérable ait été pensé au travers d'un projet économique et associatif cohérent en adéquation avec des objectifs définis préalablement.

Rappelons que cette opération induira des coûts de maintenance et de fonctionnement pour l'Etat, lesquels n'ont pas encore été chiffrés comme dans nombre de projets de cet acabit. Il va de soi que cette opération permettra aux entités privées / professionnelles des garanties de profits à long terme par la jouissance des investissements effectués par l'Etat. Il ne faudrait pas qu'à Monaco, on privatise les profits en socialisant les investissements. Le sport c'est aussi et surtout aujourd'hui beaucoup d'argent, puissions-nous faire qu'à Monaco ce ne soit pas que cela. En tout cas, pas dans un seul sens...

A ce titre, l'argument majeur avancé à de nombreuses reprises par le Gouvernement réside dans le caractère multisport de l'enceinte et donc que cette rénovation bénéficiera plus particulièrement au milieu associatif.

Force est de constater au vu du descriptif des travaux envisagés que la rénovation de l'ensemble des tribunes, la création de loges supplémentaires, la création d'espaces VIP en tribune honneur, la rénovation des services à la clientèle, la relocalisation de l'enceinte réservée à la diffusion télévisuelle, voire la reprise complète de la pelouse, bénéficieront difficilement au développement du seul milieu associatif.

Comme lors de nos séances privées, votre Rapporteur souhaite à nouveau insister sur l'importance que revêt cette rénovation dans un des lieux les plus fréquentés de notre Pays. Mais ce chantier doit être associé à un programme économique permettant ainsi une aide à la décision

des pouvoirs publics. A ce jour, outre le coût qui leur paraît exorbitant, les élus n'ont pas connaissance de sa décomposition de manière détaillée.

Etant donné les incertitudes qui planent encore sur ce projet, la Commission des Finances vous demande, Monsieur le Ministre, d'effectuer, une écriture modificative sur cette opération en retranchant une somme substantielle au programme triennal.

A titre de comparaison, les rénovations de stade les plus coûteuses à ce jour en France sont celles de Marseille et Lille, stades de taille trois fois supérieure à notre édifice, dont le montant de dépenses se sont portées respectivement à 234 M€ (avec 56 % de fonds publics et un coût de 4.800 €/ place) et 282 M€ (avec 26 % de fonds publics pour un coût de 5.800 €/place). Ces investissements ont été effectués en partie et non exclusivement par des fonds publics, après un accord sur les contreparties légitimes.

Bien que le stade doive demeurer propriété exclusive de l'Etat, votre Rapporteur attire donc l'attention du Gouvernement sur l'importance d'associer un projet économique à une opération d'équipement.

Cette demande revient régulièrement comme lors du Budget Rectificatif 2017 pour l'implantation d'un commerce de bouche sur l'Ilot Pasteur, ou encore sur la rénovation du Larvotto optimisée conjointement avec l'extension en mer.

Si la nouvelle majorité n'avait pas interpellé le Gouvernement à ce sujet, la rénovation du Larvotto n'aurait jamais pu être un élément essentiel en contrepartie de la loi n°1.427 prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes sur une nouvelle zone à réaliser au droit de l'Anse du Portier.

La qualité des services et le doublement des surfaces commerciales en bord de mer sont le signe d'une amélioration de la qualité de vie pour nos compatriotes en plus d'une nouvelle esthétique évidente du lieu.

Les élus se sont également interrogés sur l'opération des Téléphériques dont l'absence d'études tant économique que d'impact sur la mobilité les a conduits à solliciter ces éléments indispensables pour mener à bien leur réflexion.

Comment, en effet, se prononcer sans élément sur un tel projet dont l'incidence architecturale aura des conséquences pour les générations à venir ?

Outre les projets déjà évoqués, le Budget Primitif 2018 présente quelques nouvelles opérations d'équipement comme la Surélévation de la Sureté Publique pour un montant de 25,5 M€, dont Votre Rapporteur se doit de rappeler les incertitudes qui subsistaient lors de la présentation de cette opération lors du Budget Primitif 2017. Désormais, les études et les informations abouties ont convaincu notre Assemblée.

Une nouvelle opération d'équipement, la création d'un parking public de 150 places au Portier nous a également été présentée. Ce projet s'accompagne d'un aménagement de surface assez convaincant tant en terme commercial qu'en terme esthétique. Ces opérations démontrent que les échanges entre nos Institutions sont nécessaires et aboutissent souvent à une optimisation des projets par un échange constructif sur les objectifs communs.

Un autre projet fut longuement évoqué lors nos rencontres privées, la restructuration de l'Héliport. Cette opération inscrite au triennal pour près de 80 M€, constitue, en revanche, un exemple à ne plus suivre. En effet, le recensement des besoins auprès des utilisateurs a conduit à un surdimensionnement du projet. Réapparaissent régulièrement encore trop souvent les fantômes des projets hospitaliers du passé.

Votre Rapporteur rappelle qu'un arbitrage politique doit être basé sur des études économiques précises et une vision prospective des politiques publiques pour mener à bien nos objectifs d'investissements. On ne peut pas engager l'Etat dans des projets élaborés en agrégeant les desiderata de chaque utilisateur.

Votre Rapporteur invite donc également le Gouvernement, dès ce budget, à revoir à la baisse la taille et le coût de ce projet, par une inscription modificative au triennal.

Votre Rapporteur se doit aussi d'évoquer, au sein de ce chapitre consacré aux grands travaux, les coûts des chantiers publics en Principauté, lesquels semblent fréquemment démesurés.

Cette problématique a connu au sein de nos séances privées un constat unanime tant du côté de la Représentation Nationale que de la part du Gouvernement.

L'investissement oui, mais pas à n'importe quel prix !

Les causes de ces surcoûts ne font en revanche pas l'unanimité. Contrairement à l'avis du Gouvernement, le Conseil National n'est pas responsable de l'élaboration des règles de sa politique d'achat. Le Gouvernement ne saurait se retrancher derrière la seule priorité nationale pour expliquer cette gabegie. Le respect de la priorité nationale dans le cadre de la politique d'investissement est essentiel pour notre pays.

Le Conseil National s'en veut le garant mais dans la mesure du respect de la mise en concurrence pour une maîtrise de nos finances publiques et dans l'intérêt général. Les règles de catégorisation des entreprises associées au droit de préemption sont édictées et appliquées depuis des années par le Gouvernement en accord avec la Chambre Patronale du Bâtiment par application du *Vademecum* qui n'a aucune valeur légale.

Le Conseil National ne peut donc pas être tenu responsable de ces surcoûts consécutifs à une application limitée de règles que le Gouvernement s'est lui-même fixées.

En revanche, les élus, conscients de cette problématique, ont été réactifs sur ce sujet par le dépôt d'une proposition de loi n° 227 sur la passation des marchés publics. Votre Rapporteur s'est exprimé à de nombreuses reprises sur la nécessité de moderniser les outils relatifs à la commande publique.

Ce texte-cadre a pour objet de poser un tronc commun unifié de règles régissant les marchés publics. Cette proposition possède un élément majeur : garantir la liberté d'accès à la commande publique. Contrairement à la pratique actuelle, cette disposition de liberté d'accès constitue une garantie d'une saine mise en concurrence au profit d'une limitation du coût des prestations grevant nos finances publiques.

En effet, votre Rapporteur insiste sur cette liberté d'accès à la commande publique caractérisée par la création d'un registre public, lequel permettra une consultation plus large de l'ensemble des entités économiques concernées. Le respect de la priorité nationale repose donc sur le choix du titulaire à prestation et coût sensiblement équivalents.

Cette proposition de loi souhaite également renforcer et uniformiser les règles auxquelles sont assujettis les sous-traitants. Elle propose le choix du titulaire par multi-critères ; ce qui permettra notamment d'intégrer le coût d'entretien dans l'appréciation du choix des soumissionnaires. Elle introduit enfin une nouvelle infraction pénale dans notre droit, sanctionnant les pratiques anticoncurrentielles.

L'estimation d'un coût d'entretien, voire d'un coût de fonctionnement, reste souvent le grand absent de l'arbitrage des opérations d'équipement public. L'intérêt est d'une telle évidence que votre Rapporteur ne développera pas l'importance de le connaître préalablement au choix d'un prestataire de lot de construction.

Une évidence qui n'en est pas une pour le Gouvernement, notamment pour l'élaboration du projet des serres monumentales jouxtant l'opération l'Engelin. En effet, votre Rapporteur est inquiet au vu de la réponse du Gouvernement aux interrogations de la Commission des Finances qui portait sur le coût des futures dépenses fonctionnelles de l'ouvrage.

Sans remettre en question l'opportunité d'une future exploitation commerciale envisagée pour cette entité, il paraît étonnant de se projeter dans un futur modèle économique sans, encore une fois, en connaître les coûts structurels.

Votre Rapporteur tient également à évoquer peut être le chantier le plus important et le plus transversal pour l'évolution de notre Administration et l'avenir de notre Pays pour les prochaines années. Il s'agit de la transformation de l'ensemble du système informatique de l'Etat. A ce sujet, votre Rapporteur tient à saluer, Monsieur le Ministre d'Etat, votre engagement dès votre prise de fonction.

En effet, devant l'ampleur de la tâche, un audit externe a été diligenté, lequel permettra de définir l'architecture globale, d'orienter les mesures à

mettre en place en termes de crédits et d'effectifs. Au-delà des moyens en hommes et en financements, c'est surtout une véritable révolution au niveau des changements des mentalités qui devra s'opérer.

Nos séances privées ont apporté un éclairage sur les missions de chaque entité intervenant sur cette problématique.

La « Smart City », la migration des applicatifs, la sécurité numérique et la rationalisation des procédures sont autant de chantiers qui permettront de transformer une Administration du 20^e siècle en une organisation moderne et attractive.

Enfin, votre Rapporteur souhaite aborder un dernier point au sein du budget d'équipement et d'investissements qui est sans doute le plus important aux yeux des Monégasques : la politique du logement.

En effet, le logement de nos compatriotes a toujours constitué une priorité pour la Représentation Nationale toutes majorités confondues. Au cours des années, les possibilités foncières ont diminué rendant les solutions et les projets de plus en plus complexes.

Si les opérations intermédiaires de plus petites tailles, lancées sous cette mandature, peuvent étendre l'offre de logements, dans le futur, ce sont des quartiers entiers qui devront faire l'objet de remboursements.

A ce titre, les élus ont voulu et soutenu la politique de préemption du Gouvernement tout au long de cette législature afin que l'Etat devienne un acteur incontournable du secteur immobilier et n'abandonne pas ce rôle aux seuls promoteurs privés.

Ces préemptions permettront les remboursements futurs. Mais ces remboursements devront se faire dans une perspective urbanistique globale et une vision à long terme. C'est ce que nous avons obtenu avec le « Très Grand Ida » et c'est selon cette même méthodologie que devront se concevoir « l'Annonciade II » et les opérations à venir.

Il ne faut pas oublier que ces très nombreuses préemptions, après remise en état des appartements, ont également permis de loger des foyers monégasques ou des enfants du pays.

Par ailleurs, la législature qui s'achève aura permis d'obtenir à force de persuasion et par le vote des budgets et des lois de désaffectation, la construction de nouvelles opérations domaniales aujourd'hui en cours de réalisation ou programmées :

- « L'Engelin » 133 logements livrés en janvier 2018 ;

- « U Pavayùn » : 33 logements livrés également début 2018 ;

- « Soleil du Midi » : 25 logements livrables en septembre 2019 ;

- « Testimonio II » : 150 appartements livrables fin 2020 ;

- la « Villa Carmelha » qui comprendra 25 logements également livrables en 2020.

Suite à nos requêtes concernant la recherche d'opérations intermédiaires permettant une mise en œuvre plus rapide répondant à la demande des nationaux, le Gouvernement nous a annoncé que deux autres opérations pourraient d'ores et déjà permettre la réalisation de 28 appartements à horizon 2021.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, sans en dévoiler la teneur pour des raisons évidentes de confidentialité, nous assurer que des négociations sont en cours afin d'élargir l'emprise du projet, laquelle permettrait la construction d'un nombre beaucoup plus substantiel de logements ?

Mais au-delà de la nécessité de constructions nouvelles à définir, votre Rapporteur ne peut s'empêcher de penser que la politique du logement passe aussi par une amélioration de la gestion du parc domanial et par l'exploitation de nouvelles pistes.

En effet, la problématique de la mobilité au sein du parc doit faire l'objet de toutes les réflexions et passe par une remise à plat de l'existant.

Il devient désormais urgent que cette étude soit engagée de manière convaincante. Les mesures de prise en charge sont évidentes et ont été mentionnées à de nombreuses reprises notamment par le Président de la Commission du Logement, M. Jean Michel CUCCHI.

Le maintien du prix du loyer, la prise en charge des frais liés au déménagement sont autant d'éléments qui ont façonné cette réflexion. Est-il préférable d'optimiser l'occupation du parc ou avons-nous les ressources éternelles pour lancer inexorablement de nouvelles opérations domaniales ?

Cette mobilité est donc primordiale pour l'avenir et nous souhaiterions des actions concrètes, lesquelles doivent nécessairement passer par des aides.

La mobilité dans le parc domanial est en lien avec l'entretien de celui-ci. La gestion du parc immobilier de l'Etat doit être modernisée, améliorée voire repensée. Le manque d'entretien conduit à un vieillissement du parc domanial, une dévalorisation de notre patrimoine et un surcoût de fonctionnement.

La reprise de la gestion globale par l'Etat des immeubles lui appartenant devient une priorité pour la qualité du service et l'optimisation des coûts tant pour le propriétaire que pour les locataires.

La crise des Jardins d'Apolline a mis en lumière des manquements graves. Il est temps d'en tirer les conséquences.

Votre Rapporteur avait longuement développé ce thème lors du Budget Rectificatif et invite à nouveau le Gouvernement à réfléchir à la mise en place d'une équipe dédiée à cette gestion.

A l'instar de la réforme opérée notamment en France pour la direction de son parc immobilier depuis près de 10 ans où les missions d'administration et d'entretien des biens immobiliers se sont vues séparées de l'entité propriétaire même du parc.

Une équipe dédiée aurait donc pour bénéfice d'optimiser la gestion au travers de nouveaux objectifs opérationnels, une nouvelle organisation, une meilleure interaction avec les locataires, une rotation plus rapide du parc en cas de vacances d'appartement, une nouvelle méthodologie et un suivi optimisé par la mise en place d'actions notamment en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments ou la maîtrise des flux de consommation.

Après ce développement sur notre politique d'investissement, votre Rapporteur en vient aux dépenses ordinaires constituées d'une part des dépenses de fonctionnement et d'autre part des

dépenses d'interventions publiques.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 557 M€ contre 544 M€ au Budget Primitif 2017 en hausse de 2,4 %. Les frais de personnel qui augmentent dans la même proportion représentent à eux seuls 27 % du total.

L'an prochain, ce ne sont pas moins de 51 postes qui seront créés au sein de l'administration. Les plus nombreux recrutements concernent, d'une part, la Sureté Publique et la sécurité avec 11 postes, et, d'autre part, le développement des systèmes d'information de l'Etat et du numérique avec 16 postes.

Dans ces deux domaines, les élus sont favorables à un renforcement des effectifs et des moyens. En effet, le maintien d'un très haut niveau de sécurité des biens et des personnes a toujours été une priorité pour la Principauté.

A ce titre, votre Rapporteur rappelle le vote de la loi n° 1.430 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale en session extraordinaire le 6 juillet 2016 dans un contexte international tragique. Ce texte fondamental dans un Etat de droit comme Monaco est le fruit d'un équilibre délicat entre le respect de la vie privée et des libertés individuelles, et le renforcement de la sécurité nationale.

En ce qui concerne le système informatique de l'Etat où l'aspect sécurité est également une priorité, si l'on peut se satisfaire de la volonté d'étoffer les équipes, il est indispensable d'établir un schéma d'organisation rationnel lorsque l'on constate le nombre important de services en charge de ces questions.

De même, si l'appel à des prestataires extérieurs est nécessaire, il faut garder à l'esprit que la connaissance du système doit demeurer en possession du Gouvernement et qu'il conviendra d'encadrer les interventions de ces sociétés. Pour ce faire, les personnels recrutés devront opérer un transfert de compétences afin d'assurer la pérennité et la complète maîtrise du système d'information de l'Etat.

Au titre des recrutements figure également le

détachement de juristes spécialisés pour renforcer la cellule Europe. A l'avenir, de l'avis des élus, le Gouvernement devra communiquer de façon plus périodique et pédagogique au sujet de l'accord d'association avec l'Union Européenne, au risque de susciter des passions tristes...

Les interventions publiques représentent quant à elles un tiers des dépenses et s'élèvent au titre du Budget Primitif 2018 à la somme de 282 M€ contre 268 M€ il y a un an soit + 5,4 %.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que cette section du budget s'élevait à 202 M€ en 2013. Cinq ans plus tard, ce sont donc 80 millions d'euros supplémentaires d'aides qui sont octroyés, soit une hausse de 39 % qu'il faut mettre en perspective avec la progression de 30 % des recettes de l'Etat pour la même période.

Lors du rapport du Budget Primitif 2017, votre Rapporteur faisait déjà état de cette tendance à la prodigalité en ces termes : « *l'accroissement du millefeuille d'inscriptions de dépenses (est) peu propice à la perte de poids budgétaire* ».

Vous partagiez pleinement à l'époque ce constat Monsieur le Ministre, je cite : « *le Gouvernement partage entièrement l'approche de Monsieur le Rapporteur s'agissant de la nécessité de sélectionner les manifestations nécessitant une aide financière de l'Etat. Il faut en effet privilégier la qualité à la quantité.* »

Le régime tant espéré n'ayant pas eu lieu, votre Rapporteur vous invite donc à initier ce jeûne primordial pour la santé de nos finances publiques.

Pour vous aider dans cette démarche, votre Rapporteur suggère de limiter la croissance de cette section du budget par une pondération en fonction de la majoration des recettes. Des arbitrages forts doivent être opérés dans ce domaine d'autant que les nouveaux requérants n'ont pas tendance à diminuer au fil des années.

D'une manière générale, Monaco reste une destination très attractive pour les aides et subventions en tout genre.

Le domaine social représente près de 44 M€ soit une hausse de 3,2 % par rapport au budget 2017 mais une augmentation de plus de 10 millions par rapport au résultat de l'exercice 2016.

Votre Rapporteur souhaite, à cet égard, mentionner les déficits budgétaires des établissements publics. Ces derniers augmentent de 2,4 %, soit 2,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2017. Le principal acteur de cette augmentation se trouve être l'Office de Protection Sociale avec + 1,5 M€.

La subvention d'équilibre du Centre Hospitalier Princesse Grace constitue également un facteur important de cette sous-section du Budget avec un montant d'aide porté à 6 M€. Votre Rapporteur rappelle que cette subvention figurait déjà au budget rectificatif 2017 mais qu'à la clôture 2016 elle n'était que de 444 000 €. Il conviendra de rester très attentif à l'évolution de ce déficit.

Si dans les domaines de la santé et du social, la seule logique purement comptable ne saurait prévaloir, il n'en demeure pas moins qu'il convient d'en prévoir l'avenir budgétaire.

A ce titre, Gouvernement et Conseil National devront poursuivre leur réflexion sur la dépendance (au titre de laquelle un fonds est abondé à hauteur de 2 M€ pour atteindre 7 M€ depuis 2016) et le financement de notre politique de santé. A cet égard, les élus attendent toujours les suites données par le Gouvernement après une première réunion qui s'est tenue il y a plus d'un an et demi.

Au titre du domaine international et de la coopération, votre Rapporteur tient à souligner qu'il a été décidé qu'une somme de 2 M€ par an serait dévolue aux Aides Publiques au Développement.

Pour ce qui concerne le domaine sportif, votre Rapporteur sera plus bref que lors du Budget Rectificatif 2017 et mentionnera seulement le sentiment des élus que la nécessité de la loi sur le sport devient de plus en plus prégnante dans un Etat où le sport a toujours fait partie de la culture du pays.

L'organisation des manifestations représente une inscription budgétaire de 42 millions d'euros en augmentation de 6 % par rapport à 2017. Pour moitié, cette somme est octroyée

aux épreuves automobiles, avec une augmentation de 1,1 M€, la subvention atteignant ainsi 21,3 millions d'euros.

Une étude sur les retombées directes et indirectes du Grand Prix est actuellement conduite par l'I.M.S.E.E. et, à n'en pas douter, ces retombées seront sans commune mesure pour Monaco avec la subvention accordée à cette organisation.

Un effort très conséquent est également porté dans ce budget au développement durable. L'article « transition énergétique » est majoré de 12 M€ en complément d'abondement du Fonds Vert National. Cette hausse est principalement axée sur le pôle transition énergétique visant à une meilleure performance environnementale. Votre Rapporteur considère que la mise en place d'éléments recensant l'ensemble des actions de l'Etat devient déterminante dans cette volonté d'afficher publiquement les actions menées par la Principauté.

Ces indicateurs passent encore une fois par la mise en place d'une comptabilité analytique ; sa mise en place prendra du temps, mais comme l'a déjà évoqué votre Rapporteur, vous en avez, Monsieur le Ministre, avec la Commission des Finances, pleinement conscience.

En cette fin de mandature et pour conclure, votre Rapporteur ne souhaite pas revenir trop longuement sur les réalisations des 5 années passées dans la mesure où les principales actions ont égrené son exposé.

La Commission des Finances a appuyé son propos sur l'avenir à travers notre politique d'investissements qui se traduit par le programme triennal d'équipement.

En termes de bilan, votre Rapporteur ne peut néanmoins passer sous silence la productivité législative de cette mandature. Rappelons en effet que le Conseil National est avant tout une Assemblée législative, c'est là son rôle principal. Nous pouvons être satisfaits du travail accompli en la matière, en particulier lors des 2 dernières années. En effet, en 5 ans, les élus auront voté pas moins de 50 projets de loi dont 9 lois de budget et 20 propositions de loi.

Votre Rapporteur en a évoqué plusieurs tout au long de son exposé : droit international privé, télétravail, multi-family office, bail à usage de bureaux, encadrement des reports de crédit et sécurité nationale.

Il convient cependant de rappeler les lois les plus marquantes :

- en matière internationale : lois de ratification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté européenne ainsi que de l'accord multilatéral concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et loi de ratification de l'Accord de Paris (Cop 21) ;

- dans le domaine institutionnel : la loi relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, la réforme de la loi de fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur ainsi que la loi sur le financement des campagnes électorales ;

- dans le domaine des droits et libertés fondamentaux : la réforme de la législation sur la garde à vue et la loi sur la responsabilité de l'État et les voies de recours ;

- sur le volet social et de la santé : la baisse du taux du contrat habitation capitalisation, le prêt étudiant, le commerce électronique de médicaments, l'art dentaire, le consentement et l'information en matière médicale ;

- enfin, sur le plan de la culture : la loi sur la préservation du patrimoine national et sur le plan environnemental, le Code de l'Environnement.

Sur l'aspect institutionnel, votre Rapporteur souhaite insister à nouveau sur la nouvelle méthode mise en œuvre depuis deux ans qui a permis d'aboutir à de tels résultats. Cela démontre que lorsque la confiance est instaurée entre nos deux Institutions, les dossiers avancent. Tel est le cas sur le volet législatif mais aussi dans l'action publique. A force de discussion et de persuasion, notre Assemblée a pu jouer pleinement son rôle de conseil.

Lors de nos débats en séance privée, les élus ont fait part de leurs réticences et de leur souhait de voir évoluer un certain nombre de dossiers.

Sur le plan économique, ils appellent à une modification des conditions actuelles pour la domiciliation des sociétés au domicile afin de ne pas faire occuper des surfaces de bureaux inutilement par des entrepreneurs qui n'en auraient pas besoin.

En ce qui concerne les grands travaux, les élus se sont émus de l'absence de réalisation d'études économiques dans le cadre de la rénovation du Stade et de l'Héliport. Ils souhaitent un dimensionnement de ces projets en fonction d'objectifs clairs qui doivent être fixés par le Gouvernement et pas par des acteurs privés.

En outre, la Commission des Finances s'étonne et s'inquiète des montants exorbitants présentés pour les projets de construction. Tout comme le Gouvernement, le Conseil National est attaché au respect de la priorité nationale mais ce respect doit se faire en préservant les deniers publics pour le bien commun.

S'agissant du logement, conformément aux engagements pris lors du budget rectificatif 2017, le Gouvernement a proposé deux opérations envisageables à fin 2020 qui ne comportent que 14 logements chacune. La Commission des Finances a demandé que ces projets soient revus afin que le gain d'appartements soit nettement plus conséquent.

Enfin, depuis 2014, année où les recettes ont atteint le milliard, les élus ont demandé que le Gouvernement accorde un « coup de pouce » aux fonctionnaires et agents de l'Etat. Compte tenu des excellents résultats qui s'annoncent cette année encore, les élus souhaiteraient que cette prime exceptionnelle de fin d'année d'une somme fixe pour chacun, quel que soit le niveau de rémunération, soit reconduite.

Au terme de son exposé, votre Rapporteur appelle à un vote favorable du Budget Primitif 2018 sous réserve de la confiance que chaque élu voudra bien donner au Gouvernement sur les réponses apportées et les engagements donnés dans le cadre de nos débats.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, pour ce dernier rapport qui marque la fin à la

fois d'une législature et de dix ans, pour vous, d'engagement politique, merci.

Avant de vous passer la parole, Monsieur le Ministre, je tiens à préciser que vous avez transmis ce jour, en fin de matinée, au Conseil National, votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que le Secrétariat Général s'est immédiatement chargé de la diffuser par voie électronique auprès de tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Nous avons donc tous pu prendre connaissance des positions et des réactions du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2018.

Si vous souhaitez maintenant donner votre réponse à la commission en général et au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en particulier, c'est avec plaisir que nous vous écoutons.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette affaire, seul le prononcé fait foi donc vous verrez peut-être quelques petites modifications dans la lecture.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je tiens également à remercier sincèrement, Monsieur Marc BURINI et les membres de la commission qu'il préside pour la très grande qualité de ce rapport. Un rapport à la fois précis et complet, dont le Gouvernement apprécie l'objectivité.

Je vais pour ma part m'attacher à apporter les réponses aux questions que vous posez.

Je n'aurai pas besoin d'entrer dans trop de détails. Vos explications, Monsieur le Rapporteur, sont claires et se suffisent à elles-mêmes.

Je tiens toutefois à préciser que l'excédent annoncé a évolué suite aux inscriptions modificatives qui ont été portées à votre connaissance par lettre séparée et dont le Président vient de parler.

Cet excédent s'élève désormais à 2 M€.

En effet, le Gouvernement a souhaité procéder à une inscription complémentaire pour des créations de postes demandées par la Direction des Services Judiciaires, ainsi que pour la majoration des remboursements des frais de campagne, dans la perspective des élections nationales de 2018.

Il a également modifié l'inscription pour les restructurations du Stade Louis II, sur laquelle je reviendrai.

Mais avant cela permettez-moi de relever certains points remarquables, qui traduisent à eux seuls la bonne santé économique de la Principauté et qui témoignent des réalisations concrètes accomplies pour les Monégasques, les résidents et les travailleurs en Principauté.

Je commencerai par des chiffres qui méritent d'être mis en avant, et qui me paraissent significatifs :

Nous sommes dans la 6^{ème} année consécutive d'excédent budgétaire, et ce Budget Primitif 2018 est présenté, lui aussi, en positif ;

Sur les 5 dernières années, nos recettes ont augmenté de plus de 38 % ;

Notre PIB a crû de 3,2 % en 2016, dans le contexte international pourtant difficile que vous avez décrit ;

Depuis le retour à l'excédent budgétaire en 2012, une gestion encore plus rigoureuse et professionnalisée a permis une augmentation de 30 % de la partie liquide de notre Fonds de Réserve Constitutionnel. Et nous avons pu réaliser, pour environ 300 M€, des investissements structurants au travers de l'augmentation du capital de la S.B.M. et de notre participation dans l'aéroport de Nice.

Ces chiffres ne sont pas le fruit du hasard, mais d'une politique volontaire et rigoureuse.

Il nous faut nous en féliciter, mais surtout il faut continuer.

La bonne santé économique de la Principauté constitue en effet, avec sa stabilité institutionnelle, un élément déterminant de son attractivité, mais aussi et surtout de sa souveraineté.

C'est aussi la condition indispensable d'une action publique déterminée, celle notamment qui nous permettra de traiter sereinement l'important sujet des retraites de la Fonction Publique. Vous signalez à juste titre que, contrairement à nos engagements réciproques, l'année 2017 n'a pas pu voir se tenir le grand débat sur ce sujet que j'appelais moi aussi de mes vœux, mais j'y reviendrai.

S'agissant donc des marges de manœuvre financières dégagées, elles ont en effet permis des réalisations qui ont bénéficié en premier lieu aux Monégasques, au travers des opérations de construction de logements domaniaux.

Les immeubles l'Engelin et U Pavayùn permettront en début d'année prochaine d'accroître l'offre du

parc domanial de 166 appartements. 200 autres suivront d'ici fin 2020, et, comme vous le savez, les Jardins d'Apolline seront remis à neuf.

Nous poursuivrons naturellement dans cette voie au travers des nouvelles opérations intermédiaires engagées.

Grâce à cette bonne gestion, nous avons pu accomplir d'autres réalisations qui ont profité à l'ensemble des personnes qui vivent, travaillent ou simplement visitent la Principauté. Je ne les citerai pas toutes, mais elles concernent l'excellence de notre politique de santé et de protection sociale, l'excellence de notre système d'éducation ou encore l'efficacité de notre sécurité.

Cette volonté du Gouvernement d'assurer un cadre propice au développement d'activités économiques se confirme cette année encore au travers du Budget Primitif 2018.

Un budget à la fois de réalisation et d'ambition qui, comme vous l'avez relevé Monsieur le Rapporteur, s'inscrit dans une certaine continuité, notamment au travers de la poursuite des grands travaux structurants et de la protection de l'environnement.

Un budget résolument tourné vers l'avenir, mettant l'accent sur le renforcement de notre sécurité et sur le développement du numérique, point sur lequel je reviendrai également.

Ces bons résultats et ces bonnes perspectives ne doivent pas nous démobiliser. Tout n'est pas parfait, bien sûr, et nous devons rester vigilants, comme vous le suggérez, Monsieur le Rapporteur, en poursuivant cette recherche d'excellence, tout en maîtrisant les finances publiques.

Juste un mot sur ce sujet, l'action de l'Etat s'inscrit par définition dans la durée et ~~je pense~~ j'espère que la période que nous vivons sera appréciée à sa juste valeur par ceux qui nous succéderont.

Monsieur le Rapporteur ayant exposé les grands équilibres de ce budget, il ne me semble pas nécessaire de revenir en détail sur les chiffres.

Toutefois, avant d'aborder les principaux thèmes du rapport que sont les grands travaux et la gestion du parc domanial, je veux répondre à plusieurs questions qu'il soulève, à propos des recettes, puis des dépenses.

S'agissant tout d'abord des recettes, je voudrais faire le point sur la situation de trois monopoles concédés, à savoir la S.B.M., Monaco Telecom et la S.A.M. des Ports.

Pour ce qui concerne la S.B.M., comme cela a été

rappelé, la concurrence et la réglementation des jeux sont en profonde mutation. Pour faire face à cette situation, le management, la Direction des jeux et les équipes du Casino sont **totalemment** mobilisés, afin de redresser l'activité. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Des actions structurantes ont été engagées depuis 18 mois autour des trois piliers : Excellence, Management, Innovation.

L'objectif de la Société est de retrouver sa position internationale, et de renouer durablement avec les bénéficiaires dans chacun de ses différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et immobilier.

Pour ce qui concerne Monaco Telecom, les efforts sont à souligner, comme vous le mentionnez dans votre rapport. Et je précise d'ailleurs qu'une étude internationale faite par une association appelée (4GMark) place Monaco Telecom au 4^{ème} rang mondial en termes de débit mobile.

Comme le Conseil National, le Gouvernement demeure néanmoins vigilant quant à l'évolution des tarifs appliqués par ce concessionnaire, en particulier pour les jeunes et les entreprises. Mais la recherche de relais de croissance de Monaco Telecom à l'international est tout à fait opportune. Le Gouvernement soutient cette ambition de notre opérateur national.

Je termine ce point par la situation de la S.A.M. des Ports.

Le recul du chiffre d'affaires de la S.E.P.M. en 2018 est très conjoncturel, dans la mesure où il est directement lié aux travaux qui affecteront le Port Hercule au cours de l'année prochaine.

Malgré cela, le potentiel de croissance de la S.E.P.M. demeure élevé, principalement à l'extérieur de nos frontières maritimes.

Ainsi, l'exploitation prochaine du port de Vintimille permettra d'offrir de nouveaux points d'amarrage, tout en garantissant un niveau de service comparable.

La Société est également, comme vous le savez, est également actionnaire de la société Roma Marina Yachting, qui s'est portée candidate à la gestion de la future concession du Port de Civitavecchia, près de Rome.

Et elle postule enfin pour une éventuelle reprise de la concession du port de Beaulieu fin 2018.

Dans un autre domaine, j'en viens à présent à une question importante que vous avez à juste titre soulevée, Monsieur le Rapporteur, la question de la

situation des gens qui souhaitent exercer une activité économique à domicile.

Le Gouvernement confirme être favorable à la proposition du Conseil National de ne plus limiter à deux années l'autorisation de domiciliation de sociétés au domicile du gérant, hors sociétés anonymes monégasques, et sous réserve du respect de certaines conditions pour en citer quelques-unes, (pas de personnel, pas de réception de clientèle, pas de stockage de marchandises...).

A cette fin, l'Ordonnance Souveraine 993 du 16 février 2007 sera prochainement modifiée.

En complément, je rappelle que la création de la société unipersonnelle figure dans le projet de loi sur la modernisation du droit économique, qui sera finalement divisé en plusieurs projets. L'un d'eux sera consacré aux sociétés et reprendra les dispositions précitées. Il sera déposé dans le courant de l'année 2018.

S'agissant à présent des questions du rapport concernant les dépenses, je voudrais commencer par les interventions publiques.

Comme vous l'avez relevé, Monsieur le Rapporteur, leur augmentation est réelle, mais elle s'explique principalement par la majoration de l'article « transition énergétique » (+ 12 M€ sur 14,3 M€ de majoration des interventions publiques).

Il ne s'agit donc pas d'une dérive, mais d'une écriture technique liée au classement en taxes intérieures douanières de la TICFE/CSPE c'est-à-dire la France est passée de la taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité à la Contribution au Service Public de l'Electricité.

Au total sur les 73 M€ supplémentaires entre le Budget Primitif 2013 et le Budget Primitif 2018 que vous relevez, 70 M€ concernent des interventions publiques pour des bénéficiaires, des interventions publiques déjà existantes qui bénéficient d'un soutien renforcé, ou pour des nouvelles interventions publiques limitativement visées à savoir, la transition énergétique, le Fonds dépendance ou Monacotech, entre autres.

Le Gouvernement privilégie donc bien la qualité à la quantité, au fil de l'évolution dans le temps de ces dépenses.

Il gardera cet impératif en tête car il en va effectivement de la maîtrise de nos finances publiques.

Pour ce qui concerne les dépenses à caractère sanitaire et social, je commencerai par évoquer la subvention d'équilibre de l'hôpital.

Les pouvoirs publics sont attentifs à la maîtrise des dépenses du C.H.P.G. et entretiennent, pour cela, un dialogue permanent avec son Conseil d'Administration.

Mais, comme le souligne le Conseil National, une approche purement marchande n'est pas possible à l'égard d'un établissement de santé. C'est ce qui justifie en effet la subvention.

S'agissant du financement de la dépendance, je rappelle que l'idée de lui consacrer un fonds provisionné sur le budget de l'Etat avait été évoquée lors des débats budgétaires.

Une réunion s'est tenue le 13 juillet 2016, en présence de représentants du Conseil National, afin de réfléchir aux questions techniques de sa création. Cette réflexion a abouti à la création de ce fonds, qui est abondé désormais chaque année et à hauteur de 2 M€ et, notamment, en 2018.

Par ailleurs, le Département des Affaires Sociales et de la Santé a demandé l'actualisation de l'étude SPAC relative à la prise en charge de la dépendance. Elle permettra d'anticiper les évolutions et d'évaluer l'adaptation de nos infrastructures, à échéance de 10 à 20 ans.

J'en viens à présent à l'un des principaux thèmes du rapport : les grands travaux.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait demandé aux Services de l'Etat de mettre en place un phasage des chantiers.

C'est chose faite, et il convient désormais de garder ce document à jour.

La qualité de vie en Principauté est évidemment une préoccupation commune. L'équilibre n'est pas facile à trouver, sur notre petit territoire, entre le besoin de logements et d'équipements, et l'aspiration légitime à la tranquillité. C'est pourquoi l'action de phasage engagée est nécessaire, tant pour les opérations publiques que privées, afin de veiller à ce que les habitants d'un même quartier ne subissent pas des nuisances pendant une trop longue période.

Cela suppose du courage, car il s'agit d'arbitrer, souvent au détriment d'une opération.

C'est pourquoi nous devons le faire ensemble.

Pour ce qui concerne le pilotage des opérations d'équipement public, je souhaiterais en premier lieu vous dire que je comprends le sentiment des élus.

Les coûts semblent élevés, les modifications opérées au fil des programmes triennaux ne sont pas rares, et l'économie des projets est parfois évolutive.

Je voudrais revenir sur ces trois aspects que vous avez soulignés, Monsieur le Rapporteur, pour expliciter la démarche du Gouvernement et les progrès qui restent demeurent à réaliser.

Chaque opération publique lancée par le Gouvernement fait initialement l'objet d'un programme général, fonctionnel et technique.

Le périmètre des travaux y est alors défini et le coût est estimé à partir de ratios.

Sur ces bases, le Gouvernement valide ou ajuste le périmètre de l'opération, avant d'acter le lancement de sa réalisation.

L'opération fait alors l'objet d'une première inscription triennale.

En amont du lancement des études de conception, et afin de les cadrer, les Services techniques font établir des programmes détaillés qui constituent des données d'entrées pour les architectes.

Les études de conception peuvent ainsi durer deux ans au total, afin de définir précisément chaque ouvrage à construire et de déterminer son coût particulier.

C'est seulement à la suite de ces études que le coût de l'opération est connu sur des bases précises, et non plus à partir de ratios.

A ce titre, le montant des crédits d'engagement figurant au triennal peut parfois être ajusté. Mais, vous en conviendrez, cette situation n'est pas satisfaisante.

La deuxième phase concerne la réalisation des travaux.

Je partage avec vous la volonté d'ouvrir davantage les consultations d'entreprises pour garantir une mise en concurrence plus large.

Dans le respect du principe de la priorité nationale, à laquelle le Gouvernement est attaché, nous réfléchissons aux modalités actuelles de consultation, qui limitent parfois le nombre des entreprises sollicitées.

Les relations avec les entreprises doivent également pouvoir évoluer pour préserver au mieux les intérêts de l'Etat, tant en termes de qualité que de délais ou de coûts. Je pense en particulier à l'amélioration du contrôle de qualité interne aux entreprises, aux pénalités en cas de retard ou à la gestion des réclamations.

Enfin, la passation de relais entre les entreprises de construction et les équipes d'exploitation et de maintenance est à améliorer, comme le montre

l'exemple des Jardins d'Apolline dont nous allons tirer tous les enseignements.

Sur l'ensemble de ces aspects, je vous informe avoir demandé aux Services concernés d'engager une réflexion longue et précise.

Un meilleur pilotage des opérations passe enfin par la prise en compte de la dimension juridique du problème.

Notre récente réunion du 24 novembre sur la proposition de loi relative à la passation des marchés publics a permis, je crois, de constater que nous partageons les mêmes objectifs : ouvrir davantage l'accès à la commande publique pour favoriser la concurrence, et donc la baisse des coûts, sans pour autant opposer cette ouverture au respect de la priorité nationale. Nous avons convenu ensemble que ce respect doit s'exercer à des prix raisonnables pour l'Etat.

Pour ce qui concerne les coûts d'entretien des ouvrages, qu'ils soient administratifs, de logements ou d'équipement, ils représentent de toute évidence un enjeu.

C'est pourquoi il a été décidé de procéder de manière systématique, pour toutes les opérations de construction nouvelles, à leur estimation, qu'il s'agisse en particulier de dépenses énergétiques ou d'émissions de gaz à effet de serres.

Nous souhaitons bien sûr aller plus loin dans cette démarche, afin de mieux prendre en compte ces éléments dès la conception des opérations.

S'agissant plus particulièrement du programme des serres, il convient de rappeler que ce relogement n'était pas associé initialement à une volonté de modification de leur modèle de gestion.

Un des objectifs de cette réalisation était d'améliorer l'espace public dans une zone d'entrée de ville en pleine densification, ce qui s'est traduit par la décision de créer un cheminement public au sein des serres, avec une perspective d'intégration de cette zone à un parc public plus vaste, dont les contours sont en cours de conception.

Par ailleurs, la création d'une comptabilité analytique, que votre rapport évoque et sur laquelle je reviendrai par la suite, permettra une meilleure appréhension du coût complet de ces grands projets d'investissements.

S'agissant plus particulièrement de la restructuration du Stade Louis II, je voudrais rappeler que notre ambition en la matière est beaucoup plus large, puisqu'elle vise également la rénovation et

l'extension des équipements que nous utilisons au Devens et aux Moneghetti, essentiellement pour nos sportifs et scolaires.

Vous évoquez à juste titre la nécessité d'associer un projet économique à une opération d'équipement.

Cette remarque est tout à fait pertinente. Elle implique de dégager des surfaces commercialisables.

Or la restructuration du Stade Louis II s'effectuera dans l'enveloppe actuelle du bâtiment, avec comme objectif premier de créer des espaces et des fonctionnalités permettant de répondre aux exigences et normes des sports pratiqués.

La création de nouvelles surfaces commercialisables ne pourra donc être recherchée qu'en complément de cet objectif. Elle ne pourra être que marginale.

Néanmoins, le Gouvernement s'attachera bien entendu à maximiser le potentiel économique du futur Stade Louis II, afin de rechercher la meilleure équation économique possible.

S'agissant de l'inscription au programme triennal annexé au Budget Primitif de 2018, le Gouvernement a entendu la requête du Conseil National. Dans l'attente de la stabilisation définitive du programme, nous avons décidé de la limiter à 70 M€, correspondant aux seules opérations d'ores et déjà engagées ou devant l'être en 2018, ainsi qu'aux opérations d'accompagnement devant être menées sur les sites des Moneghetti et du Devens.

Ces diverses opérations concernent et je vais les citer pour qu'il n'y ait plus de confusion :

la rénovation du Centre Nautique, dont la première phase a été menée en 2017 ;

la création de loges au-dessus de la Tribune « Première », prévue en 2018 ;

la sécurisation du parvis dont les premiers travaux sont à mener avant fin 2017 ;

la rénovation complète de la pelouse, dont les premiers travaux sont programmés lors de la prochaine inter-saison 2017/2018 ;

les opérations de sécurisation du bardage et des façades ;

la création d'un terrain sur le site du Devens ;

la création d'un gymnase sur le site des Moneghetti ;

ainsi que la commande des différentes missions d'étude et de contrôle des travaux (programmiste, maîtrise d'œuvre, notamment...).

Je profite par ailleurs de ce point sur la restructuration du Stade Louis II pour vous dire que,

comme vous, le Gouvernement partage pleinement votre sentiment sur l'importance d'un projet de loi sur le sport, que nous souhaiterions voir voté dans le courant de la prochaine législature.

J'en viens à présent au projet de construction d'un téléphérique dans le cadre de l'opération d'entrée de ville à l'Ouest de Monaco.

Le Conseil National demande des éléments complémentaires pour mener sa réflexion.

Ce projet n'est, pour l'instant, qu'à l'état d'étude : les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 sont uniquement des crédits d'étude.

Le Gouvernement n'a pas encore finalisé son analyse, tant en termes économiques que de mobilité.

Une fois cette analyse achevée, il veillera à communiquer les éléments nécessaires au Conseil National ainsi qu'à la Mairie. Celle-ci sera bien évidemment partie prenante dans ce projet, puisqu'une partie du terrain envisagé relève du domaine public communal.

Aucune décision définitive ne devrait intervenir avant l'examen du Budget Primitif 2019.

Je souhaiterais à présent aborder le projet de restructuration de l'Héliport, dont nous avons longuement parlé en séances privées.

Ainsi que je m'y étais engagé, nous avons procédé en interne à son réexamen complet, au regard des remarques que vous aviez formulées.

Les différents postes de cette restructuration ont été analysés dans le détail.

La conclusion est simple et j'aurais préféré qu'elle soit différente compte tenu du coût de cet équipement : le programme établi correspond à de réelles nécessités et anticipe de réels besoins.

Cette opération comporte en effet deux volets d'importance budgétaire quasi égale : Tout d'abord la sécurisation des atterrissages et décollages des hélicoptères, avec l'élargissement de la piste actuelle pour supprimer l'approche face aux bâtiments. Il s'agit d'un impératif auquel nous ne pouvons plus déroger. Les normes internationales en matière aéronautique évoluent. Ne pas nous y adapter serait courir le risque que notre héliport ne soit pas homologué à l'horizon de 4 ou 5 ans, ce qui pourrait mettre en péril son fonctionnement ;

Ensuite, la rénovation de l'héliport et des hangars attenants. C'est un complément nécessaire. Ce second volet a été élaboré par un prestataire spécialisé en plateformes aéroportuaires. Il développe les

surfaces nécessaires à l'accueil des passagers et à leur enregistrement à destination finale avec toutes les contraintes de sécurité que cela impose. Ont été prévues, pour un coût financier je dois dire marginal, des surfaces complémentaires pour les compagnies aériennes monégasques et des espaces de bureaux. La location de ces dernières devrait permettre de recevoir des recettes, les normes d'insonorisation appliquées soit 45 décibels confirmant la possibilité de location dans d'excellentes conditions.

C'est sur la destination de ces locaux que nous devons encore travailler.

L'Architecte a prévu en particulier un espace de restauration dont nous devons mesurer et l'intérêt et la rentabilité.

Nous allons nous y atteler, et travailler également sur l'esthétique du bâtiment qui a aussi fait l'objet de remarques.

Sous cette réserve, il apparaît que cette restructuration a été conçue sur des bases sérieuses, réalistes, et tenant compte des besoins prévisibles au cours des prochaines années.

Le coût de cet investissement qui figure d'ores et déjà au Triennal mérite la présentation détaillée que nous envisageons de vous faire en début d'année.

J'en viens à présent à l'autre thème principal du rapport, à savoir la gestion du parc domanial.

J'ai entendu la demande du Conseil National que soit créé un service dédié à cette gestion. Bien entendu, le fait de l'optimiser est une préoccupation partagée. Ce sujet a déjà été évoqué préalablement au vote du Budget Rectificatif 2017 et lors de nos séances privées. Vous citez l'exemple de la France, Monsieur le Rapporteur, où les missions d'administration et d'entretien des biens immobiliers ne sont plus assumées par le propriétaire du parc. C'est un exemple certes, mais est-ce bien celui que nous voulons suivre ?

Ce qui est important, en réalité, c'est la qualité de la relation et du service entre le propriétaire, le gestionnaire et les occupants. C'est à cette problématique que nous devons répondre avant d'entamer une réforme qui aurait des conséquences importantes.

Une réunion est organisée au Ministère d'Etat le 14 décembre prochain avec les principaux gestionnaires des immeubles domaniaux, pour les sensibiliser à nouveau sur l'importance de leur rôle et leurs obligations.

Parallèlement, une réflexion a bien été initiée pour apprécier l'opportunité d'une reprise par

l'Administration des Domaines de la gestion d'immeubles domaniaux à usage d'habitation.

A l'issue de ces échanges avec les gestionnaires et de cette étude, une décision pourra être prise, en fonction des avantages et inconvénients d'une gestion directe ou d'une gestion déléguée.

Pour ce qui concerne la politique des loyers dans le secteur domanial, le Gouvernement note que le Conseil National comprend sa volonté de rentabiliser son domaine immobilier.

C'est un travail considérable, à conduire avec les Commissions compétentes. Il concerne en effet plusieurs milliers d'appartements, ainsi que des mètres carrés de bureaux et de commerces.

Toutefois, le Conseil National s'interroge sur la logique suivie.

Le Gouvernement a d'ores et déjà apporté toutes les informations nécessaires. Mais nous pourrions si vous le souhaitez avoir des échanges supplémentaires, pour vous expliquer les références prises et les objectifs recherchés.

J'en viens à l'un des sujets prioritaires pour le Gouvernement et le Conseil National, je veux bien sûr parler de l'offre de logements domaniaux pour les Monégasques.

Nous savons que les besoins iront toujours en grandissant. Nous devons les satisfaire, en augmentant le nombre de logements disponibles, d'une part, et en favorisant la mobilité, en effet, au sein du parc domanial d'autre part. Nous savons que nous devons faire preuve de volontarisme : trouver des terrains pour de nouvelles opérations et prendre des mesures incitatives en faveur de la mobilité.

J'apprécie tout particulièrement le soutien apporté par le Conseil National à la politique de préemption menée par l'Etat pour dégager du foncier. Les pistes de réflexion fournies par la Commission du Logement pour ce qui concerne la mobilité sont également précieuses. La procédure actuelle a déjà permis à 245 foyers de bénéficier d'un échange depuis 2012, mais ce n'est évidemment pas suffisant. Et ce n'est pas facile. Ainsi, nous avons écrit aux foyers occupant 500 appartements les plus grands et dont la situation familiale a changé. Seuls 15 % se sont manifestés, et la grande majorité a déclaré ne pas être intéressée par une mobilité.

Nous devons donc essayer de faire mieux, et être plus persuasifs en la matière. Nous pourrions donc, comme vous le suggérez, examiner ensemble de

nouvelles mesures incitatives. Car une fois encore, le logement des Monégasques est un sujet crucial qui ne peut pas et ne doit pas nous opposer. Nous avons le même objectif. Le débat d'idées doit donc rester serein. Je terminerai mon propos sur ce sujet en confirmant que deux nouvelles opérations intermédiaires sont arrêtées.

La première concerne la construction d'un immeuble de 14 logements de deux pièces principales sur 7 étages, avec des locaux à usage professionnel en rez-de-chaussée.

Cette opération a été optimisée, comme vous l'avez souhaité, puisque le projet initial ne comptait que 10 appartements, sur 5 niveaux.

Pour la deuxième, l'Etat envisage, *a minima* la construction d'une vingtaine de logements, étant précisé qu'une étude concernant une opération de remembrement est en cours et permettrait éventuellement de doubler au moins le nombre d'appartements. Nous ne pouvons malheureusement pas fournir à ce stade d'informations plus précises, afin d'éviter de susciter d'éventuelles surenchères des propriétaires privés voisins.

Par ces deux opérations, le Gouvernement serait à même, à l'horizon 2020, de livrer 55 appartements supplémentaires.

Je souhaite à présent vous parler du devenir de notre Administration, au travers de deux sujets distincts mais majeurs :

la transformation du système informatique de l'Etat, et par extension le développement du numérique en Principauté ;

la Fonction Publique, avec notamment le sujet des retraites, que vous évoquez, Monsieur le Rapporteur.

Pour ce qui concerne le premier point, je vous rejoins lorsque vous affirmez qu'il s'agit peut-être du chantier le plus important pour l'avenir de la Principauté. Vous connaissez mon engagement en faveur du développement du numérique et je suis heureux que vous le partagiez.

Nous avons consacré une bonne partie d'une séance privée à ce sujet le 7 novembre dernier.

Nous avons mis dans le budget des moyens humains et financiers sans précédent, pour relever ce défi. Ces moyens permettront de développer une véritable e-administration, sur la base d'un schéma directeur et d'une organisation informatique plus cohérents. Nous développerons parallèlement la « smart city », avec la mise en place, dès 2018, d'une plateforme opérationnelle et de nouvelles

applications au service du plus grand nombre. Cette aventure s'étalera certainement sur plusieurs années, mais un tel chantier mérite ces efforts.

Le numérique n'est pas une mode, c'est une révolution. La manquer, ce serait hypothéquer l'avenir de la Principauté et celui des générations futures.

Mais vous avez raison, Monsieur le Rapporteur, ce défi important suppose aussi de changer les mentalités et les façons de travailler. Nous le ferons ensemble. J'entends bien sûr vos arguments, sur le recours aux prestataires.

Je vous confirme à cet égard que ce recours ne s'exerce que pour des missions de courte durée ce qui évite de créer des postes supplémentaires dans la Fonction Publique.

De plus, les prestataires sont strictement encadrés par nos équipes, ce qui permet une transmission du savoir dans de bonnes conditions.

J'aborde à présent un autre grand sujet qui préoccupe notre Administration : la retraite des fonctionnaires.

Comme vous le savez, le Gouvernement a souhaité prendre ses responsabilités en ouvrant le débat sur ce sujet qui n'est pas nouveau. Mais je souhaite apaiser tout le monde.

Le Gouvernement n'a jamais imaginé remettre en cause le système actuel, ni le réformer unilatéralement.

Au contraire, en gestionnaire responsable, il a souhaité échanger avec le Conseil National sur l'évolution du régime à très long terme, ce qui suppose préalablement de dégager des pistes de réflexion et des leviers d'action.

Ces derniers vous ont été communiqués le 3 mai dernier en vue de la constitution du groupe de travail mixte dont nous étions convenus.

Le Gouvernement a pris acte du fait que le Conseil National ne souhaitait pas réunir ce groupe de travail avant que le dernier rapport d'actuaire ne lui ait été communiqué. Nous vous en avons fait droit et nous attendons comme vous les dernières études d'actuaire, dont le travail de collecte d'information se révèle plus long que nous ne l'aurions souhaité.

Malgré cette attente, nous avons fait preuve d'anticipation.

Ainsi, une poche spéciale de 130 M€, correspondant à deux années de déséquilibre 2017 entre cotisations et dépenses, a été créée au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, comme nous en étions convenus lors

des débats de l'an dernier.

Il s'agit bien entendu d'un premier pas. Mais la volonté du Gouvernement reste inchangée : il faudra pérenniser dans le temps notre système de retraites. Et nous n'envisageons pas que cela puisse se faire sans un recours à la loi.

Je serai incomplet sur le sujet de la Fonction Publique si je n'évoquais pas le pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents. Comme vous le savez, la valeur du point d'indice a été réévaluée de 0,8 % au 1^{er} juillet 2017, maintenant ainsi une avance de 0,4 % du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation.

Bien entendu, cette valeur sera revue en début d'année 2018, le Gouvernement étant déterminé à maintenir le pouvoir d'achat dans la Fonction Publique.

De plus, compte tenu des bons résultats budgétaires enregistrés jusqu'ici en 2017, je vous confirme que le Gouvernement a décidé, comme vous l'avez appelé de vos vœux, l'attribution, comme lors des deux années précédentes, d'un surplus de pouvoir d'achat de 300 euros bruts sur les bulletins de paye et pensions de retraites de ce mois de décembre.

Votre rapport aborde également le sujet essentiel qu'est la négociation d'un accord d'association avec l'Union européenne, et la communication du Gouvernement en la matière.

Ce sujet primordial pour l'avenir de la Principauté fait trop souvent l'objet d'une désinformation de l'opinion publique, que ce soit par ignorance ou par intérêt électoraliste, en cherchant à susciter les passions tristes, et j'aime bien ce mot, Monsieur le Rapporteur, que vous évoquez.

Je voudrais donc profiter de cette occasion pour rappeler quelques principes importants. Ceux en fait énoncés par S.A.S. le Prince Albert II et qui nous guident dans cette négociation.

Monaco s'est toujours développée en échangeant avec le monde et en attirant les talents. Dans le contexte actuel de mondialisation, cette capacité de la Principauté est plus que jamais une chance. Notre avenir, comme toujours, passe par l'ouverture plutôt que par le repli sur nous-mêmes, pour reprendre les termes du Souverain.

Cet avenir exige de faire connaître Monaco comme un partenaire de l'Europe, avec ses spécificités, son identité nationale et son modèle économique.

Et il suppose également de supprimer les entraves croissantes que rencontrent nos entreprises face à ce grand marché européen qui se règlemente de plus en

plus : impossibilité pour nos entreprises d'accéder à un portail d'enregistrement européen, obligation de passer par un importateur européen, impossibilité de souscrire à certains projets, pour ne citer que quelques inconvénients... etc.

Mais, comme je l'ai déjà dit, nous ne voulons pas d'un accord d'association à n'importe quelles conditions.

C'est pourquoi nous recherchons, avec l'Union Européenne, des dispositifs innovants et adaptés sur deux points, les fameuses lignes rouges posées par le Prince Souverain, permettre aux Monégasques de continuer à vivre, travailler et se loger chez eux dans les mêmes conditions demain qu'aujourd'hui, et conserver les autorisations d'installation et de travail pour les étrangers. Il n'y aura pas d'accord si ces conditions ne sont pas remplies. Faire croire l'inverse serait irresponsable.

Sur le besoin d'améliorer la communication à ce sujet, nous entendons votre remarque, Monsieur le Rapporteur, nous devons apaiser les inquiétudes inutiles. L'information doit être renforcée à tous les niveaux. Ici comme ailleurs, l'Europe doit être mieux expliquée et nous y travaillons.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je souhaiterais conclure mon propos en soulignant la qualité de nos échanges et l'importance de toujours mieux travailler ensemble, à la fois sur le fond et sur la forme.

Sur la forme, tout d'abord. Une présentation plus claire des projets de budget est demandée à plusieurs reprises dans le rapport, même si vous avez relevé, et je vous en remercie, les améliorations apportées par le Gouvernement.

Nous devons aller plus loin.

C'est pourquoi, comme vous l'avez rappelé, une mission a été confiée à deux fonctionnaires du Ministère des Finances français, détachés dans le cadre de la convention franco-monégasque de coopération administrative, pour mettre en place une comptabilité analytique du budget général. Elle permettra une lecture des axes stratégiques de la politique gouvernementale.

En un mot, le but est de parvenir à un Programme Gouvernemental d'Actions simplifié, avec une déclinaison plus lisible des objectifs, des actions et surtout des budgets.

Cette vision globale offrira également une lecture par nature (par exemple : dépenses de personnel, ou dépenses d'énergie...), ou par structure (par

exemple : un département ministériel, une direction ou service), ou encore par mission particulière, mission sur la transition énergétique, en particulier.

L'élaboration de ces tableaux de bord, indispensables dans une situation budgétaire qui se complexifie, nous permettra une meilleure visibilité, une meilleure prévisibilité, et donc une meilleure gestion de nos finances publiques. Elle permettra aussi de répondre à certaines attentes du Conseil National qui ne peuvent être satisfaites aujourd'hui, du fait de l'absence d'outils comptables adaptés.

Deux points ont d'ailleurs été soulevés à ce sujet dans votre rapport, Monsieur le Rapporteur, qui pourront lorsque cette comptabilité analytique sera installée, être ainsi éclairés à l'avenir.

Le premier concerne le poids de la dépense publique dans les secteurs de l'immobilier et de la construction.

Le second a trait au recensement de l'ensemble des actions de l'Etat en matière, précisément, de transition énergétique.

Sur ce dernier point je précise que le Gouvernement a d'ores et déjà décidé d'opérer un suivi spécifique de l'utilisation du Fonds Vert National qui regroupera dans un compte spécial du trésor l'ensemble des dépenses relatives à la transition énergétique. Un outil de « reporting carbone » a été élaboré pour les dépenses ou subventions d'investissement, qui représentent les montants les plus significatifs.

Il est prévu de tester cet outil dès 2018 sur les opérations inscrites au budget.

Je vous rejoins également, Monsieur le Rapporteur, lorsque vous prenez l'exemple de la loi récemment votée pour améliorer la procédure des reports de crédits. Elle illustre, en effet, la qualité de nos méthodes de travail sur le fond.

Ce texte est en effet le résultat d'une réflexion commune. Elle a permis de déboucher sur une meilleure lisibilité du budget, et je m'en félicite tout comme vous.

Quand on se donne les moyens de travailler ensemble comme nous l'avons fait au cours des derniers mois, on parvient à des résultats importants pour servir l'intérêt général.

Monsieur le Rapporteur a cité les nombreuses lois votées au cours de cette législature, je ne vais pas y revenir, elles ont permis de moderniser le droit monégasque dans différents domaines, et donc de renforcer l'attractivité de la Principauté.

Au-delà du travail législatif, je veux également citer nombre de projets structurants, auxquels vous avez d'ailleurs fait référence, Monsieur le Rapporteur, pour illustrer les avancées concrètes permises par ce « mieux travailler ensemble » que vous citez.

La surélévation de la Sûreté Publique, la toiture du parking du Portier ou encore le « Très Grand Ida » sont autant d'exemples pour lesquels les échanges d'idées et l'écoute réciproque ont permis d'améliorer la qualité des projets envisagés.

L'inscription modification sur le projet concernant le Stade Louis II est une nouvelle preuve de notre commun esprit d'ouverture.

Ces exemples concrets démontrent, s'il en était besoin, que nos Institutions sont parfaitement adaptées.

Le Conseil National et le Gouvernement peuvent jouer pleinement leur rôle lorsque chacun a la volonté, dans un état d'esprit constructif, de faire et je cite : « un pas vers l'autre » et vous connaissez cette formule, selon les termes employés devant l'Assemblée en 2006 par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II.

Vous avez employé le mot « confiance », Monsieur le Rapporteur, pour qualifier la relation qui s'est instaurée entre les Institutions que nous représentons. Le Gouvernement partage ce sentiment et se félicite que nous nous inscrivions ainsi dans la volonté exprimée par notre Prince Souverain.

Le Gouvernement persévéra dans cet état d'esprit, je vous promets d'y veiller personnellement.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Primitif 2018 qui conduira, je l'espère, à son vote par le Conseil National, je souhaiterais remercier pour son dernier rapport Monsieur Marc BURINI, pour le très grand travail réalisé tout au long de cette législature qui s'achève.

Merci à tous.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La tradition veut que nous écoutions en premier le rapporteur du projet de Budget Primitif 2018...

M. Marc BURINI.- ... Respectons la tradition, je serai moins long que ...

M. le Président.- ... Je voulais souligner que ce sont des mots qui ont été prononcés à votre égard qui

tranchent agréablement par rapport à ceux qui ont été prononcés envers vous en octobre ou novembre 2015.

M. Marc BURINI.- Tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous avez souhaité rappeler au début de votre intervention les chiffres favorables de notre économie depuis 6 ans, car effectivement il ne faut jamais oublier que ce sont les recettes qui permettent notre politique sociale. Il y avait un vieux professeur en économie qui avait été lui aussi Premier Ministre, qui disait souvent cela.

A ce titre, merci de nous avoir entendu et d'octroyer encore une fois une prime de fin d'année de 300 euros à l'ensemble des fonctionnaires, agents de l'Etat et des retraités de la Fonction Publique.

Je ne vais pas tout reprendre, vous avez répondu favorablement à un certain nombre de requêtes de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, par exemple : ne plus limiter à deux années l'autorisation de domiciliation des sociétés au domicile du gérant ; les deux nouvelles opérations intermédiaires qui étaient annoncées à 28 appartements, vous nous dites que nous pouvons espérer 55 appartements à l'horizon 2020, c'est une très bonne nouvelle ; la prise de conscience que la politique de mobilité au sein du parc domanial est importante, elle devra passer par des aides ; une limitation jusqu'à ce que des études plus fines soient conduites, de l'inscription de la rénovation du Stade Louis II, à 70 M€ au lieu des 240 M€ prévus, merci pour cette modification, oserais-je dire « cet amendement »...

Si j'ai bien entendu vos arguments sur l'héliport, je vous encourage à être extrêmement vigilant sur la destination des locaux et la rentabilité du projet.

Lorsque je parle de l'économie d'un projet, à l'instar du stade et de manière générale, mon propos ne se limite jamais et ne se limite pas aux seules surfaces commerciales mais bien au-delà, lorsque je parle de l'économie d'un projet, ça ne vise pas le snack du coin.

Enfin, concernant le coût des travaux, je suis convaincu que les intervenants auxquels vous faites appel à longueur de chantier ont certainement bien plus besoin de vous que vous ne semblez le penser. Je reste donc persuadé que l'Etat a toute latitude pour obtenir à l'avenir des prix bien plus raisonnables.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je vous propose, maintenant, de donner la parole à tous les élus qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant, comme je l'ai déjà fait en début de séance, que le temps de parole consacré à chaque intervention générale est de six minutes et que je souhaite que les interventions portent sur l'examen de ce budget et pas sur des échanges qui auront lieu dans d'autres lieux, des échanges de campagne électorale.

Je vous remercie.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Cela fait quinze années que je siége dans cet hémicycle.

Au moment du Budget Primitif, le Gouvernement considère que le Conseil National va lui faire perdre quelques soirées mais qu'une fois ce moment pénible passé, le Budget sera voté et qu'une année entière se passera sans encombre.

Il est usant de vivre ces situations pénibles à répétition.

Je vais reprendre mon bâton de pèlerin et je vais arpenter quelques sujets de désaccord avec le Gouvernement.

Le problème des Jardins d'Apolline est en train de se régler en ce qui concerne les relogements de nos compatriotes pour pouvoir commencer les réparations. Il me faut à ce niveau remercier M. Albert CROESI pour son énergie et son efficacité.

Les expertises techniques sont en cours, elles aussi, pour définir les responsabilités techniques et les sommes qui seront demandées en cas de malfaçon avérée.

Au Budget Rectificatif 2017, j'ai demandé la création d'une Commission d'enquête pour que les responsabilités politiques soient clairement établies : le retard à la prise en compte des dégâts, le retard (plus de 2,5 années !) à réagir.

Sur ce malheureux dossier, qui n'a pas réagi et pourquoi ?

Si l'on n'évalue pas les responsabilités personnelles, les échelons de décision inefficaces, le laxisme, dans l'avenir les mêmes problèmes se répèteront inmanquablement avec leurs cortèges de souffrances et d'inconfort de nos compatriotes et de gaspillage des fonds publics.

Donc premier dossier où je n'ai aucune réponse.

Ensuite, mon souhait de réaliser une sécurisation de la retraite des fonctionnaires par la constitution d'une caisse déconnectée le plus possible des aléas éventuels du Budget, caisse ou établissement public sur le modèle de la Caisse Autonome de Retraites pour les salariés du privé.

Monsieur le Ministre, votre prédécesseur voulait que cette réforme se fasse en début de législature oubliant sans doute que le Gouvernement n'est pas issu des urnes. Son conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, qui a également été le vôtre jusqu'à très récemment, nous avait doctement expliqué que le problème serait étudié le jour de survenue d'un problème de financement. Ce qui revient à dire « Circulez il n'y a rien à voir ! ». Car le jour où il n'y aura plus d'argent, on ne pourra plus rien financer ! Peut-être s'en préoccupera-t-il s'il récupère un jour son statut de Conseiller National ? Beaucoup de temps aura été perdu. Mais surtout s'il ne l'a pas fait en étant membre du Conseil de Gouvernement comment aura-t-il la possibilité et le pouvoir de s'occuper de ses compatriotes retraités de la Fonction Publique en ayant traversé la rue ? Vous-même, Monsieur le Ministre, vous nous aviez promis de commencer les réflexions et le travail en janvier de cette année. La promesse a été faite à l'occasion du Budget Primitif 2017, il n'y a qu'une année entière qui vient de s'écouler !

Deuxième dossier !

La proposition de loi sur la sauvegarde de Justice et le mandat de protection future a été déposée par le groupe Union Monégasque. Le projet de loi, renvoyé par le Gouvernement, a été étudié en commission, des questions ont été posées et les réponses ne sont toujours pas revenues. La dernière séance législative de la législature s'est déroulée la semaine dernière. Les Monégasques et les résidents fragiles (âgés ou diminués par la maladie) pourront donc continuer à être spoliés par des personnes cupides de leur entourage avant qu'une tutelle ou une curatelle ne soit décidée !

Troisième dossier !

Les présentations approximatives ou biaisées.

La demande de sommes extravagantes – vous êtes revenus dessus – pour la restructuration du Stade Louis II, 240 M€ initialement, alors que le programme n'est pas clairement défini.

Les prises de décisions de débiter les travaux du creusement de parkings « rue du Portier » hors décision validée au Budget 2017 précédent, puisque celui de 2018 n'est pas encore voté à ma connaissance !

Les tentatives de passer les marchés de plusieurs millions d'euros sans appel d'offre préalable et sans garantie sur le prix final des opérations projetées (réhabilitation des Jardins d'Apolline, creusement du parking du Portier et j'en passe !

Et puis pêle-mêle :

Le non-respect de la Constitution où le Conseil National ne vote pas l'ensemble des recettes et dépenses du Budget (Fonds de Réserve, non-inscription en recettes et dépenses des conséquences des lois de désaffectation et autres...), le refus d'étudier le rétablissement de l'amendement budgétaire pour rendre adultes et claires les relations Gouvernement-Conseil National.

Vous le voyez Monsieur le Ministre ce Budget 2018 part mal pour ce qui me concerne !

Pour finir, une note malheureusement pour le Président, sur la campagne électorale qui se déroule et sur d'éventuelles incidences budgétaires je précise. Monégasques, aujourd'hui vos Conseillers Nationaux sont des personnes de la société civile qui passent du temps (des heures, des jours, des années) en plus de leur activité professionnelle à réfléchir, à votre service, pour le quotidien et l'avenir de notre pays. Ce sont des amateurs. Amateurs avec un grand A. Au sens d'aimer leur pays et leurs concitoyens, au sens d'aimer servir et non pas se servir !

Comment peut-on demander à professionnaliser quelques politiciens avec des salaires de ministre, c'est le cas de le dire !

Comment peut-on renoncer à ce qui fait la grandeur de notre activité de Conseiller National, notre amateurisme, au sens que je viens de définir, notre liberté de pouvoir parler sans craindre de perdre sa rétribution d'Etat.

Pensez-vous que des politiciens professionnels, dûment appointés par l'Etat et donc à risque de perdre de gros salaires vont vous défendre et défendre vos intérêts. Leur seul souci, pour les quelques heureux élus, c'est doublement le cas de le dire, leur seul souci sera de se maintenir à leur poste avant de

négoier des postes encore mieux rémunérés.

Merci.

M. le Président.- Votre intervention a un peu débordé le sujet du budget, mais il y a une inscription pour la campagne...

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Nous voici au terme de cette mandature. Avant de faire le moindre bilan, qu'il me soit permis de remercier les électeurs qui m'ont permis d'avoir la chance et l'honneur de pouvoir œuvrer pendant 5 années, elles ont passé bien vite, au sein du Conseil National. J'espère avoir été à la hauteur de leurs attentes.

Je souhaite également remercier très chaleureusement l'ensemble des permanents du Conseil National qui ont toujours fait preuve d'un très grand dévouement, d'un professionnalisme sans faille et d'une souriante présence dans les rapports que j'ai pu avoir avec eux.

Enfin, je souhaite adresser mon plus cordial salut à mes 23 collègues élus. Nous avons eu des débats, des dissensions mais aussi des points d'accord qui ont permis de faire avancer des textes importants pour la Principauté. Soyez assurés, chers collègues, qu'au-delà des différences, j'ai pu apprécier l'engagement sincère qui est le vôtre.

La tâche d'élu est parfois décriée, voire moquée. J'invite nos censeurs professionnels, ceux qui se déchaînent sans limite sur les réseaux sociaux ou dans les dîners en ville, à prendre le risque d'une candidature et à nous montrer ce dont ils sont capables. Curieusement, à ce jour, on compte assez peu de volontaires parmi ceux-là...

Après ces considérations, il est temps de faire le bilan de notre action politique et législative au sein du groupe Union Monégasque.

Tout d'abord, la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie que j'ai eu l'honneur de présider pendant 5 ans est finalement venue à bout du texte de loi portant Code de l'environnement, lequel fut voté à l'unanimité le 30 novembre dernier.

Toujours dans le cadre de cette commission, mais aussi à l'occasion de débats enflammés publics ou privés, nous nous sommes battus contre la poursuite de l'incinération au centre-ville, à deux pas d'un nouveau collègue. Certains élus, Messieurs POYET et

ALLAVENA, nous ont rejoints dans ce combat et ce soir je les en remercie. En 2013 on nous avait annoncé que tout était arbitré et que les travaux devaient commencer dans l'urgence, la fin de vie de l'usine étant pour dans deux ans grand maximum. On nous a même traité d'obsédés ! Aujourd'hui, soit 5 années plus tard, on peut dire que l'obsession a payé puisque cette fin de vie est miraculeusement repoussée à 10 ans, ce qui laisse le temps de bien réfléchir à une nouvelle technologie excluant l'incinération ou bien à une décentralisation bien plus souhaitable à mes yeux. Le débat n'est donc pas clos !

Notre première proposition de loi a été déposée en juin 2013. Il s'agissait du contrat de vie commune. La commission famille de l'époque, présidée par Mme FRESKO-ROLFO, que je salue ce soir, l'a mis dans un tiroir jusqu'au moment où cela n'était plus politiquement tenable. L'actualité ayant eu raison de cette volonté d'enterrer cette proposition moderne et utile à tous, le texte fut enfin voté en séance sous la présidence de Monsieur STEINER que je remercie.

Le Docteur ROBILLON a présenté un texte très important pour toute personne, âgée ou non, connaissant des problèmes de santé suffisamment graves pour qu'elles s'interrogent sur les dispositions à prendre au cas où leurs facultés seraient momentanément altérées. Ce fut le mandat pour la protection future et la sauvegarde de justice. Là aussi, le texte fut voté par l'Assemblée, nous sommes dans l'attente de vos réponses.

Enfin, Monsieur PASQUIER a défendu le principe de l'égalité Homme/Femme, aujourd'hui bafoué si l'on considère la question du Chef de Foyer. Nous n'avons pas été suivis par nos collègues, certains évoquant même l'idée d'un gâteau dont les parts à se partager seraient alors plus petites. L'argument est misérable si l'on considère que ce qui est en jeu, outre le respect que l'on doit aux femmes et à leurs enfants, monégasques je précise, c'est tout simplement le respect de notre Constitution qui stipule en son article 17 : « *les Monégasques sont égaux devant la loi. Il n'y a pas entre eux de privilèges* ».

Cela dit, comment s'étonner qu'une partie des élus soit si peu sensible à l'application à la lettre de notre Constitution quand le Gouvernement lui-même ne la respecte pas ! C'est ce que nous avons inlassablement dénoncé pendant 5 ans, prêchant dans le désert, nos collègues préférant voter, même avec mauvaise humeur, des budgets où nous savions bien que la totalité des dépenses de l'Etat ne figurait pas. Ces petits accommodements avec la réalité, ces abdications en rase campagne toujours justifiés

par un pseudo-principe de responsabilité expliquent peut-être ce que le Président STEINER mettait en exergue ce matin dans la presse : 50 % des élus ne se représenteront pas aux prochaines élections. Cette hémorragie de sortants doit tous nous interpeller, Gouvernement, élus et compatriotes.

Pour ma part, je crois qu'un plus grand respect devrait être accordé à l'Institution incontournable qu'est le Conseil National, tant de la part du Gouvernement que de celle de nos pourfendeurs habituels.

Il me semble également que notre loi électorale n'est pas adaptée à la réalité monégasque, qu'elle ne rend pas suffisamment compte de sa diversité et qu'elle devra donc être immédiatement retravaillée par la future Assemblée. Songez à l'histoire politique de ces 15 dernières années. Notre loi électorale est certainement en partie responsable des nombreux soubresauts qui ont agité notre hémicycle et qui ont affaibli considérablement notre Institution.

De cela, au terme de mon mandat, je suis absolument sûr.

Ma conclusion sera simple. Toutes ces difficultés ne doivent pas nous décourager mais au contraire décupler le désir qui est le nôtre de nous battre pour défendre « une certaine idée de la Principauté ».

L'étude puis le vote de ce budget montreront que notre enthousiasme est intact et que notre détermination à faire triompher nos idées demeure sans faille.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci Monsieur le Président.

Décidément, c'est un tir groupé !

Je commencerai en vous parlant de la sécurisation de la retraite des fonctionnaires, en regrettant que les documents promis ne nous aient pas été distribués. Le seront-ils jamais ?

Dont acte. J'ai décidé de faire mes propres recherches, les détails sont disponibles sur notre site web. Ce sont bien environ 1,5 milliard d'euros qu'il faut mettre de côté pour sécuriser la retraite de nos fonctionnaires, pour assurer que le paiement de leur retraite soit indépendant des aléas économiques. Nous leur devons bien cela.

Sachant que notre Fonds de Réserve possède environ 2 milliards d'euros de réserves liquides, cela laisse songeur, n'est-ce-pas ? Et pour une fois, je ne citerai pas les dépenses publiques financées directement par le Fonds de Réserve, ou bien les dépenses et les recettes qui ne figurent ni au budget ni au Fonds de Réserve, au mépris de notre Constitution.

Qui a dit « Il ne faut pas avoir peur de la vérité » ?

Vous connaissez tous la réponse.

La vérité, c'est que nous sommes un tout petit pays, dont les réserves réelles sont insignifiantes. La vérité, c'est que notre S.B.M., avec un chiffre d'affaires de moins de 500 M€, est une société de petite taille face à ses concurrents dans le domaine des jeux et de l'hôtellerie. La vérité, c'est que nos finances publiques sont loin d'être aussi florissantes que l'on veut bien vous le faire croire.

Evidemment, tout cela donne un peu le tournis. Surtout quand on ne regarde pas ce qui se passe à l'extérieur, quand on se complaît à se regarder le nombril avec autosatisfaction. Quand on entend les déclarations triomphalistes du Gouvernement et de certains, on croit rêver. Nous sommes riches, dépensons ! Nos enfants paieront.

Pourtant, l'histoire de notre Pays a été construite en s'ouvrant sur le monde, pas en se repliant sur soi-même.

Car ceux qui vous disent qu'il ne faut pas discuter avec nos voisins européens sont les mêmes que ceux qui vous disent que notre modèle économique est solide alors qu'il est fragile, ce sont les mêmes qui vous disent que les jeux de tables de la S.B.M. sont identiques à ceux d'il y a trente ans, ce sont les mêmes qui vous disent que nous n'avons pas le choix, qu'il faut continuer à incinérer nos ordures à Monaco.

Ce sont les mêmes qui vous disent qu'il est inutile de se remettre en question.

Ce sont ceux qui ont peur de la vérité.

Notre groupe politique a été droit dans ses bottes. Le Gouvernement le sait, nos collègues dans cet hémicycle le savent, et les Monégasques le savent aussi. Voyez-vous, la vérité ne nous fait pas peur, même si elle n'est pas toujours plaisante à entendre. Bien au contraire, nous pensons que l'avenir se construit sur la vérité.

Nous n'avons voté en faveur d'aucun budget depuis 2013. Les raisons vous les connaissez, ces budgets ne représentent pas la vérité.

Pour ce dernier Budget Primitif de la législature, Monsieur le Président, permettez-moi de conclure, avec un petit tour de l'hémicycle.

Tout là-bas, une place vide, celle du Président du Conseil National élu en 2013, démissionnaire en cours de mandat, comme cela a été le cas pour son prédécesseur élu en 2008.

Monégasques, rendez-vous compte ! Les deux dernières têtes de liste que vous avez élues en 2008 et 2013 ont abandonné le Conseil National en rase campagne. C'est comme cela que l'on vous respecte, vous les électeurs. Comment voulez-vous que le Conseil National ne soit pas respecté dans ces conditions ? Ces deux démissionnaires étaient d'ailleurs alliés en 2013, qui se ressemblent s'assemblent n'est-ce-pas ? Comme l'aurait dit Léo FERRE, « ce n'était qu'un lit de hasard ».

A côté de la place vide, le dernier carré des amis du dernier démissionnaire, élus dans la liste gagnante en 2013, mais qui maintenant se réclament pompeusement de l'opposition. Ils voteront sans doute pour ce budget.

Je continue mon petit tour d'horizon pour arriver au centre de l'hémicycle, les rescapés de la majorité élue en 2013. J'y compte des amis et des personnes que je respecte. Beaucoup ne se représentent pas, le naufrage a de toute évidence laissé des traces.

Ce groupe est composé d'une part des soutiens du Président élu en 2008, qui ne rêve que de revenir avec un nouveau costume tout beau et en promettant monts et merveilles aux Monégasques. Demandez-lui pourquoi ? Nous lâchera-t-il de nouveau s'il est élu ?

Ensuite, les autres rescapés de la majorité élue en 2013. Certains d'entre eux partagent nos motivations pour voter contre les budgets, comme le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale le montre une fois de plus, et comme ils me le chuchotent à l'oreille, toujours entre deux portes.

Mais comme un seul homme, je pense que cet attelage hétéroclite votera en faveur de ce budget, comme il a voté en faveur des précédents.

Enfin, de ce côté de l'hémicycle, les quatre élus de l'opposition, la vraie, celle qui est issue des urnes.

A cause de notre système électoral, chacun d'entre nous représente 5 fois plus de suffrages que tous les autres élus, nous représentons à nous quatre presque 50 % des suffrages exprimés en 2013.

C'est sans doute pour cela que nous n'avons rien lâché au cours de ces cinq dernières années, que nous avons proposé et défendu nos convictions avec courage, sans démagogie et sans populisme, que nous nous sommes battus sans relâche pour les citoyens Monégasques qui nous ont fait confiance.

Et c'est exactement ce que nous continuerons à faire dans la prochaine législature, dans la majorité cette fois, si vous en décidez ainsi.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER, mais à part dire que vous n'avez voté aucun Budget jusqu'à présent, je ne vois pas beaucoup de sujets qui touchent à ce dernier.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Encore une fois, la nouvelle loi de budget prévoit un résultat excédentaire, et si elle devait se réduire à un simple bilan comptable, l'exécutif trouverait là un argument imparable pour affirmer que la gestion des finances publiques est saine, autocongratulation dont il ne se prive évidemment pas !

Les choses ne sont en réalité pas si simples et, fort heureusement, les Conseillers Nationaux ont une occasion dans l'année, précisément lors de ces séances budgétaires, de passer au peigne fin les recettes et les dépenses publiques et d'user de leur droit et de leur devoir d'impulsion afin de peser de tout leur poids pour que les décisions prises par le Gouvernement soient aussi en adéquation avec leurs attentes et celles des Monégasques.

Oui, bien sûr, nous sommes d'accord pour consacrer 7 M€ à la sécurité nationale et à la sécurité numérique, pour des raisons tellement évidentes et déjà suffisamment évoquées, qu'il est inutile d'y apporter un développement supplémentaire.

En revanche, nous ne pouvons que regretter le peu d'empressement que vous mettez à prendre à bras le corps le problème lié à la retraite des fonctionnaires toujours pas comptabilisée, englobée et engluée dans le budget de l'Etat, alors que leur nombre ne cesse d'augmenter et que la somme cumulée des pensions à verser constitue une dette viagère, pour paraphraser

mon collègue Bernard PASQUIER.

Quant aux recettes générées par le secteur immobilier, si elles revendiquent le titre de premier contributeur de l'Etat, elles sont aussi extrêmement volatiles, notre Rapporteur l'a rappelé dans la rédaction de son rapport et vous invite donc encore une fois à diversifier et à augmenter les recettes. Monacotech en est le meilleur exemple, puisque cette pépinière d'entreprises va droit dans le sens de nos réflexions, qui nous amènent à penser que, dans les années à venir, seront les bienvenues les entreprises à forte valeur ajoutée peu consommatrices de surface.

Toujours dans le cadre de cette nécessaire diversification et augmentation de nos recettes qui permettront, cela va sans dire, la préservation de notre modèle social, je ne peux que m'étonner du peu de considération pour des projets qui, non seulement participent à notre qualité de vie, mais qui amènent inéluctablement un retour sur investissement. Ainsi, plutôt que de demander au groupement responsable de l'extension en mer un agrandissement du Grimaldi Forum – sans doute légitime mais pas primordial – n'aurait-il pas été plus cohérent de demander, à l'époque, à ce que la rénovation du Larvotto soit réalisée concomitamment avec leur projet, en profitant des moyens techniques et humains mis à disposition ? Nous aurions ainsi gagné du temps et de l'argent !

Dans le même ordre d'idées, comment ne pas revenir, encore une fois sur la réaffectation de l'Office du Tourisme en espace commercial qui traîne en longueur et qui est demandée par le Conseil Stratégique pour l'Attractivité et les professionnels du commerce. Un gastéropode formé à la cause publique eut été aussi rapide que vous ne l'êtes. Et que dire de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille qui a pris un retard considérable, à telle enseigne que je ne sais même plus pourquoi !

J'en viens à présent aux projets quoique bancals et mal ficelés, sur le point d'être malheureusement réalisés.

Quelle mouche vous a piqués quand vous avez imaginé la restructuration de l'héliport ? Le futur bâtiment, comme un long ver marin, s'étale en longueur sur le front de mer pour satisfaire les besoins de deux compagnies aériennes en méforme. Vous avez en effet coupé les vivres de la première et imposé un cahier des charges tellement drastique à la seconde qu'elle n'a aucune chance de pouvoir dégager le moindre bénéfice. De ce fait, la situation devient à la fois grotesque et alarmante.

Comment encore ne pas considérer avec perplexité la somme consacrée à la rénovation du stade Louis II ? Notre Rapporteur l'a souligné, il s'agit bien de la somme vertigineuse, abyssale, de 240 M€ qui profiteront, nous dit-on, au milieu associatif... Mais il a aussi dit : « *On ne peut engager l'Etat dans des projets élaborés en agrégeant les desiderata de chaque utilisateur* ». Mais je note que vous faites amende honorable sur le siège, Monsieur le Ministre, j'en prends note.

Il fallait, en l'occurrence, parer au plus pressé, et s'atteler à la rénovation des tribunes, à la création de loges supplémentaires, à la relocalisation de l'enceinte réservée à la diffusion télévisuelle, pour doter l'AS Monaco FC d'un outil moderne.

Cette réflexion que l'on doit avoir sur la rénovation du stade Louis II en amène une autre liée au coût global des opérations d'équipements publics. Là encore, comment ne pas être d'accord avec notre Rapporteur qui appelle à moderniser les outils relatifs à la commande publique ?

Enfin, dans un autre domaine, concernant les activités à domicile, d'une part les SARL qui ne stockent rien, n'ont pas de salariés et ne reçoivent pas de clients n'ont aucune raison de chercher de nouveaux locaux au terme fatidique de deux ans, mais vous venez de modifier votre position, dont acte. En revanche, je ne comprends toujours pas pourquoi le loyer supplémentaire demandé pour une activité en nom propre et qui est aujourd'hui de 600 euros annuels serait multiplié par 4 au bout de trois ans !

J'ai le sentiment que ce sont toujours les petits qui trinquent alors que l'on accorde des subventions conséquentes à des associations moribondes, que l'on repêche parfois des entreprises en difficulté alors que nous savons pertinemment que leurs jours sont comptés... Dans ces cas-là, les règles sont loin d'être claires.

Voilà, il y a du bon et du mauvais dans cette loi de budget, j'ai donc sur celle-ci un avis mitigé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI, d'être resté sur le budget, j'espère que vos collègues suivront votre exemple.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement- Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Il est des sujets qui sont au cœur des préoccupations de nos compatriotes et qui reviennent régulièrement dans nos débats.

Il en va ainsi du logement, des négociations d'un accord d'association avec l'Union Européenne, de l'avenir des jeux au sein de la S.B.M. ou de la Fonction Publique.

Au sujet du logement, l'année 2018 verra la livraison de l'opération l'Engelin et de l'opération U Pavayùn avec, respectivement, 133 et 33 logements.

Avec les appartements de récupération, c'est à peu près 200 logements qui pourront être proposés à nos compatriotes alors même que l'on attend près de 500 demandes pour la prochaine Commission d'attribution en janvier.

La pénurie est là et bien là. Il faut en urgence trouver des solutions pour d'ores et déjà rattraper le retard et au-delà prévoir la construction au moins pour un temps, de 100 logements par an pour que cette situation ne se reproduise plus.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la fonte du secteur protégé, au bénéfice d'investisseurs étrangers, diminue encore davantage pour nos compatriotes et encore plus pour les enfants du pays les possibilités de se loger en Principauté.

Concernant l'Europe, comme vous l'avez vous-même déclaré, Monsieur le Ministre, dans une interview donnée en février je cite : « *l'Europe est une possibilité, mais nous n'en avons pas forcément besoin* » et de compléter « *il faut avoir un bon accord, sinon pas d'accord* ».

Il en va ainsi de la question des 4 libertés, il n'est pas envisageable de sacrifier nos spécificités, de franchir les lignes rouges, contrairement à ce qu'a laissé entendre un certain négociateur européen.

Des accords sectoriels auraient sans doute été préférables et restent souhaitables, notamment pour certaines de nos entreprises, même si cela semble heurter le fonctionnement des institutions européennes. Pour autant, je ne peux envisager la remise en question du critère de nationalité, de la notion de priorité nationale, de la priorité au logement, à l'emploi et à l'installation pour nos compatriotes.

Je prends donc acte de votre déclaration lors de la présentation du budget 2018 à la presse je cite : « *si on doit présenter un accord au Conseil National*

pour une loi de ratification, il respectera forcément ces lignes rouge et blanche » fixées, comme vous le rappeliez, par notre Souverain et cette volonté seule doit nous guider.

Je regrette à ce titre que des études d'impact, si tant est qu'elles aient été réalisées, dans l'hypothèse d'une ratification ou de l'absence de ratification d'un éventuel accord, ne nous aient pas été communiquées.

J'en viens maintenant à la S.B.M..

Si les derniers échanges semblent témoigner d'une volonté de relance des jeux, la réalité est tout autre.

La société dont – faut-il encore le rappeler – l'Etat est l'actionnaire majoritaire, continue de perdre de l'argent, ne génère plus de dividendes, le nombre d'employés des jeux ne cesse de diminuer, au détriment bien sûr des nationaux. Et pour finir, la société ne remplit plus son rôle d'animation de la ville.

Le Gouvernement ne peut plus se contenter de constater, il lui faut maintenant agir. Il doit jouer son rôle dans une société à monopole concédé, monopole qui implique des contreparties !

Il doit avoir son mot à dire dans la stratégie de l'entreprise.

Il faut remettre les jeux et les Monégasques au cœur de la Société et ne plus se contenter de développer les seules activités immobilière et hôtelière.

J'en viens enfin à la Fonction Publique.

Il faut sûrement la moderniser, la numériser, l'optimiser, mais il faut aussi et surtout s'intéresser aux hommes et aux femmes qui travaillent au sein de cette belle institution. Il faut leur donner les moyens de travailler, de se former, de progresser à quelque niveau que ce soit de l'Administration.

Il faut préserver les possibilités de carrière pour nos jeunes compatriotes.

Il n'est pas question de remettre en cause le pouvoir d'achat des fonctionnaires ou leurs conditions de départ à la retraite.

Pour l'heure, même si le budget s'inscrit encore une fois en excédent, je ne sais pas encore si je voterai pour ou contre la loi de budget.

Je reconnais que des avancées concrètes et substantielles ont été obtenues et que des progrès sont survenus dans la qualité de nos échanges, mais cela ne saurait suffire à emporter ma conviction.

Elle dépendra essentiellement des réponses et des engagements que nous obtiendrons au cours de nos débats.

J'attends notamment des engagements fermes et des propositions réalistes concernant de futurs projets domaniaux, des réponses quant à l'ampleur de la rénovation des Jardins d'Apolline, des éclaircissements sur les projets de restructuration du stade Louis II, concernant notamment la justification des montants avancés et leur adéquation avec les besoins des différents acteurs sportifs de la Principauté, lesquels devraient être précisés par la future loi de budget.

Je reconnais, Monsieur le Ministre, que vous nous avez déjà fourni sur le siège un certain nombre d'éléments de réponse, je vous en remercie. Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Derniers débats budgétaires (enfin, pour moi)...

Je pourrais malheureusement faire le copié/collé de certaines parties de mes interventions des précédents budgets, elles seraient hélas toujours d'actualité. C'est triste et frustrant. L'échelle de temps du Gouvernement n'est définitivement pas la même que la mienne. La dépendance de l'économie monégasque à l'immobilier (dont je reparlerai plus tard) s'accompagne d'un pendant de la part du Gouvernement pour l'immobilisme...

Je vais citer certains exemples afin d'illustrer mes propos.

Concernant, par exemple, la modernisation du droit économique qui était une priorité en 2012, nous restons dans l'attente des textes initialement contenus dans le projet de loi n° 907, puis n° 914 et n° 915, depuis retirés. Certains d'entre eux sont prévus pour 2018 ! Nous aurons donc au final perdu 6 ans...

Quel paradoxe !

Monaco a fait le choix de la transparence fiscale, désormais reconnue à l'international, ce qui est très positif, mais refuse la transparence judiciaire ; le Gouvernement a en effet décidé de retirer le projet de loi relatif à la publication des décisions de justice, celles qui sont prises en audience publique. Et je reste dans l'attente de la décision du Gouvernement

de transformer ou pas, en projet de loi la proposition de loi sur la protection des lanceurs d'alerte.

Quel paradoxe !

Les secteurs de l'immobilier et de la construction représentent la première activité économique de la Principauté avec 23 % du PIB. Mais les chantiers se font souvent au détriment de la qualité de vie des habitants.

Pouvons-nous parler de bulle ou d'une survalorisation de l'immobilier monégasque ?

Quelles seraient les conséquences d'une baisse de l'immobilier pour l'économie de la Principauté et pour les finances publiques ? Même la S.B.M. est dépendante de ses activités immobilières.

Quel paradoxe ! Encore une fois...

Alors que nous avons une pénurie de bureaux, pourquoi le Gouvernement a-t-il décidé d'augmenter la redevance pour l'autorisation d'exercice à domicile dans le secteur domanial ? Il s'agit d'entrepreneurs monégasques qui ne demandent rien si ce n'est la possibilité d'exercer depuis leur domicile, sans salariés, sans recevoir de clients, sans stocker de marchandises. Alors, pourquoi leur ajouter des charges ? Pourquoi les pénaliser ? Pour faire plaisir aux *Business Centers* privés ?

De nouveau, quel paradoxe !

Monaco souhaite attirer de nouveaux résidents fortunés et des entrepreneurs, pour notre développement économique. Le vote des lois sur les Multi Family offices et celle sur le Droit International Privé sont, dans ce domaine, de vraies avancées. Mais, je ne comprends vraiment pas la non-reconnaissance en matière de droits de succession des Trusts non constitués ou transférés dans la Principauté !

Je rappelle que les Trusts sont des outils de planification successorale transparents, il est anormal de taxer les successions via des Trusts à 16 %, y compris en ligne directe ou entre époux, frère et sœur !

Là aussi, quel paradoxe !

Pour construire l'avenir, on ne peut pas juste se reposer sur ses acquis, sur une rente de situation, sur une vache à lait, bref, sur notre immobilier...

Nous avons besoin de diversifier notre économie, de gérer prudemment les deniers publics, en maintenant et améliorant notre qualité de vie et notre système social. C'est un équilibre pas toujours simple à trouver.

Puisqu'on traite du budget, voici quelques chiffres.

Monaco a dépensé 3,5 Md€ au cours des 10 dernières années, au titre de l'investissement. Le plan triennal annexé au budget s'élève à 4,8 Md€ ! Et comme l'a rappelé le Rapporteur, le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public. Le coût de certains chantiers semble démesuré. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, l'intérêt général ne doit pas être confondu avec la somme d'intérêts particuliers. On doit remédier aux surcoûts des chantiers, et prévoir très en amont les frais d'entretien et de fonctionnement.

La partie liquide du Fonds de Réserve, notre bas de laine, ne représente plus que 2 années de budget aujourd'hui (contre 4 années en 2005). Et cela sans tenir compte de la dette viagère que constitue la retraite des fonctionnaires qui devrait être séparée du Fonds de Réserve, ou du moins de sa partie liquide... le Conseil National reste dans l'attente des études d'actuaire sur ce sujet, au moins pour connaître le montant de cette dette viagère et avoir des estimations de son évolution en fonction des différentes hypothèses.

Comme toutes les entreprises, Monaco doit avoir une stratégie à long terme, et aujourd'hui je ne vois pas clairement cette stratégie. Et à ce stade je suis réticent pour faire un chèque en blanc au Gouvernement...

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement – Ministres, chers collègues,

Monsieur le Ministre, il m'apparaît indispensable en cette fin de mandature de consacrer une partie de mon temps de parole à vous appeler encore une fois à mener une action d'envergure en faveur des femmes et de l'égalité salariale et professionnelle.

Les situations d'inégalité rencontrées tout au long de leur carrière par certains de nos compatriotes sont encore trop nombreuses. Il est urgent de prendre une mesure concrète afin de garantir l'égalité et renforcer notre modèle social. Il y a un an déjà, je vous engageais à créer de manière indépendante au sein de votre Gouvernement, un poste dédié qui

agirait sur toutes les problématiques liées aux droits des femmes.

Permettez-moi aujourd'hui de vous réitérer cette demande de création de poste, si urgente pour le renforcement de l'égalité entre tous les Monégasques.

Ce fonctionnaire dédié est indispensable pour gagner en efficacité. Il ou elle assurerait une action par actions transversales entre tous les Départements de votre Gouvernement et donc la cohésion de l'action gouvernementale sur ces questions. Il ou elle serait aussi votre interface avec les entreprises et pourrait les aider à prendre des mesures afin de s'assurer de la prise en compte de l'égalité salariale due aux femmes, l'accessibilité à des hauts postes de Direction et leur présence dans les Conseils d'Administration des grandes entreprises.

L'enjeu pour Monaco est majeur. Il s'agit de transformer l'égalité de droit en égalité réelle. Il s'agit d'améliorer concrètement la vie des femmes au travail en leur permettant d'évoluer professionnellement avec les mêmes armes et surtout les mêmes chances que les hommes.

Cette demande faite en octobre 2016, reformulée en décembre 2016, est restée sans effet. Cette répétition prouve, vous me l'accorderez, une solide constance politique de ma part et une inertie continue de la vôtre, en la matière.

J'en viens à présent à notre sujet budgétaire de ce soir.

Tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, le Budget Primitif 2018, présente des inscriptions qui ne me donnent pas entière satisfaction. Des travaux débutent avant même que la loi de budget ne soit votée, de grands projets publics sont inscrits pour des montants très conséquents sur notre budget et certaines inscriptions semblent refléter un manque de vision criant de l'Etat.

Je m'explique. L'équilibre économique et commercial de tous les grands projets publics, comme le Stade ou la rénovation de l'héliport, financés par l'Etat n'est pas seulement souhaitable, il est indispensable. Indispensable pour notre crédibilité économique et financière en tant que nation mais également en termes de résultats et d'efficacité.

L'Etat doit montrer l'exemple dans sa gestion, il se doit d'être exemplaire.

Monaco ne peut plus être administré comme une PME, ce qui était valable dans les années 60, mais comme un Etat moderne avec rigueur et compétitivité. Chaque décision doit être pensée, évaluée et justifiée

pour l'intérêt général et, surtout, en phase avec les objectifs fixés par l'Etat.

En ce qui concerne le logement de nos compatriotes, je ne reviendrai pas sur les Jardins d'Apolline ni sur les alertes concernant Hélios, qui seront certainement développés ultérieurement, mais je suis inquiète par le peu de budget alloué à la politique de préemption sur ce budget 2018.

Les préemptions participent pourtant de manière conséquente au logement et au relogement des Monégasques. En raison de l'incertitude sur des grands projets domaniaux après 2022, elles pourraient soulager une partie de nos compatriotes et même participer à des opérations de remembrement idéal pour notre pays restreint en superficie.

Concernant la préservation et l'amélioration de la qualité de vie en Principauté, trop de Monégasques subissent aujourd'hui les nuisances de certains chantiers et travaux.

Les élus Horizon Monaco demandent donc que soit mis en place un phasage précis de toutes les opérations de travaux publics et privés et non pas la transmission d'un calendrier.

Votre réponse de ce soir, Monsieur le Ministre, semble aller dans ce sens.

Enfin, je ne peux pas conclure mon intervention sans évoquer la prime accordée aux fonctionnaires, demandée le mois dernier par les élus Horizon Monaco et qui est maintenant suivie d'action par le Gouvernement.

Je regrette que cette décision n'ait pas été prise au moment du Budget Rectificatif, laissant planer une incertitude sur ce sujet sur les fonctionnaires et les agents. Ils participent à la bonne santé de l'Etat, ils doivent pouvoir en être récompensés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Nous arrivons au terme de ce mandat. Durant ces cinq années, bien au-delà des postures et des divisions, j'ai voulu, parfois avec acharnement, parfois avec une forme de naïveté, apporter au Conseil National

ce pour quoi les compatriotes m'avaient apporté leurs suffrages en février 2013.

Au terme de cette législature, au moment où la communauté nationale ressent les soubresauts d'une campagne électorale dont j'ai toujours du mal à accepter la violence, nous voici devant notre dernier Budget Primitif.

Que vais-je conserver de ce mandat, en plus de la fierté sincère d'avoir servi du mieux que je pouvais mes compatriotes ?

Bien sûr il y a eu ce moment de bascule, à mi-mandat, ce changement de méthode et toutes ses conséquences. Chacun jugera. Ce que je regrette ici c'est la non-séparation, pour certains, entre ce qui se passe ici, dans cette enceinte, et ce qui se passe à l'extérieur. La politique doit rester à la politique. Mais dans notre pays tout se confond et c'est dommage. Des liens se délient, des amitiés peuvent se perdre.

Alors oui, il y aura eu des avancées considérables. Je noterai la loi sur le handicap et ses deux volets, je noterai aussi la loi mettant en place la possibilité du télétravail. Et, plus récemment, celle sur le harcèlement au travail. Autant de textes qui ont permis de faire avancer le contexte législatif du travail et de l'emploi, mes thématiques depuis le début du mandat.

Mais vous le savez, il y a un sujet qui me tient particulièrement à cœur, c'est celui de la mobilité des actifs. C'est la qualité de vie et la circulation avec les accès à Monaco et la circulation intra-muros.

Cela fait cinq ans que j'entends, à raison, que pour résorber les problèmes il n'y a pas une mais un ensemble de solutions. Soit. Mais j'ai le sentiment, pardonnez-moi, que nous avons perdu du temps, un temps précieux qui se traduit tous les jours par des retards, des bouchons, du stress, de la baisse de productivité et le sacrifice du temps privé pour cause de temps passé dans les transports ou dans sa voiture.

Monsieur le Ministre, il faut accélérer, il faut lancer les grands chantiers structurants dont les salariés de la Principauté ont besoin, puisque la politique du logement dans les communes limitrophes semble plafonner. Il est temps, Monsieur le Ministre.

Finalement, qu'aurons-nous fait concrètement ? C'est la question que m'a posée mon fils de 15 ans il y a quelques semaines.

Comme je lui avais expliqué notre action ici en l'illustrant à l'aide du passage sous-terrain de la

sortie haute de la gare S.N.C.F., j'y suis revenue et je lui ai dit :» tu vois Victor, nous avons contribué à faire en sorte que ce passage voie le jour et que les gens qui prennent le train ne soient plus obligés d'interrompre la circulation à cet endroit »

Cette fierté toute relative, j'espère l'avoir d'ici quelques temps, lorsque je regarderai cette législature qui s'achève, avec le recul nécessaire. Je me dirai alors après les prochaines élections, que le sens politique collectif des Monégasques aura parlé une fois de plus et que l'Assemblée sera sur les bons rails pour affronter les enjeux des cinq ans qui viennent.

L'économie est en bonne santé, les voyants de contexte sont au vert. Alors, pour peu qu'on y mette de la stratégie et de la volonté politique, on doit pouvoir accomplir de belles choses.

Avant de terminer, je souhaite également vous remercier Monsieur le Ministre, vous, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, vos prédécesseurs et les membres du Gouvernement, et je souhaite également associer à ces remerciements une pensée pour M. ROGER, votre prédécesseur. Je vous remercie de nous avoir écoutés, entendus parfois, même si nous nous estimons toujours que c'est trop rarement, je vous remercie pour nos discussions parfois musclées, mais soyez en certain, toujours guidées par l'intérêt de Monaco et des Monégasques.

Je voudrais vous remercier Monsieur le Président pour votre sens des responsabilités depuis 2016. Je voudrais remercier également le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Thierry POYET, qui a abattu un travail considérable. Sans oublier mon collègue Christophe ROBINO en charge des questions de santé en lien avec la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et je n'oublie pas les-permanents qui effectuent un travail discret mais remarquable.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues, toutes tendances confondues. Et, comme notre Président, je nous souhaite des débats dignes, non politisés et non instrumentalisés et puis que la campagne électorale reste la campagne électorale. Car ici nous avons du travail.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, malheureusement, je crois que cela restera un vœu pieu !

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

J'aimerais revenir en ce jour d'ouverture des Séances Publiques budgétaires sur un évènement important pour l'image de notre pays mais qui malheureusement n'a pas fait trop parler de lui, à savoir la décision de l'Union Européenne de placer Monaco pour la première fois en dehors de toutes listes suspicieuses en matière de traçabilité de transparence fiscale.

Il est vrai que Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Economie et des Finances a donné une interview sur la chaîne locale d'informations, mais je regrette que cette nouvelle n'ait pas été relayée plus efficacement et plus stratégiquement.

Je rappellerai ici qu'il aura fallu plus de 8 ans, et plusieurs accords spécifiques signés par la Principauté, pour que notre pays ne figure plus ni dans la liste des pays non coopératifs dite liste noire, ni dans celle des nations ayant pris des engagements non encore suffisamment concluants, dite liste grise.

Les critères d'appréciations définis par l'OCDE et analysés par un groupe d'étude indépendant dit de « bonne conduite » faisait notamment référence à des notions de transparence, d'équité fiscale. Il a donc été démontré que Monaco, en totale conformité, méritait sa place parmi les pays sains.

De plus, je juge essentiel de souligner que cette sortie de la liste des pays suspicieux pourra et devra être envisagée comme un atout supplémentaire dans notre négociation avec l'Europe dans le cadre d'un éventuel accord d'association au regard du maintien dans la liste grise de la Principauté d'Andorre et de la République de San Marin, les deux autres pays tiers engagés dans le même processus que nous.

C'est donc une grande satisfaction pour Monaco, une vraie valeur ajoutée en termes d'attractivité pour notre pays et une chance inouïe de donner une image enfin éloignée des clichés du paradis fiscal.

Mais hélas, les lacunes de la communication institutionnelle de votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, ne nous permettent pas de capitaliser sur cette décision prise par l'OCDE. Comme je l'ai énoncé en préambule, il est vrai que Monsieur CASTELLINI a relaté la décision prise sur le canal local et un encart a été publié dans la presse quotidienne. Mais, vous en conviendrez, la portée de ces deux médias est

limitée au petit microcosme de la Principauté. De plus, la forme même de l'information ainsi relayée ne lui donne absolument pas l'ampleur et la portée qu'elle mériterait de revêtir.

Pourquoi donc cette défaillance dans la communication ? Estimez-vous que la cible des gens intéressés par cette information n'est pas suffisamment importante pour y consacrer des diffusions plus larges ? A mon sens, la forme de la communication doit primer sur le fond et quelle que soit la nature de l'information à donner, elle doit pouvoir être traitée de façon pédagogique pour toucher le plus grand nombre afin que l'indice de satisfaction légitime inhérent à une telle décision, puisse atteindre le maximum de compatriotes et de résidents et pas uniquement des initiés.

J'ai déjà eu l'occasion de regretter les carences de la communication du Gouvernement lorsque ce n'est pas l'absence pure et simple des informations en provenance des Services de l'Etat et ce dans de nombreux domaines.

L'échec de la Direction de la communication, dont la structure définitive n'a jamais vu le jour, est la preuve que le Gouvernement peine à trouver le bon canal de diffusion des informations utiles et nécessaires dans l'intérêt de la population. Pourtant, lorsqu'on se penche sur le site officiel du Gouvernement, au chapitre « images de Monaco », l'objectif semble clairement défini puisque, je cite : « on recherche un langage de vérité pour mettre à jour les réalités profondes de Monaco ». Où en est cet objectif ? Quelles sont les mesures prises en la matière et quelles sont les enveloppes budgétaires qui y sont consacrées ?

Monaco est certes un endroit à part dans le monde mais les tuyaux de communication mis en œuvre pour le faire savoir ne sont ni adaptés ni efficaces.

Je ne peux me résoudre à l'idée de considérer nos équipes de sport professionnel comme les seuls vecteurs de communication positive des actions de l'Etat. Ou alors expliquez-moi comment vous estimez valoriser l'image de notre pays lorsque l'équipe de Football rate sa saison européenne ?

Monsieur le Ministre, mon intervention sur la communication Institutionnelle de l'Etat et de votre Gouvernement revêt un enjeu essentiel. J'avais déjà attiré votre attention dans ce domaine au sujet du dossier très sensible des négociations avec l'Union Européenne. Je me souviens des remarques que vous aviez émises en son temps sur les difficultés à communiquer en raison, notamment, de la portée stratégique des négociations et qu'il était de l'intérêt

du pays et la cellule Europe de votre Gouvernement de conserver, pour eux, les axes de discussion afin que les spécificités de notre pays puissent être défendues dans des conditions optimales.

Mais au-delà du strict respect de l'article 13 de la Constitution, des points d'étapes formalisés et constructifs doivent être organisés au bénéfice de la population. Je ne peux me résoudre à entendre dire et répéter que des réunions ont été ou sont organisées avec les représentants de professions réglementées, avec les membres du CES ou encore avec le Conseil Supérieur de l'Attractivité.

Ce dont il s'agit, ce que je réclame depuis des mois, est une communication pédagogique à destination des compatriotes, des résidents, des réunions d'informations... Monsieur le Ministre, je vous laisse libre choix de la forme et du fond, évidemment, mais ne laissez pas la population dans l'ignorance. Je peux comprendre les inquiétudes légitimes des gens mais je ne peux me résoudre à laisser grandir le sentiment de peur qui s'amplifie.

La communication entre nos deux Institutions n'a pas toujours été optimale et je ferai l'impasse sur les nombreux couacs entre la Haute Assemblée et le Gouvernement, mais la communication du Gouvernement envers ses administrés doit être totalement réinventée.

Vous devez saisir l'occasion des négociations avec l'Union Européenne pour refonder votre politique en la matière pour informer la population. Je sais que vous consacrez régulièrement de votre temps pour réunir les médias autour de point presse, mais le temps ne serait-il pas venu de créer un poste de porte-parole du Gouvernement ?

J'attends de ces débats des éclairages sur le point essentiel de l'action du Gouvernement et je forme le vœu que la communication entre nos deux Institutions au cours de ces débats soit suffisamment claire...

(Sonnerie).

Vous permettez, Monsieur le Président ?

... pour donner aux élus que nous sommes les arguments nécessaires pour nous prononcer sur ce budget le 21 décembre prochain.

Une dernière chose, je n'avais pas connaissance de votre réponse à Monsieur BURINI avant 15 heures 18, puisque c'est à cette heure-là que nous, élus, avons reçu votre réponse. Donc, pour répondre à Monsieur ROBILLON, en effet, nous sommes des amateurs de

la politique, des professionnels dans notre domaine, donc je n'ai pas pu tenir compte de votre réponse dans mon intervention... Dont acte.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BARILARO, la réponse a été envoyée à tout le monde en même temps...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps. Inaudible).

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques Rrr.- Merci, Monsieur le Président.

En ces derniers débats budgétaires de la présente législature la tentation est forte de porter un regard rétrospectif sur les quelques années qui viennent de s'écouler.

Ces cinq années de législature ont un point en commun, celui d'avoir été toutes marquées du sceau de la prospérité de notre pays. Une prospérité que nous devons, cela ne fait aucun doute, à notre système Institutionnel mais probablement aussi, plus indirectement, à notre exiguïté territoriale.

Force est d'admettre, par ailleurs, que les conditions météorologiques régnant en cet hémicycle, ne semblent pas avoir d'effet sur cette prospérité. En d'autres termes, elle se veut à l'épreuve des mouvements telluriques que traverse la Haute Assemblée et l'observation des deux législatures précédentes tendrait à confirmer cette constatation.

En fait, le Gouvernement n'étant pas l'émanation de l'Assemblée élue, « les luttes intestines » qui agitent cette dernière l'affectent peu, voire le renforcent et ces luttes n'entravent pas réellement son travail législatif, même les débats budgétaires en sont en général peu perturbés.

Rassurez-vous, je ne pousse pas ce raisonnement jusqu'à dire que cette instabilité politique interne au Conseil National est nécessaire par une subtile alchimie au bon fonctionnement de nos Institutions, d'autant plus que l'origine de cette fragilité des majorités post-électorales est évidente. Son apparition dans notre paysage politique est contemporaine de la modification du mode de scrutin en 2002. Cette modification a généré des majorités pléthoriques souvent peu homogènes issues de listes de 24 candidats peu représentatives de la vraie répartition des tendances politiques en présence dans la population monégasque.

La part de proportionnelle introduite en apparence par la nouvelle loi électorale étant en fait fortement atténuée par le mode de calcul du scrutin. Par contre, dans le jeu institutionnel, le comportement du Gouvernement en face du Conseil National s'est sensiblement modifié si l'on prend comme référence comparative la période de monolithisme politique qui a précédé 2003, un peu comme s'il devait – ce qu'il fait par ailleurs fort bien – gouverner en dépit de l'existence du Conseil National et non pas en tenant compte de celle-ci.

C'est un point qui mérite quelques développements car à mes yeux il peut contribuer à affecter à terme l'équilibre institutionnel du pays.

Actuellement, le Gouvernement tend à ne voir dans le Conseil National que le co-législateur prévu par la Constitution et son incontournable fonction dans le vote des lois. Aux yeux de l'Exécutif, notre Assemblée semble avoir perdu son rôle non inscrit dans la Constitution mais consacré anciennement par l'usage de conseil. Un conseil que l'on peut, le cas échéant, écouter, une sorte de Fonds de Réserve Institutionnel. Les quelques exemples qui suivent illustreront mes propos.

Le contournement devenu chose naturelle de l'article 141 de la Constitution par le recours au Fonds de Réserve Constitutionnel en tant qu'annexe du budget. L'absence chronique d'association du Conseil National a des réflexions sur la cascade de problèmes à venir sans solution à l'heure actuelle, lié à la raréfaction en Principauté des mètres carrés de terrain public bâtissable.

Le marché de dupes auquel est trop souvent confronté le Conseil National dans le cadre du vote des lois de désaffectation. Un exemple flagrant étant celui de la contrepartie oubliée que constituait le projet de parking des Spélugues. Oubliée également la bonne raison de l'abandon de ce projet qui était le risque d'une overdose de chantiers lorsqu'on assiste, à une centaine de mètres de là, à la mise en route de la réalisation d'un autre parking, celui du Portier.

Et, tout récemment, le retrait par le Gouvernement du projet de loi n° 959, relative à l'accès aux décisions des cours et des tribunaux. Ce texte est pourtant parfaitement clair dans son principe puisqu'il exprime un choix délibéré d'abandonner l'opacité au profit de la transparence, un choix de suivre une évolution partagée par la grande majorité des Etats de droit. Les manœuvres dilatoires qui ont consisté à utiliser jusqu'à son dernier jour le délai maximum fixé par la Constitution, enfin le retrait du texte sur la base de la résurgence d'arguments pourtant déjà largement

débatlus face à des élus qui, au-delà de tout clivage existant, avaient toujours su trouver sur ce texte une unanimité enthousiaste.

Monsieur le Ministre, ces quelques exemples pour montrer comment le Gouvernement risque très certainement de manière non consciente, de contribuer à préparer le lit d'un Conseil National qui pourrait abandonner le principe de l'accord des volontés jugé inefficace pour le remplacer par un corps à corps des volontés, et de cela, mes amis du groupe politique Horizon Monaco et moi-même, nous ne voulons en aucun cas.

Je le répète, ce dernier budget de la législature est l'occasion de se retourner vers les cinq dernières années, de se remémorer ce qu'ici, on a vu, entendu, vécu et ce que soi-même l'on a dit aussi. Là, c'était à l'occasion du Budget Rectificatif 2015, je cite : « *ce risque bien réel que fait courir à notre régime, cet entêtement du Gouvernement à tenir le Conseil National à l'écart des débats d'amont* » à la lassitude ne peut faire suite que l'exaspération et cette dernière mauvaise conseillère peut conduire à l'irréversible, sachant que la majorité Horizon Monaco a toujours désigné le risque de basculement parlementaire comme une destruction irréversible et certaine de notre prospérité.

La bible nous dit « *pour voir le futur il faut regarder derrière soi* ». Aujourd'hui, j'assumerai ce blasphème et je vous dis : j'aimerais tellement qu'elle se trompe !

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Pendant ce mandat plusieurs sujets ont fait l'objet de tensions et de divergences entre le Gouvernement et le Conseil National. Au précédent budget j'évoquais le décalage entre le travail quantitatif et qualitatif fait par le Gouvernement et la perception parfois négative de la population, qui devait se résoudre par « une autre forme de communication » et je constate que je ne suis pas le seul à parler de communication.

Il en est de même dans les relations entre le Gouvernement et la Haute Assemblée. Pour l'application de Budget Primitif 2018, et avant le prochain Rectificatif, c'est une « nouvelle culture de travail » qui doit s'instaurer entre le Gouvernement

et le Conseil National pour atténuer les rapports de force et être productif. Nous ne pouvons pas continuer à subir respectivement, je dis bien respectivement, certaines anomalies. Par exemple : Comment votre Gouvernement peut bafouer un engagement pour la construction du parking des Spélugues après une loi de désaffectation ? Engager l'achat du port de Vintimille avant la tenue d'une Commission de Placement de Fonds ? Démarrer les travaux du parking du Portier au moment où vous présentez le projet ? Mais aussi, comment des élus peuvent soudainement, pour refléter le sentiment légitime d'exaspération de la population, reprocher au Gouvernement les nuisances des travaux, alors qu'ils ont validé tous les grands travaux publics en cours et voté les budgets d'investissement et d'équipement ? Et l'alibi du mauvais phasage ne suffit pas : aurait-on pu différer la réalisation de l'Engelin, de Testimonio ou des travaux à Pasteur ? Bien sûr que non, les deux Assemblées, l'Exécutif et l'Assemblée, ne peuvent pas continuer à travailler de manière aussi archaïque.

Les engagements respectifs pour l'attribution de logements pour les Monégasques ont été remplis puisque 565 logements ont été prévus pendant ce mandat pour la période 2013 à 2021, et environ 500 logements avec les appartements de récupération auront été attribués de 2013 aux livraisons de début 2018. Mais malgré les projets en cours, Testimonio et quelques petites opérations, pourquoi n'y a-t-il pas davantage de réactivité pour préparer ensemble, par anticipation, à partir de 2022 ? On pourrait déjà avancer sur ces sujets. Pourquoi ne se met-on pas autour d'une table pour parler de la proposition de « Union Monégasque », d'aménager une autre gestion de notre budget et de son lien avec le Fond de réserves Constitutionnel ? Vous pourriez nous dire pourquoi ce n'est pas possible, ou pourquoi vous ne voulez pas, ou alors commencer à préparer une évolution en ce sens...

A un moment de transition budgétaire, ce ne sera pas pour moi un motif pour ne pas voter le budget, mais je peux comprendre leur irritation face au silence sur ce sujet. Pourquoi Monaco Telecom génère autant de mécontentement chez les usagers, alors que ceux qui ont soin d'aller à l'information découvrent tous les avantages de cet opérateur qui est de grande qualité ? Encore une communication à améliorer. Ne serait-il pas opportun, par exemple, d'inventer un forfait de base sans tous les avantages de celui existant, pour capter des milliers d'utilisateurs qui vont à la concurrence ? Mais il y a aussi l'espoir,

et l'enthousiasme de tout ce qui est réussi, grâce à vous, grâce à nos débats et nos votes.

La reconnaissance des travaux accomplis en matière de standards internationaux afin que Monaco sorte de la liste grise des pays européens ; je suis vraiment très content que Monsieur BARILARO se soit étendu sur le sujet car c'est un sujet de très grande importance pour la Principauté.

A la S.B.M., après tant d'années perdues avec des plans utopiques, l'annonce confirmée par la Direction des jeux actuelle, par votre intermédiaire dans nos séances de travaux, de nombreux objectifs pour la relance des jeux, et ne nous plaignons pas des formidables investissements immobiliers, commerciaux et hôteliers en cours, s'ils réussissent, et ils doivent réussir ! Nous aurons sans doute des écoles de jeux dans l'avenir pour nos compatriotes.

Ayez l'audace d'anticiper comme vous êtes en train de le faire au Département des Affaires Sociales et de la Santé, confère notre récente Commission Plénière d'Etude, en traitant des sujets d'actualité, tel que par exemple les éventuelles conséquences des ordonnances MACRON en France. Notre volonté commune de transition énergétique doit être un exemple international à travers, par exemple, comme vous nous l'avez annoncé, la présence de bateaux de croisière avec le fuel moins polluants dans notre port, avec le fonds vert, avec le choix de la meilleure technologie qui soit, pour notre future usine de traitement de déchet.

Vous devez nous écouter davantage quand on insiste pour l'accroissement urgent des effectifs à la Sûreté Publique afin de préserver notre sécurité, ou l'installation d'un bureau de poste au Larvotto, etc... et nous devons vous féliciter et vous encourager toujours plus, lorsque vous réussissez des réalisations comme Monacotech.

Hormis tout cela, je déplore que la proposition de loi concernant l'Agence anticorruption n'ait pas été mise à l'étude ! Corrupteurs, corrompus, dormez tranquilles, personne ne vous dénoncera pour l'instant...

J'invite le prochain Président de la Commission de la Culture à proposer un amendement à la loi sur la « préservation du patrimoine national » en ajoutant dans le domaine immatériel, une nouvelle culture florissante entre Gouvernement et Conseil National.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.
Madame Valérie Rossi.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Je me suis engagée en 2013 pour contribuer à analyser et comprendre la politique de notre pays. Nous sommes au bout de cette mandature et il est temps pour moi de tirer un certain nombre d'enseignements et de conclusions et, ainsi, d'attendre beaucoup de ce Budget Primitif 2018.

Ce Budget n'est pas la touche finale d'une période de cinq ans, il sera un exercice concomitant avec la nouvelle mandature issue des urnes en février prochain.

Pour ce qui me concerne, aujourd'hui, c'est l'heure de faire un bilan, un état des lieux de ce qui me tient à cœur et qu'il faut continuer de soutenir et de défendre.

J'ai compris qu'il fallait appliquer la méthode « CLERISSI » répéter, répéter et encore répéter les choses afin qu'elles puissent – je l'espère – aboutir un jour. Parfois, je l'avoue, c'est assez décourageant.

L'Etat doit enfin se positionner sur la situation des enfants du pays, c'est une partie de notre histoire commune qui est en train de disparaître à cause de cette inévitable et je dirai indispensable pression immobilière. Il est urgent que l'Etat trouve rapidement des solutions alternatives pour les enfants du pays.

La priorité nationale, oui, elle doit être toujours défendue et soutenue.

Pourquoi les entreprises monégasques, si elles sont qualifiées et compétitives, ne peuvent-elles pas travailler en priorité avec la Société des Bains de Mer ou d'autres sociétés à monopole concédé ? C'est illogique, incompréhensible et j'ai la triste impression ce soir, que rien n'a bougé en cinq ans.

L'Europe, chacun de nous en a parlé et va peut-être en parler encore. Les points d'étape avec le Gouvernement doivent être instaurés sur la demande des élus et, ainsi, nous suivrons tous avec prudence l'évolution des négociations avec l'Europe. Sur le sujet, je ne demande qu'à être convaincue que ce sera une bonne chose pour Monaco. Pour le moment, je suis encore dans le flou. Alors, vous venez de le dire, chacun et vous, Monsieur le Ministre, informer et communiquer, seront indispensables tout au long de vos discussions.

Je profite aussi de ce moment car je ne l'ai pas encore fait, pour remercier Monsieur le Président

Christophe STEINER, mais également les élus, d'avoir permis de mener à son vote le projet de loi sur l'art dentaire, donnant ainsi création de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes et inscrivant le caractère monégasque à l'installation pour cette profession libérale.

Ce soir j'espère que les débats seront sains et productifs. J'espère que nous aurons des réponses précises afin que ceux et celles, comme moi, qui quitteront cette enceinte en février prochain ne le fassent pas avec un goût amer mais, au contraire, en se disant qu'ils auront fait ce qu'il fallait et qu'ils y voient plus clair désormais pour l'avenir de leur pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame ROSSI. Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues et chers compatriotes,

Je ne ferai pas comme certains ce soir, une liste exhaustive des points de blocage, j'y reviendrai point par point à l'occasion des lignes budgétaires associées à chaque dossier de ce Budget Primitif 2018.

Il ne s'agit pas, ici, de faire campagne ce soir et encore moins de faire de la communication personnelle. Nous sommes en séance pour étudier et débattre sur les lignes budgétaires.

Lorsque je me suis engagée il y a cinq ans je voulais, comme certains de mes collègues, ici, faire avancer les choses, servir la cause publique. Les trois premières années ont été extrêmement frustrantes, car rien de ce qui aurait pu être négocié en amont des séances budgétaires, rien, rien n'a été réalisé. J'ai fait partie, et j'assume pleinement cette grave décision, de ceux qui n'ont pas souhaité reconduire en avril 2016, à la présidence du Conseil National, Monsieur NOUVION.

Je tiens à remercier ce soir pour la dernière fois Monsieur Christophe STEINER et Monsieur Marc BURINI qui ont eu le courage d'assumer cette présidence et cette vice-présidence et de redonner de la hauteur à notre Institution durant ces deux dernières années.

Monsieur STEINER a dit aujourd'hui, nous avons travaillé sans penser à l'image et sans communication, dans le respect de l'Institution, avec tous les

permanents qui effectuent au quotidien un travail remarquable par leur sérieux et leur efficacité.

Il n'a malheureusement pas été possible de revenir sur toutes les négociations entamées avec le Gouvernement durant les années précédentes. Il y avait alors urgence à voter la loi sur la désaffectation relative à l'extension en mer, eh oui, les contreparties obtenues ont été demandées par notre nouvelle majorité et nous n'avions plus grand-chose comme marge de manœuvre car nous avons perdu trop de temps en tergiversations. C'est triste !

Je souhaitais également faire de la priorité nationale la priorité absolue, pour les Monégasques, pour les entreprises, pour nos compatriotes, dans nos sociétés au monopole concédé. J'attendais aussi avec espoir la mise en place d'un grand fonds pour la dépendance car il s'agit d'un problème que nous devons anticiper et je crois que je suis bien placée pour voir ce spectre se mettre en place. Il est urgent d'agir sur le plan financier. Cinq ans après, qu'en est-il ? Rien ou presque... et sur ce sujet, ce n'est pas faute de volonté politique de la part du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Thierry POYET, et des membres de sa commission. Nous attendons toujours les résultats d'une étude qui devait être menée à ce sujet par le Gouvernement et ce depuis juillet 2016. Il y a des approches comptables qui ont leurs limites. C'est lorsque la mise en place de nos générations passées met en péril la trajectoire de nos générations futures.

J'attendais également des garanties sur l'avenir des retraites de la Fonction Publique car nul ne peut être dupe. Nous avons un réel problème dont nous ne connaissons pas l'ampleur. Je le dis ce soir et j'insiste, il est hors de question de faire payer les fonctionnaires en raison de l'absence d'anticipation du Gouvernement dans ce domaine.

J'attendais enfin et toujours que la S.B.M. constitue pour le Gouvernement une priorité stratégique compte tenu de son rôle d'actionnaire/majoritaire. Dans ce domaine il faut remettre les choses à leur place. J'ai entendu çà et là, « ça va mieux, il faut nous faire confiance, les résultats vont arriver, les jeux seront relancés, l'hôtellerie va bien aussi, tout va bien, ne soyez pas inquiets », Monsieur le Ministre, vous l'avez dit encore tout à l'heure, vous vous félicitez du bon état de cette société. Ecoutez, je crois que l'on ne vit pas dans le même monde, on ne lit pas les mêmes journaux... Etes-vous sûr d'écouter les Monégasques ? Je ne sais pas ! Le monopole des jeux est une concession, un monopole concédé donc, en échange de quoi la S.B.M. doit jouer un rôle social.

Je pose la question ici. Quel avenir pour les jeunes Monégasques qui voudraient intégrer la société et ce, quelles que soit les branches de cette société ? Quel traitement pour nos compatriotes qui sont en fin de carrière ? A-t-on encore le droit à la sécurité de l'emploi ? J'en doute !

Je finirai de parler, comme pratiquement à chacune de mes interventions, c'est un sujet qui me tient à cœur, en évoquant ce fameux rôle d'animation de la S.B.M.. Dans le cahier des charges, on parle bien de la contribution de la S.B.M. à l'animation en ville ? Et là encore, j'attends de voir. Il y a de moins en moins d'animations proposées pour les Monégasques ou alors ce sont des événements qui sont réservés à une clientèle très sélecte et très sélectionnée.

Beaucoup sur Monaco souhaitent, comme moi, la réouverture du Moods qui était le seul lieu d'animation pour les Monégasques. Lorsque je dis Monégasques, je dis résidents monégasques qui aimeraient pouvoir venir se divertir dans un endroit accessible à tous et pour toutes les générations. J'attends, mais je crois que je suis de moins en moins patiente, je l'avoue.

Enfin, que penser des pertes cumulées chaque année, tout se passe comme si tout était normal.

Sur le sujet de la S.B.M., au fur et à mesure de ce mandat, je me suis posé de plus en plus de questions alors qu'il me semble que c'est peut-être l'inverse qui aurait dû se produire.

Je vous parlerai plus tard de mes questions, je dirai même de mes questionnements concernant la négociation d'un accord avec l'Union Européenne, je voudrais juste dire qu'il n'y a pas d'inquiétude collective aussi vivace sans fondement et il est nécessaire que notre communauté nationale s'interroge à ce sujet, je pense même que c'est très sain, vous nous donnez des réponses, peut-être pas assez ! Communiquez plus, je crois qu'on vous l'a demandé...

(Sonnerie).

... et, là aussi, plus on avance plus, on se pose de questions.

J'attends donc de ce budget l'éventualité de m'en poser moins mais surtout d'avoir des réponses réelles et honnêtes de la part du Gouvernement car, à ce jour, je n'ai pas été convaincue par vos réponses trop évasives à l'occasion de nos séances privées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous demande de respecter le

temps qui vous est accordé.

Monsieur BOERI.

Ce n'est pas pour vous que je dis cela, c'est en général.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président, mais il ne faut pas compter les mots comme le dit le proverbe, il faut les peser !

M. le Président.- Oui, c'est pour cela que je ne parle pas beaucoup.

M. Daniel BOERI.- ... mais certaines pensées sont plus lourdes que des pierres.

Mes chers compatriotes, je vous parlerai ce soir du budget.

« Suivre ou poursuivre », telle est la question. Le Gouvernement nous jouerait-il un air Shakespearien ? Que nenni !

Ce n'est qu'une parodie de l'Ane de Buridan qui, comme vous le savez, mourut de faim et de soif ne sachant par où commencer, boire ou manger.

Rassurez-vous, ce n'est qu'une expérience de pensée !

J'ai appliqué la méthode du Gouvernement qui consiste à réduire le budget à un exercice de comptabilité.

Les 46 pages du Plan Gouvernemental d'Action annoncent 12 fois le mot « suivre » ! Et, mes chers compatriotes, 84 fois sur 42 pages le mot « poursuivre » !

Excusez du peu !

Ah, cher VOLTAIRE, quand tu nous tiens ! « Je vous écris une longue lettre car je n'ai pas eu le temps de vous en écrire une courte »

Eh oui, près de 700 pages pour expliquer le budget, après les presque 300 du Budget Rectificatif !

Amateurs de la poésie, bonjour !

Mais il est vrai : « le diable se cache dans les détails ».

Alors, je m'étais attelé à étudier le budget avec bienveillance, mais il me fallut rapidement déchanter. La méthode de travail n'évolue pas. J'en veux pour preuve la présentation des grands travaux, nous aurons l'occasion d'y revenir. Le rapport coûts-avantages n'est pas exploré alors que le qualitatif, à lui seul, justifierait les choix du Gouvernement.

L'ambition se limite à « suivre et poursuivre ». Cette seule perspective m'effraie.

Elle m'effraie car j'ai l'impression que le Gouvernement, droit dans ses bottes, n'anticipe pas le monde se transformer.

Elle m'effraie car je crains que le budget ne soit qu'un ensemble de tâches à réaliser et non des résultats à atteindre.

Elle m'effraie car le Gouvernement n'entend pas la place constitutionnelle du Conseil National, et même, il semble s'en moquer !

Au fond, c'est comme si on nous disait « Voilà nos choix : circulez, il n'y a rien à voir ».

Sur la culture d'abord. 58 M€ sont passés sous silence... en revanche, l'enveloppe de 1,2 M€ destinée au nouveau Lotus Notes de l'Administration est, elle, mise en avant. C'est comme si le menuisier du coin déclarait à tous ses clients « venez, venez, j'ai un nouveau rabot automatique »

Près de 5% du budget de l'Etat pour la Culture, laissé de côté, excepté quelques lignes, plutôt maladroites d'ailleurs, permettez-moi de le dire, puisqu'apparemment, le Gouvernement butine et joue les vases communicants : une baisse de plus de 800 000 euros pour les manifestations culturelles, pour subventionner à hauteur de 1,2 M€ un tournoi de boxe.

Sur les retraites « Préserver les comptes du régime de retraite des salariés du privé ». Louable intention ! Mais se contenter, de « veiller comme l'an passé au suivi de l'évolution du régime »... une fois de plus, les bras m'en tombent, quand on en connaît l'urgence. Faut-il rappeler les 50 000 salariés supplémentaires nécessaires autour de 2040 ?

Nous avons parlé aussi des retraites de la Fonction Publique.

Pas grand-chose à voir non plus, sur l'attractivité ;

On continue comme avant.

Le Gouvernement indique toutefois que nous accueillerons 15 000 salariés supplémentaires d'ici 2030. Enfin un peu de vision !

Pourtant, la lueur d'espoir s'est très vite évanouie : on parle de mètres carrés à construire, mais aucunement de la manière d'attirer les entreprises qui embaucheront ces 15 000 nouveaux salariés dans un monde où la technologie bouleverse des pans entiers des secteurs économiques.

Autre exemple, sur notre Fonction Publique : Le Gouvernement décrit la brochure CoHRus à grand

renfort d'experts. Bravo !

Gestion administrative, gestion de la paye, gestion des carrières, gestion des retraites tout y passe. Mais pour quels avantages ? Silence, cela va de soi ! Mais aussi : « gestion des temps et des activités ». Est-ce pour mesurer le temps de travail des fonctionnaires et identifier ceux qui « travaillent trop » et ceux qui ne « travaillent pas assez » ? J'ose espérer que non car, Monsieur le Ministre, j'en aurais froid dans le dos. J'avais jeté les chronomètres dans les entreprises, il y a déjà 40 ans !

L'Administration monégasque ne mérite pas de revenir au XIX^{ème} siècle sous prétexte de logiciels et de brochures !

« Suivre ou poursuivre » ? Voilà ce que j'ai vu dans ce Budget Primitif 2018. Une seule fois j'ai vu le mot « vision ». Le rapport du Gouvernement oscille, à la manière du pendule de SCHOPENHAUER, de la souffrance à l'ennui, de l'exposé des motifs à la comptabilité des dépenses...Il y a de quoi être pessimiste !

Le budget est un exercice obligé dont le Gouvernement aimerait bien se passer de discuter. Au-delà, l'excédent budgétaire se réduit à moins de 3 M€. Mais où est demain ? Or, le budget est le premier pas vers l'avenir.

Lors du rectificatif 2017, j'avais utilisé le chiffre 0. Je crains que nous nous en approchions à nouveau... Ce qu'il faut pour nos compatriotes et les résidents, c'est « donner envie »,

« Donner envie de vivre ici ! » Aux entrepreneurs de créer leur entreprise, aux résidents d'y rester, aux jeunes de s'y réaliser !

« Donner envie de venir chez nous » y travailler, y investir, s'y divertir !

« Donner envie » doit être un moteur pour notre attractivité.

« Suivre ou poursuivre ? » telle était la question au début de cette intervention.

Tel l'âne de Buridan, à trop chercher à suivre, je n'ai pu étancher ma soif de compréhension. A trop chercher à poursuivre, je n'ai pu soulager ma faim d'explications.

Je nourris donc peu d'espoir quant à l'avancée des débats budgétaires, même si, contrairement à SCHOPENHAUER, je ne désespère pas.

(Sonnerie).

... Je vous remercie.

M. le Président.- Bravo ! Vous vous êtes entraîné avec un chrono ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Décidemment, cela ne change pas, une séance budgétaire de fin de mandat est toujours un peu particulière, qui oscille entre les satisfécits personnels, les bilans et les critiques plus ou moins forcées contre le Gouvernement et les postures électoralistes ou un soupçon démagogiques, sans vous offenser, j'ai beaucoup entendu tout cela jusqu'ici.

Pour ce qui me concerne je vais donc évacuer très très vite la question budgétaire d'autant que beaucoup de choses ont déjà été dites. Oui, ce Primitif 2018 est bon. Oui, une fois de plus il oublie de nous présenter la totalité des dépenses et des recettes, donc il ne respecte pas la Constitution. Non, je n'ai pas été convaincu par un certain nombre de réponses lors de nos séances privées sur des dépenses abusives ou inappropriées, souvent entourées d'un flou très très peu artistique. Je ne citerai que les 240 M€, 200 M€, 180 M€ préprogrammés de la réfection du stade, pour illustrer ce point.

Donc, comme – sauf erreur de ma part – je ne dispose toujours pas de l'amendement budgétaire qui nous permettrait de voter ce très bon budget et de gommer simplement quelques lignes qui gâchent tout, je me déterminerai en fonction de nos échanges et des réponses du Gouvernement. Nous verrons donc bien la semaine prochaine.

Le budget, c'est fait. Il me reste 4 minutes 30, vous me connaissez Monsieur le Président, j'avais écrit une suite qui partait un peu dans tous les sens, qui flirtait comme vous l'avez dit avec des discours qui, mine de rien, avaient quand même toujours un lien avec les questions budgétaires, je vais donc écouter vos conseils de sagesse et renoncer à une grande partie de ce texte, d'autant que j'ai un peu la tête ailleurs ce soir. Disons juste que c'est partie remise et que certains destinataires ne perdent rien pour attendre.

Un mot quand même puisque Madame FRESKO-ROLFO a cru bon tout à l'heure de terminer son intervention sur la question de la prime aux fonctionnaires.

Cela fait retour à des vidéos qui ont été postées sur Facebook Horizon Monaco, je résume, la nouvelle majorité aurait oublié de demander cette prime de

300 € celle que l'ancienne majorité avait obtenue en 2013 et elle proposait désormais que cette prime soit liée aux résultats budgétaires, c'est-à-dire 300 € entre 20 M€ et 50 M€, 500 € au-dessus de 50 M€ et 700 € au-delà de 70 M€, c'est bien cela je crois, je n'ai pas trahi vos propos ? Alors oublions l'erreur sur la date de 2013, cela arrive, pour le reste, vous qui revendiquez de faire de la politique comme l'ancien Président du Conseil National, moi je crois que Christophe STEINER, Marc BURINI et la nouvelle majorité revendiquent exactement l'inverse et cela a plutôt bien marché.

C'est-à-dire que lorsque nous voulons quelque chose, nous ne commençons pas par le proclamer à la une des journaux, nous allons voir le Gouvernement, nous discutons, nous argumentons et nous parlons après, lorsque les résultats sont obtenus, pas avant. C'est comme cela que nous avons procédé sur plusieurs sujets dont la prime et vous avez donc noté, Madame FRESKO-ROLFO, qu'elle sera versée cette année encore.

Quant à son indexation sur les résultats, permettez-moi de vous rappeler que nous avons voté des clôtures positives mais à peine, lors du Budget Rectificatif 2017, une estimation à + 6, donc si on met en place vos idées, au lieu de 300 €, 300 € et 300 €, la prime versée aurait été de zéro, zéro et zéro ! Madame FRESKO-ROLFO, les fonctionnaires vous remercient.

Je vais m'arrêter là, comme promis plus haut, et je ne dirai donc pas tout le mal que je pense de la démagogie d'une autre liste sur ce sujet, puisque vous avez dit 300 €, nous nous allons dire 600 € ! Est-ce que cela est bien sérieux et cela m'oblige à vous dire, cher Monsieur GRINDA, qu'il va rapidement falloir réagir sinon nous allons être « largués » et donc proposer le doublement des salaires ou les congés sur les vacances scolaires pour tout le monde, Monsieur le Ministre, préparez-vous.

Voilà, c'est fini, ma dernière intervention de politique générale pour cette mandature au moins, avec un court hors sujet maintenant. Mme Nathalie AMORATTI-BLANC et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN l'ont dit tout à l'heure, je voudrais te remercier, cher Christophe, au nom de cette nouvelle majorité, pour avoir accepté de prendre la présidence de cette Assemblée il y a deux ans pour sauver ce qui pouvait l'être de notre engagement auprès des Monégasques. Je crois que nous pouvons dire, aujourd'hui, que

notre décision a été la bonne, le bilan législatif en fait foi, le bilan humain encore plus.

Merci.

M. le Président.- Pour l'histoire qui concerne les débats qui dérapent sur les histoires de campagne, je vous invite à relire Erich Maria REMARQUE, vous comprendrez, puisqu'il suggère comment mettre tout le monde en caleçon au milieu de l'hémicycle et de donner un bâton... cela règle bien des problèmes parfois.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Cinq ans, il est vrai que cela passe vite. Je voudrais juste, ce soir, avoir une pensée pour M. Michel ROGER qui pendant deux ans a été Ministre. Je pense aujourd'hui qu'il serait malhonnête de toujours taper sur le Gouvernement.

Mon avis est simple. Il y a deux façons de faire de la politique : d'une part, dans la presse et, d'autre part, certains se remontent les manches et vont au contact. Aujourd'hui je veux être honnête et dire que lorsque j'ai demandé une entrevue avec un Conseiller de Gouvernement-Ministre, la porte m'a été ouverte.

Donc, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministre, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La bonne santé économique, la bonne exécution budgétaire et un travail législatif riche ne doivent pas nous faire oublier de nous interroger sur la bonne gestion, sur cette gestion de bon père de famille. Bien souvent, les bonnes nouvelles sont propices à la facilité, or, c'est justement là que nous nous devons d'être le plus exigeants envers nous-mêmes.

Par le vote du budget, nous ne nous substituons pas à l'Exécutif mais nous validons le plan d'actions gouvernementales, qui doit nous aider à nous projeter dans le futur du pays.

Des sujets sont et resteront toujours des sujets d'actualité : le logement, le social, la circulation, l'environnement et la qualité de vie ... D'autres comme le financement de la dépendance et des retraites de la Fonction Publique semblent avoir été oubliés, malheureusement, mais on en reparlera un peu plus tard.

Mais ce budget a quelque chose de particulier, il est le dernier de la mandature, en pleine campagne électorale, pour autant la gestion du pays ne doit pas souffrir des soubresauts de la vie politique locale.

Je veux voir dans la passion qui caractérise les campagnes électorales la vivacité de notre démocratie. Il y a dans la communauté nationale une vraie envie de politique et cela est quelque chose de positif. Il y a des attentes importantes chez les Monégasques. Cette envie de politique on la retrouve en ville, on la retrouve place d'Armes, on la retrouve dans les meetings qui ont commencé. On ne rassemble pas 800 personnes dans un meeting s'il n'y a pas une véritable envie de politique !

Mais justement, j'espère que durant les 4 soirées qui vont nous réunir tout au long de ces Séances Publiques, le débat ne portera que sur le budget – ça a commencé à dérapage, vous l'avez dit, Monsieur le Président – sans posture politicienne, de façon digne et responsable. C'est en tout cas mon engagement en tant que Président du groupe « Nouvelle Majorité ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

Je voudrais rappeler qu'en ski comme en politique,

un dérapage ou une faute de carre, cela vous envoie dans le décor.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, Mesdames, Messieurs, je vous propose de suspendre la séance pour 45 minutes, afin de nous restaurer. Nous reprendrons donc nos travaux à 21 heures 30 pour débiter l'examen du projet de Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre.

Merci à tous et bon appétit !

—

(La séance est suspendue à 20 heures 25)

—

(Reprise de la séance à 21 heures 40)

M. le Président.- La séance est reprise.

Avant que le Secrétaire Général donne lecture des chapitres budgétaires, je vous rappelle, pour la parfaite information des personnes présentes ainsi que des personnes qui pourraient nous suivre *via* internet, qu'en accord avec le Gouvernement, nous débiterons par l'examen des Recettes, et nous poursuivrons par les Dépenses de Souveraineté, Assemblées et Corps Constitués, puis nous examinerons la Section 7, pour revenir par la suite aux Dépenses Ordinaires et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des premiers chapitres de ce Budget Primitif en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 1 - Produits & revenus du domaine de l'État

A - DOMAINE IMMOBILIER

011.100 - Domaine Immobilier (Cf Annexe p. 62).....	72.548.000
011.200 - Parkings Publics (Cf Annexe p. 63).....	35.458.700
011.400 - Produits de Cessions	3.000.000

Total A - DOMAINE IMMOBILIER 111.006.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Lors d'une séance privée, Monsieur le Ministre, vous nous avez présenté le projet de construction d'un parking dans le quartier du Portier. Il fut aussi question de l'aménagement de la surface afin d'améliorer l'esthétique du quartier et donner un meilleur outil de travail pour les restaurateurs existants.

Je souhaiterais donc avoir plus d'explications sur la mise en location d'une parcelle de terrain au 2, rue du Portier c'est-à-dire exactement à cet endroit-là, à qui et pourquoi ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne sais pas où est le 2 ? Et je ne sais pas ce dont vous parlez, donc je ne peux pas vous répondre.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Pardon. Page 99, je lis : « la mise en location d'une parcelle de terrain au 2, rue du Portier, entraîne une recette supplémentaire de 50 000 € pour le Budget Primitif 2018. »

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* On va passer à la question suivante parce que je ne connais pas la numérotation précise de la rue du Portier, je vais voir à quoi correspond le 2. Vous la connaissez mieux que moi mais je vais vérifier pour ma part si c'est au début ou à la fin de la rue ou plutôt du côté du rond-point ou bien du côté des bifurcations avec le boulevard du Larvotto.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Concernant la gestion du parc immobilier, on en a parlé longuement au Budget Rectificatif 2017, je voulais juste dire qu'il ne s'agit pas seulement du fait que l'Etat assure des fonctions de syndic. Lorsque je parle d'une gestion globale, elle concerne à la fois la gestion du parc, les baux, la politique des loyers, le renouvellement de la location des appartements avec la remise en état, pour avoir une meilleure rotation. C'est vraiment d'une vision globale dont je parlais, je ne pensais pas seulement aux syndics.

Ensuite, un autre point. Un jour, ici, à Monaco, il faudra faire ce que l'on appelle en économie « du calcul de coût marginal », parce que eu égard aux milliards qui ont été dépensés et au prix du foncier à Monaco, effectivement, 100 M€ de revenus de loyers, ce n'est pas très lourd, je pense que dans la politique du logement de Monaco, il faudrait peut-être se poser la question : si tous les Monégasques doivent être logés, devraient être logés, à Monaco, est-ce qu'ils doivent vraiment l'être dans le domanial ? Est-ce que chaque Monégasque doit être logé dans un immeuble domanial ? Et si, dans le passé, on n'avait pas désaffecté pour toujours des terrains du foncier de l'Etat, peut-être qu'aujourd'hui ou dans 20 ans, dans 50 ans, on aurait récupéré notre foncier, avec peut-être des revenus conséquents. Si on avait des revenus de loyers de 600 M€ cela ne choquerait pas d'avoir des ANL de 100 M€ non plus. C'est toute une réflexion qu'il faudra mener un jour et surtout réfléchissez bien pour les prochaines désaffectations, ne redonnez plus de foncier. Si vous faites encore des opérations publiques/privées, essayez de faire des emphytéotiques comme cela se fait dans d'autres pays afin de garder ce précieux foncier que nous avons déjà trop perdu.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques. La première pour soutenir ce que vient de dire Marc BURINI. Je pense et on le voit bien, que le foncier est la chose la plus précieuse à Monaco. Aujourd'hui, lorsqu'on échange du foncier contre des droits à bâtir ou des bâtiments tout construits et qu'on estime que le foncier vaut 100 M€ ou 200 M€, dans quelques années combien vaudra-t-il ? Certainement beaucoup plus parce que les mètres carrés vont devenir de plus en plus rares. Donc, je crois qu'il faut s'interdire définitivement de vendre le foncier, parce que nous en avons tellement peu et nous voyons bien pour le récupérer comme cela est difficile, coûteux et long. Donc je crois qu'il ne faut plus le faire, c'est le premier point, à mon avis essentiel.

Ensuite, le deuxième point que je voulais aborder qui est dans la droite ligne du premier, je crois qu'aujourd'hui, chaque opération qui doit être faite il faut, en plus de tous les contrôles qui sont mis en place, qu'il y ait une cellule, une réflexion – je ne sais pas comment vous pouvez appeler cela –

mais qui regarde si ont été optimisées au maximum les surfaces parce que chaque mètre carré a une valeur inestimable et en perdre bêtement aurait des conséquences sur le moyen et le long terme.

Une autre remarque : je comprends que le Gouvernement veuille optimiser ses recettes en ce qui concerne les locaux commerciaux domaniaux. J'ai bien entendu les explications du Gouvernement, malheureusement elles ne m'ont pas totalement convaincu pour deux raisons. La première parce que si les loyers ont été trop bas pendant des années, on ne peut pas les réévaluer trop rapidement parce que ce n'est pas la faute des locataires si l'Etat n'a pas fait son boulot pendant 20 ans, et veut du jour au lendemain « rattraper le temps perdu ». C'est la première chose.

Ensuite, deuxième point, il ne faut pas oublier que le but à l'origine de ces surfaces commerciales domaniales, une grande partie était de permettre à des Monégasques de pouvoir exercer une activité commerciale et non pas que l'Etat fasse des bénéfices. Donc, lorsque vous dites qu'il faut les rapprocher du prix du secteur privé, c'est comme si on disait que les loyers des logements domaniaux devaient être rapprochés des loyers des surfaces privées. J'ai du mal à comprendre.

Le troisième point, même si je comprends que certaines surfaces sont, en effet, très basses en tarif et qu'une certaine réévaluation peut s'admettre, je trouve que le calcul de la valeur du mètre carré en fonction de la localisation n'est pas très clair, dicit la population concernée. Nous l'avons peut-être compris, vous avez cru nous l'expliquer, mais en tous les cas certainement pas...

(Sonnerie).

... à la population. Je crois qu'il y a vraiment un gros travail de communication à faire parce que les personnes intéressées doivent connaître le coût arrêté, et sur quelles bases. On reviendra plus tard sur le coût du loyer, par exemple, qui est prévu U Pavayün, comme surface commerciale par rapport à celle qui sera au Stella ou ailleurs. L'on ne peut pas appliquer les mêmes tarifs partout et il faut faire attention, premièrement au tarif en fonction du lieu et de la destination du projet commercial en question et deuxièmement, savoir si cette surface est destinée à une activité commerciale « libre » ou à favoriser l'installation de nos compatriotes.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il des réponses de la part du Gouvernement ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répondre à la première partie de la question de Monsieur BURINI sur la vision globale, même si bon nombre d'entre vous ont redit avec beaucoup de conviction que le Gouvernement n'en avait aucune et n'en était capable d'aucune. On essaie, Monsieur BURINI d'avoir, comme vous le souhaitez, une vision sur ce problème, comme sur d'autres, d'ailleurs.

Les études que nous sommes en train d'entreprendre concernent l'ensemble de la gestion du parc, pas seulement les rapports entre les propriétaires et les locataires, c'est tout un ensemble.

Alors, oui, on vous donnera le résultat de notre travail. Oui, il sera jugé par le Conseil National non visionnaire, mais nous essayons en tous les cas de le faire le plus efficacement possible pour les parties concernées, c'est-à-dire les intérêts de l'Etat mais aussi les intérêts des locataires du domaine public de l'Etat.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Sur les points soulevés par Monsieur CUCCHI, ce qui pourrait être utile ce serait – et j'y suis tout à fait disposé – d'avoir des exemples concrets de remontées que vous avez concernant les questions suscitées par les tarifs pratiqués dans certains quartiers, en gardant toujours en mémoire malgré tout qu'il ne faut pas faire la confusion – parce que vous évoquiez les locaux qui seront mis à la location U Pavayün – que certains de ces locaux sont à usage commercial et d'autres à usage de bureaux. Ceci est une des raisons pour laquelle, certains tarifs peuvent apparaître supérieurs à d'autres, sachant que, notamment dans le cas du U Pavayün, on anticipe davantage une utilisation de type bureau, profession libérale ou autres et qu'un certain nombre de personnes s'étant manifestées sont disposées, d'après ce que j'ai cru comprendre, à s'acquitter du loyer tel qu'il a été fixé par l'Administration des Domaines.

Cependant, je vous rejoins sur le fait que, là encore, sans doute, nous pêchons par déficit de communication, certaines augmentations ont pu paraître excessives et pratiquées de manière trop rapide par rapport au retard que nous avions pris dans les années passées. J'ai manifesté dans ce

domaine, comme dans d'autres je pense, une certaine ouverture d'esprit, je fais référence à ce que nous avons évoqué concernant, notamment, la possibilité d'exercer une activité à son domicile au-delà d'un certain nombre d'années. De la même manière, il est évident que rares sont les personnes qui apprécient que leur loyer soit augmenté, en revanche, souvent c'est la règle de la minorité qui s'applique. C'est parce que malheureusement il y en a deux qui sont contre, que nous sommes obligés de revenir sur une décision qui n'a suscité aucun débat auprès des vingt autres.

Ceci dit, je pense que dans la droite ligne de la mesure qui est envisagée aujourd'hui et des modifications qui seront apportées à l'Ordonnance Souveraine concernant l'autorisation d'exercer à domicile, on pourrait se poser la question de l'augmentation qui a été pratiquée et qui a pu paraître excessive, une fois encore, à une minorité de personnes concernées et qui est venue vous voir.

Je continue de penser que ce qui est gratuit n'a pas de valeur et que d'acquitter au bout de deux ou trois ans d'activité seulement 50 € par mois au titre de cette possibilité d'autorisation qui vous est offerte, premièrement ce sont des tarifs qui sont sans commune mesure avec ceux pratiqués par les Centres d'Affaires, puisqu'on a évoqué les Centres d'Affaires tout à l'heure et, deuxièmement, que l'augmentation pratiquée au bout de 2 ou 3 années d'exercice ou plus ne devrait pas mettre en péril une entreprise, si petite soit-elle.

Donc, les deux sujets ne sont pas forcément liés, c'est moi qui ai souhaité les lier dans mon intervention pour dire que, une fois encore, en fonction des cas concrets qui nous sont présentés, ceux-ci pourront être examinés si, une fois encore, certaines personnes estiment avoir fait l'objet d'augmentations excessives ou qui leur auraient été communiquées de manière imparfaite.

M. le Président.- Merci.

Avant de continuer le tour de parole, je souhaite dire qu'il ne me semble pas qu'on réponde vraiment à ce qui a été dit par M. BURINI. Je crois que ce que voulait dire M. BURINI, c'est de s'interroger sur la pertinence qu'aurait l'Etat, à l'avenir, de pratiquer au niveau des désaffectations la même chose que ce qui est fait en Angleterre. En effet, des immeubles y sont vendus pour une période donnée, ce que l'on appelle le *free old* et le *least old*...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... peut-être faudrait-il voir si cela ne pourrait pas être pratiqué à Monaco, parce qu'à partir de ce moment-là, le promoteur ou le constructeur retrouverait sa part et l'Etat retrouverait également la sienne au bout d'un certain temps.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Sur le plan patrimonial, c'est extrêmement intéressant, l'Etat l'a déjà fait, je cite l'exemple du Port Palace, donc c'est une faculté qui juridiquement existe, ensuite il s'agit d'une question d'appréciation.

Un mot pour répondre à Madame FRESKO-ROLFO, il s'agit de la redevance d'occupation du nouveau restaurant qui a été édifié rue du Portier. Cela correspond aux 50 000 €, je crois que c'est le « SenSais » qui est installé sur le domaine public de l'Etat et de ce fait, il doit une redevance d'occupation, et vous retrouvez les 50 000 € en question.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Un exemple où cela ne s'est pas fait, c'est Testimonio où on a donné des droits à bâtir et quelques milliers de mètres carrés à un promoteur, ce qui a été évalué à 209 M€. Les 40 ou les 50 dernières années à Monaco, je ne connais personne qui a perdu sur du foncier à Monaco. Donc, à l'avenir, si tout s'écroule, peut-être que dans 10 ans ces 209 M€ représenteront 10 M€, mais si cela continue à évoluer comme c'est le cas depuis 40 ans, ce ne sera certainement pas 209 M€. Là, nous nous sommes privés d'un terrain à tout jamais, un terrain d'Etat, c'est cela que je voulais dire. Pour 209 M€, l'Etat aurait aussi pu faire l'opération sur plusieurs années, on n'avait pas besoin d'argent tout de suite pour faire cela.

Il faut se poser ces questions parce que vous voyez aujourd'hui pour faire 6 hectares il faut 1 Md€ et l'Etat ne l'a pas fait. Donc ce foncier qui est perdu, il a été perdu à tout jamais. Donc j'insiste, pour le peu de foncier qu'il reste, essayez de réfléchir à ne pas le perdre à tout jamais.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Je reviens sur les activités à domicile. Effectivement, aujourd'hui on passe de 600 € à l'année, c'est la somme dont s'acquittait l'autoentrepreneur, à 2 400 €, au bout de 3 ans si j'ai bien compris la réforme. Mais, il faut savoir que ce sont des micro-activités qui s'acquittent également de la CAMTI, de la CARTI, ainsi que d'autres charges. Donc, je vous l'ai dit dans ma déclaration de politique générale, je pense que ce sont les petits qui « trinquent ». Effectivement, vous allez me dire qu'on multiplie par 4 et qu'il y a encore de la marge.

Vous avez le même raisonnement, et on y revient, pour les locaux commerciaux du domaine public. Cela pourrait à la limite se concevoir s'il y avait des implantations types avec des « locomotives » et si l'activité était florissante, mais que je sache, on peut faire un audit de l'ensemble des commerçants monégasques qui sont dans le secteur public et vous verrez très bien que les deux tiers d'entre eux ont énormément de mal à s'acquitter de tous leurs frais, ainsi que des loyers en fin de mois. Nous les avons reçus au Conseil National et il n'y en a pas un qui va vous dire qu'il est content du loyer qu'il paie.

Donc, il y a quand même un problème dont il faudra parler lors de la prochaine législature – moi je ne serai plus là pour en parler – mais il faut à tout prix revoir les conditions dans lesquelles évoluent cet ensemble de commerçants. Je vous le dis encore une fois que ce soit, et je vais les citer, Lazare Sauvaigo, Apolline, la Galerie Princesse Stéphanie, le Quai Jean-Jean REY... est-ce qu'il y a dans toutes ces implantations domaniales un endroit où on peut dire qu'on va là-bas pour se promener, pour voir l'ensemble des commerces, pour acheter, on est fou de joie d'y aller....

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... Vous pensez que c'est à cause du loyer qu'on n'a pas cet enthousiasme ? Je ne pense pas que ce soit à cause du loyer qu'il n'y a pas d'enthousiasme et ce n'est pas à cause des loyers que les commerces ne sont pas florissants....

M. Philippe CLERISSI.- Il aurait fallu revoir complètement la politique. Moi j'avais demandé, par exemple, lors des attributions pour Lazare Sauvaigo, à ce qu'on ne commercialise pas ces surfaces parce qu'on était au milieu de rien –. Il faut, lorsqu'il y a une implantation domaniale et c'est légitime qu'elle puisse avoir les mêmes droits qu'une implantation privée, je parle du Centre Commercial du Métropole

ou même de la Galerie Carrefour il faut que soit réalisée au préalable une étude complète afin de savoir ce que l'on va y mettre ! J'étais dans les demandes d'attributions, on reçoit les demandes des Monégasques et sans qu'il y ait de typologie on arrive à des aberrations et donc ensuite, vous le savez très bien, au bout d'un an ou deux ans, vous les retrouvez parce que vous allez traiter au cas par cas le problème des commerçants qui n'arrivent pas à s'acquitter de ces loyers. Voilà.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- En fait mon intervention ne portait pas sur l'augmentation du surloyer à payer afin de pouvoir utiliser son appartement à des fins autres que le logement mais j'entends le raisonnement. Je ne le partage pas parce que quelqu'un qui reste là-dedans, *a priori* c'est qu'il n'a pas développé une société très florissante, alors on peut toujours imaginer qu'il y en a un ou deux qui n'a besoin de rien, qu'il soit le numéro un mondial du trading, du cuivre ou des diamants et qui gagne plusieurs millions de dollars par jour et qui veuille rester dans son appartement domaniale, mais je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Les autres, je pense que c'est plus le profil que dépeint mon ami CLERISSI. Si vous voulez leur faire payer 2 400 € au lieu de 600 € je trouve cela franchement mesquin et je ne pense pas que ce soit cela qui changera quoi que ce soit au budget de l'Etat. Pas de gratuité je suis d'accord mais je ne vois pas pourquoi au bout de 2 ans ils doivent supporter une telle augmentation, pourquoi par 3, 4 ou 5 ans, pour cela je ne partage pas l'idée. Lorsque j'entends que 2 400 € ou 600 € ce n'est pas cela qui va changer une activité je suis d'accord, mais alors à contrario ce ne sont pas les 1 000 € que vous allez percevoir en plus par mois et pour les quelques personnes qui en auraient bénéficié qui vont vous permettre d'avoir un budget excédentaire ou déficitaire. S'il y a des économies à faire, je pense qu'elles peuvent être faites dans d'autres domaines. Comme vous nous l'avez déjà expliqué, Monsieur le Conseiller, parfois on économise plus sur les sorties que ce que l'on peut gagner sur des petites entrées à la marge.

Je peux concevoir qu'il y a certains locaux commerciaux domaniaux, par exemple, la Galerie Princesse Stéphanie pour lesquels les loyers sont très bas. A mon sens, les loyers sont très bas et l'Etat ne s'en ait pas préoccupé, en fait l'Etat n'a jamais

rien fait pour réellement investir, non seulement en terme financiers mais également pour développer ces zones. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elles vivent et si elles vivent, il est normal que les loyers soient bas. Quel que soit le montant du loyer, lorsque vous appliquez une augmentation de 400 %, elle est totalement injustifiable. Même si quelqu'un a 1000 m² pour 10 € par mois, il a fait son business avec, vous ne pouvez pas le passer du jour au lendemain à 200 € par mois, ce n'est pas possible ! Vous l'informez que dans un délai de 3 ans, 4 ans le loyer sera augmenté à hauteur de 400 ou 500 €, alors c'est un autre débat, mais cela doit être progressif.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est exactement ce que l'on a fait, notamment, dans le cas du Quai Jean-Charles REY où les augmentations ont été phasées sur un certain nombre d'années.

Mais là encore, si vous avez des idées pour animer ces zones, sachez que je suis à l'écoute. Animer le Quai Jean-Charles REY ou animer la Galerie Princesse Stéphanie, je suis preneur de toutes suggestions, d'idées ou d'initiatives que vous pourriez avoir pour faciliter, en effet, le passage, amener des clients, développer des activités... Oui, je suis preneur.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tout d'abord je pense que vous avez payé des personnes très cher pour ce genre d'idées, ailleurs. Donc, vous pouvez peut-être leur demander pour ces zones-ci. Si aucune idée n'est trouvée, cela veut dire que ce n'est pas « animable » et si vous me permettez ce néologisme et dans ce cas, le loyer doit être très bas.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'entends bien les propos de Messieurs CLERISSI et CUCCHI et je dois dire que je partage un peu leur préoccupation. Il est vrai que cette augmentation semble brutale. Vous dites, Monsieur CASTELLINI, qu'elle était progressive, je vous crois, des exemples disent qu'à certains endroits elle était progressive, à d'autres cela ne l'a pas été... Alors, vous ne pouvez pas connaître tous les détails, j'en suis conscient, mais c'est pourtant le cas. Donc,

là, cette brutalité qui passerait de 50 € à 4 fois le montant, soit à 200 €, pour rester dans des zones effectivement plus que raisonnables est difficilement, vous le comprendrez, acceptable.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Mais personne ne multiplie par 4. Là, on re mélange à nouveau les 50 € et les 400 € de M. CUCCHI, c'était ceux de la redevance...

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, non je ne mélange pas du tout

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... mais personne n'a vu son loyer augmenter de 50 à 200 €, il n'y a pas d'augmentation de 400 %...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Je vous assure que ce qui m'est revenu ce n'est pas du tout ce que vous dites-là. Je fais bien la différence entre les deux...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-*... alors je suis preneur d'exemples concrets me prouvant que j'ai tort...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Peut-être suis-je mal informé, je le conçois bien volontiers, mais moi on m'a dit qu'il y avait eu des augmentations brutales. M. CUCCHI vient de le dire, M. CLERISSI aussi, pourquoi voulez-vous qu'on dise cela. Le retour que l'on a eu de la population et des commerçants est celui-ci. La progressivité me semble être de mise, je crois qu'il n'y a pas de drame à faire sur ce sujet, si vous dites vous-même qu'il y a eu une mauvaise communication – vous l'avez vous-même reconnu à l'instant – mal communiqué, mal géré et peut-être le faire plus progressivement, de grâce faites-le et on n'en parlera plus l'année prochaine.

Mais enfin, quand même....

M. le Président.- On aurait dû vous appeler « Zébulon »...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... C'était mon époque « Pollux » le manège enchanté, je ne suis pas sûr que l'exemple soit tout à fait bien choisi !

... on parle de Domaniaux et on parle de nos compatriotes, c'est quand même normal que nous nous en préoccupions, ici, au Conseil National et je sais que vous-même vous vous en préoccupez également, bien évidemment. Il ne faut pas nous en vouloir de poser la question en ces termes-là.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Nos débats sont intéressants même si parfois ils entrent dans de petits détails mais ce qu'a proposé Monsieur BURINI me paraît digne du plus grand intérêt pour l'Etat et je suis très heureux d'apprendre que cette possibilité existe. Ce que l'on peut faire systématiquement pour l'avenir, c'est regarder dans quelles conditions on ne pourrait pas signer des baux emphytéotiques pour continuer à garder la propriété du foncier.

Je pense que c'est une très très bonne idée, je regrette que vous ne l'ayez pas appliquée pendant les mandatures où vous avez été en exercice, mais je trouve cette idée – et encore une fois, même après deux ans, excusez mon ignorance – particulièrement adaptée à la taille de notre territoire. Sur un territoire aussi petit avec un foncier aussi cher, en garder la maîtrise à travers ce mécanisme ou un autre est une très très bonne idée. Donc, Monsieur BURINI, je vous en remercie et j'en ferai mon miel dans nos prochaines discussions sur ces sujets.

M. le Secrétaire Général.-

B - MONOPOLES

1) Monopoles Exploités P/État

021.100 - Régie des tabacs (cf annexe p. 66).....	17.662.100
021.300 - Postes-télégraphes (cf annexe p. 67)	16.134.000
021.400 - O.E.T.P. (cf annexe p. 68)	2.470.000
021.500 - Publications officielles (cf annexe p. 69).....	1.240.000
021.900 - Eaux - extension du réseau.....	8.000.000
Total 1) Monopoles Exploités P/ État	<u>45.506.100</u>

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- J'étais en train de réfléchir à la fois à ce que disait le Docteur CUCCHI et à ce que disait mon collègue GRINDA et aux réflexions sur le Quai Jean-Charles REY. Vous avez multiplié les loyers par 2, certes étalé sur environ 5 ans, en considérant que c'était des loyers très bas. Alors, peut-être que l'ensemble des commerçants sur ce quai, comme le dit encore mon collègue Jean-Michel CUCCHI, qu'on ne peut plus animer parce qu'il aurait fallu faire les choses autrement, les penser autrement. Aujourd'hui, ce qui est fait est fait, mais quand bien même si l'ensemble de ces commerçants gagnaient quelques euros par mois et acquitteraient de loyer très bas... Alors où est le problème ? Pourquoi faudrait-il systématiquement qu'il y ait une augmentation dès lors, encore une fois, que ce ne sont pas des commerçants florissants – je ne les vois pas tous rouler en voiture de luxe –. Il me semble que cela fait partie aussi du projet monégasque ! Il y a aussi la redistribution, la redistribution pour les fonctionnaires mais aussi pour tous ces petits commerçants.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

031.101 - S.B.M.	34.500.000
031.102 - Prêts sur gage	165.000
031.103 - Concessions radios.....	306.000
031.104 - Mc radio.....	139.000
031.105 - Télé Monte-Carlo	109.000
031.106 - Monaco télécom.....	6.790.000
031.108 - SMEG	2.070.000
031.109 - Concession fréquence satellite	205.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto.....	2.040.000
031.111 - SMA/UIOM vente prod. Énergie	110.000
031.112 - SMA/UIOM vente prod. Vapeur	1.000.000
031.115 - SAM des ports	11.000.100
031.116 - Énergie dévelop. Durable.....	
	Total 2) Monopoles concédés
	<u>58.434.100</u>
	Total B - MONOPOLES
	<u>103.940.200</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- On vote tout le chapitre, c'est bien cela ?

Donc, dans Monopole, c'est le Grand « B ».

Donc, je vais faire une intervention sur la S.B.M., au chiffre 2).

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le chiffre 1) ?

Non, alors vous pouvez intervenir, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Ma position sur la S.B.M. est connue, elle ne varie pas, la seule différence, mais je l'avais déjà exprimée au Budget Rectificatif, c'est qu'enfin, j'ai entendu un des cadres dirigeants de la S.B.M. dire que les jeux devaient être une priorité, qu'il y avait un avenir pour les jeux et que le seul espoir de la société était de la transformer en *resort* et de faire de la promotion immobilière. Le dirigeant actuel des jeux croit aux jeux, croit en l'avenir des jeux. Il a dit que

si on arrivait à récupérer un certain nombre de gros joueurs, le Casino était tout à fait viable et pouvait même être florissant.

Alors, je crois que cela mérite, en effet, une modification de mon vote, mais comme je le lui ai dit de vive voix et je le redis maintenant publiquement, toutes les promesses non tenues par le passé m'obligent à juger des actes et non des paroles, je m'abstiendrai donc sur cette ligne, mais c'est une abstention pleine d'optimisme.

M. le Président.- C'est un signe de bonne volonté.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolée, tout à l'heure dans mon intervention, j'ai parlé du Moods, mais entre-temps on m'a fait savoir qu'était passé au Journal Officiel du 8 décembre que la Société des Bains de Mer avait donné en gérance libre à une personne... dont je tairai le nom. Le fonds de commerce situé à l'arrière de l'immeuble du Café de Paris, Place du Casino, connu sous le nom de Jimmy's d'Hiver, il me semble que c'est le Moods ? Y a-t-il eu un appel d'offres, un appel à candidature ? Je voudrais juste savoir ce qui s'est passé pour cet établissement Moods.

Très honnêtement, avant d'en parler, je n'avais pas connaissance de la publication faite au Journal Officiel.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La S.B.M. a dû considérer un certain nombre de projets qui lui étaient soumis et je crois que son choix s'est porté sur un projet de restauration dans ce local, ils l'appelleront le Moods ou le Jimmy's d'Hiver, peu importe.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- J'ai dit Moods parce que c'est le nom qui me vient, mais effectivement le Jimmy's d'Hiver, cela parle à beaucoup de personne. Il y a eu une Commission tripartite il n'y a pas longtemps, est-ce que cela a été évoqué ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Lorsqu'il y a des questions qui sont posées, en général la S.B.M. y répond. Alors, s'il n'y a pas eu de réponse sur ce sujet c'est peut-être que la question n'a pas été posée. En revanche, cela avait été évoqué...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... La Commission tripartite a eu lieu avant la publication au Journal de Monaco du 8 décembre.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, la Commission tripartite a eu lieu le 4 décembre.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc c'était avant que cela passe au Journal Officiel, mais j'imagine quand même que le Gouvernement devait être au courant ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Le Gouvernement était au courant, oui.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et en Commission tripartite on n'a pas jugé utile d'en parler ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* En Commission tripartite en général la S.B.M. répond

aux questions qui lui sont posées...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et elle n'informe pas, pour quelque chose d'aussi important, qui revient régulièrement à l'esprit des gens ? Le Moods ou le Jimmy's d'Hiver, il n'y a pas eu d'écho chez vous ?

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC, au niveau de la Commission tripartite où étaient présents MM. BURINI et ELENA, cela n'a pas été évoqué.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Que cela n'ait pas été évoqué par le Conseil National je peux l'imaginer puisque, effectivement, c'est passé au Journal Officiel du 8 décembre, donc après la Commission tripartite. Donc, *a priori*, comme d'habitude, les membres du Conseil National étaient les derniers informés. Est-ce normal que nous ne soyons pas informés ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Certains membres du Conseil National participent à la Commission tripartite et donc ils sont libres, comme les membres du Gouvernement, de poser toutes les questions qu'ils estiment pertinentes et ils obtiennent toutes les réponses qu'ils estiment nécessaires.

M. le Président.- Nous n'étions pas dans le mode de poser des questions sur le Moods....

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Tout à fait, mais on ne peut pas poser des questions sur des faits que l'on ignore puisque cela est passé au Journal Officiel du 8 décembre. Mais par contre, vous, le Gouvernement, vous aviez quand même ces éléments.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Tout le monde semble se préoccuper de l'avenir du Moods et du Jimmy's, donc s'il y en a que cela préoccupe, soit ils peuvent demander aux élus de se faire l'écho auprès d'eux et les élus posent la question à la S.B.M., soit les élus présents....

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... vous n'avez jamais entendu parler de la réouverture du Moods avant aujourd'hui ? Il faudrait peut-être reprendre les procès-verbaux alors !

(*Quelqu'un intervient hors micro, inaudible.*)

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Vous n'avez jamais entendu parler de la demande de la réouverture du Moods avant ? Jamais ! Et demander la réouverture ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* En Séance Publique, jamais, non désolé.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je pense que je ne suis pas la seule à avoir évoqué cela, dans le cadre de l'animation de la S.B.M., mais je reprendrai les procès-verbaux et on verra.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Juste pour revenir sur la S.B.M..

Dans les cours de management, première semaine, première année, il y a toujours une courbe, c'était le *Boston Consulting Group* qui faisait cela, avec un produit « vache à lait »... La genèse de cette société est qu'effectivement le produit « vache à lait » est le produit principal. Il s'agissait des jeux et c'est aussi le péché originel de gestion puisqu'à partir de ce produit « vache à lait » on n'était pas du tout intéressé sur la rentabilité des hôtels et des restaurants. On m'a toujours dit que les hôtels et les restaurants ne servaient pas à gagner de l'argent. Ce qui est faux parce que sinon il n'y aurait plus d'auberge depuis le Moyen Age et on pourrait dormir sous les ponts. Alors, s'il y a des restaurants et des hôtels ouverts partout dans le monde, c'est qu'ils doivent avoir une certaine rentabilité. Mais ce n'était pas le but de cette société, ce qui est normal puisque les recettes des jeux faisaient vivre toute la société, permettaient de restaurer les chambres et compensaient les pertes des restaurants. A partir du moment où le lait s'est fait un peu plus rare, on s'est rendu compte, brusquement, que les restaurants et les hôtels pouvaient gagner de l'argent, et même devaient gagner de l'argent.

Alors on a commencé à le dire mais cela ne suffisait pas. Et ce qui rapporte le plus d'argent à Monaco, c'est notre immobilier, c'est le fameux immobilier. On va faire de l'immobilier, puisque cela génère une rentabilité extraordinaire à Monaco, au regard des loyers appliqués aussi bien au niveau plus-value qu'au niveau TVA.

Pour revenir au propos initial, le problème c'est

que nous avons vu beaucoup de sociétés qui, à un moment donné, avaient une branche qui ne marchait pas et qui renflouaient cette branche par une branche qui marchait. Et dans le rapport, je parle alors d'un jeu à somme nulle. Donc, lorsqu'on veut renflouer et remettre à pied une société qui, effectivement, perd énormément d'argent et qui, sans l'aide de son actionnaire majoritaire, c'est-à-dire l'Etat et le Fonds de Réserve, n'aurait pas pu faire tous ces investissements. Je pense qu'il faut regarder ces secteurs de cette société, les secteurs originaux, originels, et remettre tout à plat parce qu'on ne pourra pas...

(*Sonnerie.*)

... redresser cette société uniquement sur une seule jambe, l'immobilier, ou alors il faudra prendre des décisions sur les autres secteurs.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il ne vous aura peut-être pas échappé, si vous avez pris connaissance du communiqué de la société du 30 novembre 2017, qui est donc son rapport semestriel d'activité au 30 septembre, que son chiffre d'affaires, globalement, est en augmentation. C'est vrai pour le chiffre d'affaires jeux, c'est vrai pour le secteur hôtelier et c'est vrai pour le chiffre d'affaires locatif. Donc, on est bien en présence d'une société où tous les secteurs d'activités tirent le résultat, le chiffre d'affaires, vers le haut.

M. Marc BURINI.- Justement, là aussi, c'est peut-être la deuxième semaine qu'on apprend cela, mais le chiffre d'affaires n'est pas un résultat.

D'ailleurs, on voit que les concessions augmentent et la société perd plus d'argent. Pourquoi ? Parce que les 15 % de concession sont calculés sur le chiffre d'affaires brut des jeux. Donc, là aussi, ne pas confondre chiffre d'affaires et résultats. Nous verrons les résultats.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vous remercie de ce rappel, c'est vrai que mes cours d'H.E.C. datent quelque peu et c'est toujours utile de se rafraîchir l'esprit.

Il ne vous aura pas échappé non plus que, justement, la masse salariale peut différer d'un secteur à l'autre et justifier, justement, que la profitabilité d'un des secteurs est plus significativement affecté par les

moyens humains mis à sa disposition, qu'un autre secteur. Ce qui est encourageant, en revanche, c'est de voir que l'activité progresse de manière générale quels qu'en soient les secteurs et quelles qu'en soient les raisons au sein de cette société.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI et ensuite Madame ROSSI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne vais pas revenir sur ce dernier point mais moi il ne me semble pas qu'à la dernière interview du Président Délégué de la Société, il sortait les drapeaux en disant « Youpi, Youpi » mais j'ai peut-être mal compris. Mais, ce n'est pas l'objet de mon intervention.

L'objet de mon intervention, c'est à la lumière de l'information transmise par notre collègue Mme AMORATTI-BLANC. Je m'adresse à l'actionnaire majoritaire et je lui demande juste une chose, qu'il me fournisse le pourquoi et qu'est-ce que c'est qui a motivé le fait que la société décide de transformer le Moods ou le Jimmy's en restaurant ? Est-ce que c'est parce qu'il y aura dans le restaurant des spectacles d'animation afin que la société puisse justifier du fait que, contre une redevance très faible pour une société de jeux qui a un monopole, qu'elle soit chargée d'avoir une animation ? Est-ce que le fait de mettre un restaurant à la place d'une boîte de nuit fait partie de l'animation ? Pourquoi est-ce devenu un restaurant ? La décision ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse c'est le pourquoi ?

Donc, je demande à l'actionnaire majoritaire, en effet, qui n'avait pas besoin d'en parler en commission mixte dont je ne fais pas partie et si j'en avais fait partie, n'étant pas au courant, je ne risquais pas de poser la question, au moins je suis tranquille, mais le Gouvernement, oui. Donc, si vous n'avez pas posé la question c'est que forcément vous avez la réponse, donc je vous la demande.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La société a dû estimer que c'était sans doute plus profitable à cet endroit-là d'avoir une activité de restauration qui, si j'ai bien compris, procurera également une certaine forme d'animation, que d'avoir simplement un endroit, aussi sympathique soit-il que le Moods, où nous sommes tous allés et où nous avons pu constater que malheureusement, peut-être ce n'était pas l'endroit le plus rentable et c'est peut-être aussi pour cela qu'il a fermé. Donc, là, la société vise sans

doute la possibilité d'avoir un chiffre d'affaires et une animation procurée par cet endroit dans cette zone, à côté du Casino et du Café de Paris, avec une rentabilité espérée.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est le « sans doute » qui me gêne !

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suppose donc que vous avez fait une étude ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La S.B.M. a fait une étude.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- La S.B.M. a fait une étude mais l'avez-vous examinée ? C'est un monopole concédé quand même, donc j'imagine que le Gouvernement a un droit de regard dessus. Donc vous avez dû l'étudier et voir que c'était plus profitable que le Moods !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Sans aucun doute.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Sans aucun doute. Donc, j'en prends acte et nous verrons dans un an, deux ans ou trois ans. Je souhaite très sincèrement pour le bon fonctionnement, le bon état, puisque Monsieur le Ministre se félicitait du bon état de cette société, que ce soit réel et que l'on puisse aller dans ce même sens dans les années à venir. Mais je me souviendrai que cela été écrit dans le procès-verbal, cette fois-ci.

M. le Président.- Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Je reviens sur mon intervention de politique générale lors de laquelle j'ai évoqué les entreprises monégasques et la S.B.M.

Ma question était de savoir, comme la S.B.M. est un monopole concédé, si cette société a une obligation de choisir en priorité les entreprises monégasques compétitives et qualifiées, je tiens à le préciser, pour les faire travailler au sein de la société comme le fait l'Etat monégasque au sein des chantiers publics ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vous confirme, bien évidemment, que cela fait partie des engagements, dans la mesure du possible, puisque lors de la Commission tripartite qui s'est tenue le 4 décembre, elle nous a fait part de difficultés rencontrées aujourd'hui, alors que cela n'avait pas été le cas jusqu'à ce stade de déroulement du chantier, notamment, s'agissant du One Monte-Carlo, pour lequel elle se verrait, sans aucune doute, contrainte de faire appel à des entreprises extérieures à la Principauté, parce que certaines entreprises ayant accepté, dans un premier temps, des marchés qui leurs étaient confiés à l'issue d'appels d'offres avaient, dans un second temps, décliné l'offre du fait qu'elles avaient soit trop de travail par ailleurs, soit pour des raisons que j'ignore. Mais, il faut être bien conscient aujourd'hui que malgré les efforts qu'elle fait, la S.B.M., de par la multiplication des chantiers en Principauté et de la taille des ouvrages à réaliser, le nombre limité des entreprises locales susceptibles de répondre va l'amener, sans doute, à devoir prospecter plus largement ou à procéder à des découpages de lots, ce qui introduira une nouvelle contrainte dans le choix des entreprises et la multiplicité des intervenants.

Mais, jusqu'à cette date-là, la très large majorité des entreprises et des intervenants sur le chantier de l'hôtel de Paris et du One Monte-Carlo était confiée à des entreprises monégasques et, sauf cas exceptionnel comme celui qui se présente, cela fait partie des engagements de la société.

Mme Valérie Rossi.- Donc là, c'était au niveau des entreprises du bâtiment, mais est-ce qu'au niveau des fournisseurs de la S.B.M. il y a toujours ce respect de la priorité d'une société monégasque ou d'un fournisseur monégasque ? Ont-ils l'obligation de ce choix ou pas ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Vous avez utilisé vous-même les termes compétitifs et qualifiés. J'ai eu des retours dans un certain nombre de cas, relativement limités mais qui sont réels, où il n'y avait pas la compétitivité requise. La qualification y était, la compétitivité non. Est-ce que pour autant on doit s'en satisfaire ? Moi, je ne m'en satisfais pas. Parce que pour qu'il y ait compétitivité il faut qu'il y ait concurrence loyale. Et dans certains cas de figure je peux penser qu'il y a distorsion de la concurrence

et que donc certaines entreprises étrangères peuvent bénéficier de conditions d'accès qui sont plus favorables que les entreprises monégasques et que dans ces conditions elles aient pu s'avérer être plus compétitives et remporter des marchés, que ce soit à la S.B.M. ou ailleurs.

Donc, sur ce point, je continue d'être extrêmement attentif parce qu'il ne faudrait pas que des entreprises monégasques soient écartées parce que les conditions de compétition ne sont pas équilibrées.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Trois remarques.

Tout d'abord comme M. CUCCHI, j'ai toujours voté contre ce chapitre en raison de la ligne S.B.M. et du constat d'échec récurrent de cette société. J'ai bien noté comme lui cette volonté de relancer les jeux qui est un message nouveau par rapport à ce que l'on avait eu précédemment et donc comme lui je m'abstiendrai pour marquer ce message d'optimisme.

Ensuite, c'est qu'il y a effectivement eu le 4 décembre une réunion tripartite, je regrette de n'avoir pu y assister et il est vrai que les dates nous sont toujours communiquées avec un délai extrêmement bref, c'est bien dommage, on avait les dates des Séances Publiques, on savait que cette réunion devait se réunir, on aurait probablement pu prévoir un peu à l'avance une date.

(Sortie de l'hémicycle du Président).

La troisième chose, c'est qu'effectivement lorsqu'on regarde le bilan d'activité qui nous a été transmis par rapport à la période équivalente l'an dernier, il y a une progression, en particulier dans le secteur hôtelier, la restauration et également dans les jeux. Pour autant, on sait la grande volatilité des résultats dans les jeux et le Président de la Société lui-même reste extrêmement prudent puisque souvent, les résultats, en particulier des jeux de table, tiennent à quelques joueurs. Ils gagnent, la S.B.M. perd ; ils perdent la S.B.M. gagne. De trois mois en trois mois la situation peut évoluer très vite, donc je pense qu'effectivement il faudra examiner le bilan sur l'exercice entier afin de réellement voir les résultats de cette politique qui se met en place. Dans l'immédiat, je pense qu'il faut rester extrêmement circonspect

M. le Vice-Président.- Monsieur CUCCHI et ensuite Monsieur BOISSON.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

Tout d'abord, Monsieur le Conseiller, je vous remercie de la clarté de votre dernière remarque et de ce que cela veut dire, mais je trouve cela inquiétant. Dans certaines sociétés c'est plus difficile que dans d'autres et dans une où l'Etat est l'actionnaire majoritaire, il suffit de contrôler qui fait les appels d'offres ou les marchés ou qui est le responsable des marchés pour s'assurer que les choses se fassent comme il le faut. Donc, j'ai un peu de mal.

Ensuite, j'ai une question à poser. Est-ce que finalement, la solution la plus simple ne serait pas de se dire : quelle est la dernière fois où il y a eu un vrai appel d'offres par exemple à la S.B.M., avec de vraies enveloppes, un vrai cahier des charges et des vrais résultats ? Je pense que la réponse nous l'avons tous ! Cela date de l'an pèbre et il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait eu des dérives. Vous dites que cela vous préoccupe, vous êtes l'actionnaire majoritaire, cela me paraît assez facile de corriger les choses si on le veut vraiment, relativement rapidement.

M. le Vice-Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci.

En ce qui concerne les appels d'offres, j'ai su qu'à la S.B.M. une nouvelle équipe a été constituée à la Direction du Service des Achats des Approvisionnements, qu'ils sont en train de relancer tous les appels d'offres, pour tous les prestataires et cela est une bonne chose, justement parce qu'ils veulent remettre tout à plat. Espérons que ce ne sera pas au désavantage de nos compatriotes. En tous cas, c'est un exemple qui doit être étendu comme vous le soulignez, je pense, à tous les autres appels d'offres.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, je rebondis sur ce que vous disiez, j'apprécie beaucoup que vous mettiez en avant le fait qu'en allant chercher des entreprises étrangères on peut avoir un petit problème. Je voudrais quand même rappeler qu'un salarié au SMIC d'une entreprise française coûte 17 % environ de moins qu'un salarié monégasque. Ce n'est pas rien dans un appel d'offres. Le loyer qui est payé à Carros n'est pas le même que celui d'ici. Donc cela veut dire que les frais fixes dont doit s'acquitter une entreprise monégasque a, pour donner un exemple, je ne sais pas exactement, entre 8 %, 12 %, 15 % ou 17 %, n'est pas le même

que celui d'une entreprise étrangère qui se situe peut-être à 4 % ou 5 %, sans compter les groupes nationaux qui arrivent à répartir les frais fixes et tomber parfois à 2 %. Ils arrivent même, afin de pouvoir avoir les marchés, à avoir des frais fixes quasi inexistant, histoire de pouvoir.

Je reviens d'ailleurs là-dessus, sur l'ensemble des sujets. Dernièrement, j'ai été surpris dans une réunion, je ne suis pas intervenu, d'entendre et je comprends la réaction, de la part de tous les élus, qu'il faut que cela coûte moins cher, qu'il faut faire des efforts et tant pis si un Monégasque n'est pas dans le coup, qu'il n'est pas compétitif, c'est un autre qui le prendra... mais alors on remet complètement la priorité nationale en question !

Par ailleurs, il faut savoir que ceux qui viennent de l'extérieur font tout et n'importe quoi pour avoir des marchés à Monaco, y compris pour avoir des indemnités, des indemnités administrateurs que peut-être on peut encore sortir au « black » pour des administrateurs en France ... ça je le dis ! Oui, oui, Monsieur CUCCHI, il faut dire ce qui est la vérité et c'est comme cela que certains arrivent à faire des prix extraordinaires parce qu'ils ne cherchent pas à avoir une rentabilité, ils cherchent à avoir de la trésorerie et de la trésorerie dans certains comptes en banque.

Donc, attention, parce qu'on dit que certains des marchés sont chers et, il y a peut-être même des entreprises qui font de l'entente illicite, ce ne soit pas condamné par la loi à Monaco. Mais il faut savoir aussi que j'ai vu dans le bâtiment des entreprises qui se massacrent au moins-disant et qui cassent les prix et qui sont à des prix lamentables, d'où quelques fois les conséquences au niveau de la qualité et au niveau du respect du travail. Donc, attention, il faut nuancer, il ne faut pas tout mettre dans le même panier. Il y a ceux qui se « gavent » et ceux qui « tirent la langue ».

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un point sur la ligne de la S.B.M., j'aimerais revenir en amont. Tout d'abord, j'ai des scrupules de parler d'une société cotée, parce que je ne fais pas partie de la Commission tripartite donc je découvre et je suis un peu naïf.

Je suis heureux qu'on parle de la relance des jeux, je voulais simplement dire – j'avais déjà eu l'occasion de le dire il y a deux ans – que lorsque j'étais à Macao, les plans d'investissement des hôtels et donc des Casinos s'évaluaient à 4 milliards. D'accord

comparaison n'est pas raison, la Chine était plus près, la Chine est soumise aux contrôles d'échanges et c'est peut-être plus difficile, mais néanmoins, il existe des jeux. J'aurais bien aimé, finalement, avoir, même si c'est en séance privée, le plan de développement de la société.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement, j'ai bien entendu toutes les interventions et, effectivement, je ne vais pas parler de l'histoire du Moods qui a été évoquée longuement. Je constate que tout le monde est d'accord pour dire que la relance des jeux existe, est-ce qu'elle portera ses fruits comme nous l'attendons ? Nous l'espérons tous bien évidemment, mais elle existe, elle est là et on peut voir au Casino régulièrement des opérations qui sont menées, faites pour faire venir des joueurs justement. Il semblerait que cela a tendance à marcher, il faut poursuivre. Ça c'est un fait certain.

Moi, je suis plus préoccupé – et je l'avais d'ailleurs déjà dit avec M. CROVETTO à l'occasion du Budget Rectificatif – par l'animation culturelle d'été car on voit bien qu'en ce moment d'hiver, il y a une multiplication de spectacles de la S.B.M. à la Salle GARNIER notamment, qui est un lieu tout à fait remarquable et que je soutiens parfaitement, sans aucune difficulté, je trouve cela de très bon choix. Par contre, j'attire à nouveau l'attention du Gouvernement sur l'animation d'été, notamment l'abandon, le presque abandon, ou l'abandon programmé du Sporting d'été. Je trouve que ce serait vraiment quelque chose de dommageable pour la société, sans doute pour la Principauté en général, parce que c'était vraiment un des fleurons d'animation estivale. Les gens venaient pour cela également, assister à de grands concerts, et malheureusement, il y en a de moins en moins. Tout le monde est d'accord pour dire que la saison d'été ne fut pas bonne, ne fut pas brillante, je n'accuse personne, ce n'est pas moi qui vais accuser quelqu'un d'avoir raté un spectacle, certainement pas, cela arrive. Cependant, je suis beaucoup plus préoccupé par le fait que la seule ligne d'horizon de ces spectacles et de cette animation culturelle est le fait de ne faire venir que des joueurs. Or, cela ne peut pas être que la seule motivation de la contrepartie que nous attendons.

C'est ce que je voulais que vous notiez aujourd'hui. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Madame AMORATTI-BLANC, qui anime la soirée.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Oui, j'aime bien la S.B.M., j'apprends plein de choses ce soir, entre autres que la saison d'été sera aussi amputée de nombreux concerts. Je n'étais pas au courant...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Je n'ai pas dit ça, j'ai parlé de la précédente, je ne connais pas la suivante, personne ne la connaît.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il me semble, Monsieur GRINDA, que vous en avez parlé justement en disant que la...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Non, non, j'ai parlé de la précédente !

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Apparemment vous avez des informations ou alors j'ai mal compris.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je me suis sans doute mal exprimé. J'ai constaté que la saison précédente n'était pas à la hauteur des attentes et je ne voudrais pas que ce soit cette politique qui soit suivie dorénavant. Donc, je tirai un signal d'alarme ce soir.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc, je vais dans votre sens. Y a-t-il une politique justement pour diminuer les animations de la S.B.M., que ce soit durant la saison hivernale ou même la saison d'été ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce n'est pas le souhait de la société, non.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Ce n'est pas le souhait de la société, cela veut dire que vous allez diminuer les animations ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Non, puisque ce n'est pas le souhait de la société.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Vous continuerez à assurer et à faire assurer à la société...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La S.B.M. continuera d'assurer l'animation de la saison d'été. Je remercie Monsieur GRINDA pour les mots sympathiques qu'il a eus pour la saison d'automne et d'hiver.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je confirme, je suis allée à de nombreux concerts et je trouve qu'il est très important de conserver cette animation, vous savez combien, j'y tiens. Vous me confirmez donc bien que la politique de la société, sous votre couvert en tant qu'actionnaire majoritaire, est de continuer à assurer une saison d'été comme dans les années précédentes ? Nous sommes bien d'accord ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Tout à fait, mais une fois encore ce n'est pas moi qui suis en charge de la programmation et, comme je l'ai lu ailleurs dans la presse, on ne peut pas monter Carmen ou Aïda chaque année.

M. le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER

041.100 - Produits du domaine financier(cf annexe p. 70).....	34.276.500
Total C - DOMAINE FINANCIER	<u>34.276.500</u>

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- J'ai laissé mes collègues intervenir pour la la S.B.M., vous savez très bien pour quelle raison je ne suis pas intervenu. Si vous me permettez, je vous remercie, Monsieur le Président, de me laisser la parole.

Je voudrais profiter de l'inscription budgétaire pour saluer l'avancée du dossier Monaco Telecom et surtout pour noter une nette différence entre la fin de mandat et le début de mandat. On a passé un début de mandat dans l'invective et dans les agressions envers le Gouvernement et envers les dirigeants et puis la fin de mandat s'est faite différemment, avec certainement une autre méthode mise en place par les dirigeants, des rencontres plus informelles,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Carmen et Aïda, je pense que ce sont des spectacles organisés plutôt « chez » Monsieur GRINDA.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il y a des spectacles qui attirent peut-être plus de monde une année donnée et qui attirent peut-être moins de monde l'année d'avant ou l'année d'après. Mais, l'objectif d'animer la saison et de proposer des spectacles de qualité, que ce soit à l'Opéra ou au Sporting d'Eté, demeure un objectif pour la S.B.M..

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Alors vous m'en voyez ravie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur CASTELLINI, être cité par vous vers 23 heures, quel bonheur ! Merci beaucoup, j'y suis sensible.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

plus de discussions, plus de partage, ce qui fait qu'aujourd'hui, effectivement, on a pu répondre aux attentes des élus, à nos interrogations, avec surtout des retours de Monaco Telecom.

Monsieur CROVETTO n'est pas avec nous mais je pense que l'on peut citer la nouvelle offre Wifi publique, qui était un vœu à l'origine du Conseil National, et donc la création d'un nouveau portail. Cela reprend notre volonté.

Une offre mobile pour les Jeunes, la Box pour une offre téléphonie-internet et télévision, sans oublier la collaboration de l'entreprise à la bonne marche de MonacoTech.

Pour autant, il y a encore des points d'amélioration : la qualité du réseau mobile sans zone blanche

ou coupure de réseau, même si on comprend les difficultés de l'opérateur pour poser des relais depuis la France pour couvrir le territoire monégasque. Il y a aussi des offres pour les PME et les entreprises à venir. Et certainement, une communication plus percutante à mettre en place avec les institutionnels, les prescripteurs et les clients.

Pour finir mon intervention sur le sujet, nous avons discuté il y a quelques temps déjà de la nécessité de mettre en place un dispositif réglementaire pour permettre le *replay* sur Monaco. Sur le *replay* on a besoin d'un texte réglementaire pour arriver à officialiser le *replay* à Monaco pour des problèmes de droits. Ce sujet est ouvert depuis environ deux ans. Apparemment nous ne sommes pas loin d'aboutir, sauf que ce n'est toujours pas fait.

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... C'est quoi le *replay* ?

M. Thierry POYET.- ... Le *replay*, Monsieur CUCCHI, c'est pouvoir regarder en différé une émission télévision...

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... Mais on peut !

M. Thierry POYET.- ... Sur Internet ! Sur la télévision, en tout cas, aujourd'hui on n'y arrive pas.

Donc moi je vous engage, Messieurs du Gouvernement et avec Monaco Telecom, à accélérer les discussions. Il y a quelque chose à tenter vite pour faire le nécessaire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision sur ce sujet, effectivement, c'est le point noir puisque les chaînes ne veulent pas développer les applications pour le *replay* sur un territoire aussi petit que Monaco. Seule une intervention législative ou en tout cas réglementaire pourra l'obliger. Nous sommes en train de regarder cela.

M. Claude BOISSON.- Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, vous venez de le dire, vous venez d'expliquer que ce n'est pas la faute de Monaco Telecom s'il n'y a pas le *replay*, c'est parce qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir l'accord des chaînes pour le passer, cela a coûté. Mais voilà un exemple de communication. Monaco Telecom a annoncé le *replay* et on ne voit que la chaîne Gulli...

Il vaut mieux dire franchement que le *replay* n'est pas possible plutôt que le gens pensent que c'est Monaco Telecom qui n'est pas capable de le faire. Cette impossibilité n'est pas de la responsabilité de Monaco Telecom. Cela fait partie des problèmes de communication de Monaco Telecom.

A ce sujet de communication, je prends un exemple. La semaine dernière, une personne qui venait de l'extérieur de Monaco – c'est un Monégasque, mais il n'est pas ici – et qui a un autre abonnement chez l'opérateur Free se plaignait sans cesse de Monaco Telecom. Il a été se renseigner à Monaco Telecom et il a vu l'offre dans la boutique, il a vu le contact et il s'est rendu compte, en discutant, que Monaco Telecom proposait des offres remarquables.

Alors, c'est encore une fois un problème de communication. Elle doit aller au public plutôt que le public aille à Monaco Telecom. D'ailleurs, je me rends compte que les personnes qui ont l'occasion de rencontrer M. Martin PÉRONNET n'ont pas le même comportement avant de le voir et après. Il n'est pas plus convaincant que quiconque, il est simplement transparent.

Il reste un problème qui a créé un fantasme de mécontentement. C'est le problème des tarifs. Quoi que fasse Monaco Telecom, les utilisateurs à Monaco ne sont pas contents parce qu'ils disent que c'est plus cher. Cette année il y a eu, en effet, comme le disait M. POYET, ce tarif « jeunes » qui est une très bonne proposition, je l'ai dit en préambule. Est-ce que Monaco Telecom pourrait imaginer une piste plutôt que le tarif à 39,99 € qui comprend un certain nombre d'avantages inclus ? La comparaison ne doit pas se faire uniquement sur la base des tarifs des autres concurrents, mais également voir les avantages, même si Monaco Telecom est quand même un peu plus cher. Ne pourrait-il pas y avoir un tarif forfaitaire, un tarif d'appel qui puisse justement intéresser ce public ? Ce serait intéressant d'évaluer, de mesurer combien Monaco Telecom pourrait récupérer de clients, ne serait-ce que les abonnés Orange, et de voir si ce qu'il perd peut-être au niveau d'un abonnement, il peut le gagner en clientèle.

Par la suite, peut-être certains se rendront compte qu'il vaut mieux payer 39,99 € pour avoir les SMS inclus, etc... plutôt qu'un prix de base à 19,99 €. Pour autant, le prix de base permettrait à un certain nombre de personnes qui regardent le budget d'y accéder, sachant que ces mêmes personnes continuent à considérer que Monaco Telecom est plus cher que les autres opérateurs.

Ce sont quelquefois des éléments comparatifs qui ne sont peut-être pas tout à fait justifiés. Les gens ne regardent que le prix par rapport à leur portefeuille. C'est une piste, je crois, de réflexion.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Peut-être juste une précision. Tout d'abord, préciser que dans les 18 derniers mois l'ensemble des offres mobiles de Monaco Telecom a énormément baissé. Vous parliez d'une offre de base, cette offre existe, elle est à 19,99 €, appels illimités en Europe, pour les jeunes, et qui est équivalente à celle qui existe en France. J'ai beaucoup d'autres exemples de tarifs qui ont énormément baissé chez Monaco Telecom.

M. Claude BOISSON.- Madame le Conseiller, il faut dire aussi qu'il y en a qui ont augmenté dès lors qu'il y a eu moins de réduction sur le Conect par exemple parce que justement Monaco Telecom a pu intégrer le principe des SMS, du roaming etc... et cela a un coût pour l'opérateur, donc automatiquement il le répercute. Augmentation d'ailleurs que les opérateurs étrangers ont eue également. Donc dans l'esprit des gens les tarifs n'ont pas forcément baissé, car je rappelle qu'il y a eu 5 € de plus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les contenus ont augmenté mais les prix ont notoirement baissé ces 18 derniers mois et je vous engage à aller dans la boutique de Monaco Telecom, de faire la comparaison des différentes offres qui existent à l'heure actuelle et on arrive à des tarifs qui sont très intéressants pour une qualité de contenus supérieurs, avec énormément d'offres.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je suis désolé, en tant que Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, je ne devrais pas le dire mais dans le domaine financier je me réjouis de la baisse d'une recette, celles des intérêts sur le C.H.C.. Effectivement, je remercie le Gouvernement d'avoir transformé cette proposition de loi qui a été faite par la nouvelle majorité et on le voit, c'est une baisse substantielle, de moitié, qui permet à nos compatriotes qui ont la chance d'avoir contracté

un C.H.C. de faire des économies mensuelles extrêmement substantielles de l'ordre de 300 € à 400 € par mois, ce qui représente une sorte de prime de fin d'année chaque mois.

Donc je vous remercie, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Économie, c'est un peu compensé par l'augmentation du revenu des valeurs mobilières de Monaco Telecom... Tout va bien.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste pour dire que je n'ai pas à m'excuser de me réjouir d'une baisse d'une ligne de recettes en tant que Président de la Commission du Logement. Donc, en effet, je m'associe à mon ami Marc BURINI pour remercier le Gouvernement d'avoir très rapidement, dans des délais extrêmement courts, transformé cette proposition en projet de loi dont les actions et les bénéficiaires sont visibles dès aujourd'hui.

Merci pour nos compatriotes.

M. le Président.- Je me réjouis que vous vous réjouissiez tous les deux et je me réjouis également.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je profite de votre intervention pour confirmer que le taux qui sera appliqué en 2018 est le même que celui appliqué en 2017, à savoir 1 %. Donc, il n'y a pas de changement à attendre, c'est plutôt une bonne nouvelle.

M. le Président.- Alléluia !

Nous allons mettre le chapitre aux voix. Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Total du Chapitre 1 - Produits et revenus du Domaine de l'État : 249 223 400 €

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté ;
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Marc BURINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Jean-François ROBILLON, Jacques RIT,
Mme Valérie ROSSI et M. Christophe STEINER
voient pour ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
vote contre ;
MM. Jean-Michel CUCCHI, Philippe CLERISSI, Thierry POYET et Christophe ROBINO
s'abstiennent).

Chap. 2 - Produits & recettes des services administratifs

012.101	- Force publique - prestations.....	600
012.102	- Sûreté publique - prestations.....	1.013.500
012.103	- Musée d'anthropologie préhist.....	32.000
012.104	- Commerce & industrie-brevets.....	2.991.000
012.105	- Domaines - produits divers.....	193.000
012.106	- D.E.E.U. - Redevances.....	67.000
012.108	- Serv. Judiciair. Droits chancel.....	18.700
012.110	- Autres recettes.....	1.033.800
012.111	- Action sanit. & Sociale prest.....	194.500
012.112	- Éducation nationale prod. Div.	549.300
012.113	- Service de la circulation.....	5.600.000
012.115	- Droits de greffe.....	280.000
012.116	- Aviation civile-héliport mco.....	596.200
012.118	- Interv. Pub. Trop perçu sur subv.....	50.000
012.119	- Sûreté publique P.V./ Alarmes.....	1.260.000
012.120	- Activités des détenus.....	300
012.123	- Rems. Par ets privés et divers.....	6.600.000
012.124	- Expositions & foires.....	125.000
012.126	- Théâtre des variétés.....	4.000
012.128	- Recettes ressources numériques.....	240.500
012.130	- Monte-carlo festival.....	61.000
012.132	- Assurances foires prospection.....	6.000
012.133	- Tourisme recettes diverses.....	95.000
012.135	- Auditorium rainier III.....	107.200
012.137	- Foyer de l'enfance.....	78.200
012.138	- Héliport carburant.....	960.000
012.139	- Refact. Controles réseaux radio.....	210.000
012.300	- Direction informatique.....	83.800
012.450	- Musée du timbre & des monnaies (cf annexe p. 64).....	330.000
012.500	- Stade louis II (cf annexe p. 65).....	6.228.00
012.602	- Droits divers.....	510.000
012.606	- Garages à bateaux.....	180.000
	Total du Chapitre 2	29.698.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis à la ligne 012 113 – Service de la Circulation. Donc si quelqu'un a une intervention à faire sur une ligne précédente, qu'il parle tout de suite ou qu'il se taise à jamais...

(Rires).

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur GRINDA, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour faire un rappel...

M. le Président.- ... Circulez, il n'y a rien à voir...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Non, ce n'est pas ça, c'était juste pour rappeler que dans la commission que j'ai pu présider pendant 5 ans, nous nous sommes opposés à l'unanimité à la taxe carbone que souhaitait proposer le Gouvernement, il l'avait fait en février 2013 par courrier. Nous, on s'en souvient, on avait voté contre parce qu'on ne voulait pas d'une taxe qui frappe uniformément tout le monde et qui excluait d'ailleurs les poids lourds. Vous vous souvenez, étaient uniquement visés les véhicules particuliers et en plus d'ailleurs, étaient exclues les familles nombreuses sans tenir compte du véhicule qu'elles pouvaient avoir, s'il polluait ou pas. Donc, tout cela nous a semblé insuffisant pour ne pas dire déraisonnable.

Je voudrais profiter de la tribune de ce soir pour rappeler la proposition que nous avons faite qui était d'appliquer *stricto sensu* la question du « pollueur payeur ». J'avais dit à l'époque que nous avions les moyens de le faire à partir du moment où nous avons ce contrôle technique des véhicules. Nous pouvions facilement taxer, en fonction des kilomètres effectivement faits par un véhicule, une voiture qui est censée polluer beaucoup mais qui ne roule pas ou qui roule 1 000 kilomètres par an, pollue très très peu par rapport à un véhicule de marque inférieure, mais qui est moins bien entretenu et qui pollue beaucoup plus. Et donc cela je trouvais que c'était parfaitement ridicule de ne pas avoir embrayé cette proposition qui était parfaitement valable pour vous et intéressante, on était en plein dans l'affaire

de transition énergétique, en plein dans l'affaire du « pollueur payeur ».

Je ne comprends encore pas pourquoi vous n'avez pas suivi sur ce domaine-là. Je ne vous demande pas de suivre ce soir mais juste j'évoque le problème.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout d'abord le principe du « pollueur payeur » est maintenant dans le Code de l'environnement que vous avez voté la semaine dernière, donc on va pouvoir se mettre à travailler là-dessus. C'est quand même plus difficile avec le contrôle technique. Ne seraient pas visées les voitures qui pollueraient le plus, mais les plus puissantes, et donc des voitures sportives ou autres. Ces dernières paieraient plus cher, et non pas une voiture qui serait souvent utilisée. C'est cela que vous essayez de me dire ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Les deux mon général.

Écoutez, je vois bien que ce n'est plus l'heure de parler de cela, je comprends que vous ne le souhaitiez pas, c'était juste pour évoquer cette question « pollueur payeur » qui est à étudier et elle est logique.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je ne comptais pas en parler mais comme mon ouïe fine est encore assez aiguisée j'ai entendu Madame GRAMAGLIA prononcer le mot « plaque »...

(Rires).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez très mal entendu, Monsieur ROBINO, je vous assure que vous avez très mal entendu.

Pour le système de plaques personnalisées, comme je vous l'ai dit, nous avons trouvé un système très allégé par rapport à tout ce que l'on avait pu imaginer de compliqué au départ, nous sommes maintenant suspendus aux modifications du système informatique.

Je sais que vous avez dit qu'avec un simple système Excel ce serait possible, mais c'est un peu plus compliqué que cela.

M. le Président.- J'ai une nouvelle idée. J'ai vu qu'aux Etats-Unis il y a non seulement des plaques personnalisées mais il y a aussi des *vanity numbers* pour les téléphones. En fait on paie plus pour avoir son numéro de téléphone personnalisé... Il faudrait peut-être le suggérer à Monaco Telecom.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On va leur en parler.

M. le Président.- Non, mais ce n'est pas une blague !

M. Christophe ROBINO.- J'entends bien, Monsieur le Président, malgré cette heure tardive. S'agissant des plaques, outre la problématique Excel, je suis préoccupé lorsque je regarde la réglementation qui s'applique aux plaques d'immatriculation et puis les différentes conventions qui ont été signées, qui sont des conventions internationales, il me semble comprendre qu'en fait les plaques sont propriété de l'Etat et qu'il y a, de ce point de vue-là, un problème réglementaire qui empêche que l'on personnalise et qu'on vende à des particuliers des plaques.

Est-ce que j'ai mal compris ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les plaques sont bien la propriété de l'Etat mais cela n'empêche pas de vendre les numéros aux enchères, non cela ne sera pas un obstacle.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- J'observe juste que ça fait plus de trois ans pour une mesure... Je conçois qu'il y ait des difficultés techniques, mais trois ans. Deux pour vous convaincre et trois pour y arriver, c'est quand même un peu long !

M. le Ministre d'Etat.- Un mot là-dessus, parce que je comprends l'effet de manche. Je viens d'un pays où il y a une grande administration capable de régler cela en moins de temps. Nous sommes, Monsieur CUCCHI, Messieurs, Mesdames les Conseillers Nationaux, une toute petite administration. Vous laissez à croire qu'on ne serait pas capable de faire les choses rapidement, c'est laisser à croire que les fonctionnaires qui

sont chargés de les faire ne sont pas en mesure de répondre aux demandes du Conseil National. C'est faux ! On a à gérer des centaines et des centaines de dossiers et on le fait avec nos moyens, ils sont relativement proportionnés à la taille du pays et avec les compétences que nous avons.

Donc, j'entends régulièrement cette critique et je l'écoute, mais après presque deux ans ici, je peux vous assurer que l'Administration et le Gouvernement gèrent le temps aussi bien qu'ils peuvent le faire et ce n'est pas du tout pour ne pas répondre, pour procrastiner parce qu'on va au golf au lieu d'aller s'occuper des plaques minéralogiques, ce n'est pas cela du tout le problème. Le problème c'est qu'on a des ressources humaines et financières relativement limitées et que l'action du Gouvernement, l'action publique est extraordinairement diverse.

Donc, je ne voudrais pas que vous vous en sortiez aussi facilement en disant, trois ans, quatre ans, cinq ans ! C'est vrai qu'il y a des dossiers qui traînent depuis trop longtemps et je suis conscient comme vous que cela dure trop longtemps, mais ce n'est pas uniquement le fait des procédures ou de l'Administration, c'est une question de priorisation de ce que nous avons à faire.

M. le Président.- Avant de vous passer la parole, Monsieur CUCCHI, je voudrais dire que le Ministre d'Etat n'a pas tout à fait tort. On a bien mis 10 ans à voter un texte de loi sur l'environnement.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je peux parler, Monsieur le Président ? Merci.

Comme effet de manche, vous venez de nous en faire un beau, Monsieur le Ministre, et je vous en remercie, vous êtes mon maître.

Il n'y avait absolument aucune raison de procrastiner de quelle que nature que ce soit, c'est une constatation. Moi, je ne reproche pas que cela puisse mettre cinq ans ! Si vous me dites que ce n'est pas la priorité du Gouvernement, que c'est un sujet certes qui a été entendu, et qu'il sera fait lorsqu'on le pourra, on a d'autres priorités... je n'ai absolument aucun souci.

Personnellement, dans la liste de mes priorités, il y en a bien d'autres avant les plaques que je pourrais vous reprocher. Par contre, ce que je peux vous reprocher, c'est de ne pas nous le dire. C'est que vous êtes responsable ! Vous auriez dû nous dire : « écoutez, on a beaucoup de travail, on met ça dans la liste, c'est en position 534... et on vous dira dès qu'on y arrive »... voilà !

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Loin de moi, comme M. CUCCHI, l'idée de critiquer le travail de l'Administration. Il y a beaucoup de travail qui est fait et, effectivement, la question des plaques d'immatriculation est quand même une question marginale, même si cela occupe nos débats. Je préférerais autant que l'on me dise, après avoir examiné la question, que finalement ce n'est pas intéressant, que cela ne vaut pas le coup, ou tout au moins cela n'est pas prioritaire... je n'en ferais pas une maladie. Je posais simplement la question à savoir s'il y avait un obstacle réglementaire. Autant nous le dire et s'il y a un obstacle réglementaire, on ne va pas en mourir...

Mais loin de moi l'idée de laisser croire une pareille position, d'autant que le Service de Mme GRAMAGLIA a quand même une somme de travail conséquente, et à qui on demande régulièrement de voir et de revoir des projets, de nous faire des présentations en 3 dimensions, en 4 dimensions... mais vraiment, là n'était pas le propos.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je préfère travailler sur de grands projets structurants pour l'avenir de la Principauté que sur le projet des plaques personnalisées, qui s'avère beaucoup plus compliqué que prévu au fur et à mesure de l'avancée des études, et ne recueille pas l'assentiment des professionnels de l'automobile.

M. Christophe ROBINO.- Je préférerais qu'on nous dise clairement que cela ne vaut pas le coup, que l'investissement par rapport à ce que cela peut rapporter, les complications réglementaires font que, etc... Dont acte. C'était une mauvaise bonne idée.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Sur le prochain chapitre, Monsieur le Président.

M. le Président.- Excusez-moi.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

Au-delà de la faisabilité des plaques, etc... nous sommes quand même en séance budgétaire et en faisant un petit calcul simple, il y a énormément de véhicules immatriculés à Monaco, il y a énormément de véhicules qui appartiennent à des personnes fortunées qui n'ont pas grand-chose à faire de dépenser de l'argent... en termes de recettes, 5 000 voitures avec une plaque à 1 000 € l'une, 5 M€. Il faut peut-être essayer de regarder le problème à l'envers plutôt que la faisabilité, les capacités de recettes pour l'Etat, si on arrivait à mettre quelque chose en place. Je ne dis pas que c'est facile, mais en tous cas, en termes de recettes pures, on ne peut pas dire, Madame le Conseiller, que c'est uniquement les Grands Travaux qui sont importants parce que là nous sommes sur les recettes et 5 M€ de recettes, je suis sûr, Monsieur le Ministre, que vous êtes tous d'accord pour les prendre.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous confirme que le Gouvernement cherche toutes les formes de recettes possibles et inimaginables. On va vous en proposer dans le cadre de la prochaine mandature, nous réfléchissons sur le tarif des parkings, les dossiers administratifs et peut-être un jour les plaques, si on y arrive. On ne fait aucune impasse sur aucune recette possible.

M. le Président.- Madame Rossi.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste avoir les détails de la ligne des redevances d'utilisation qui sont de 500 000 €. A quoi ce montant correspond-il ? Dans l'annexe, dans le détail des recettes du Stade Louis II, on a une ligne Redevance d'Utilisation. J'aurais aimé avoir la répartition.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- On regarde et on vous répond dès que nous avons trouvé sur l'informatique on peut avancer. Merci.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Je fais une petite remarque parce qu'on s'est « beaucoup foutu de ma gueule » pendant le mandat...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

... si, si, laissez-moi finir, on s'est beaucoup moqué de moi lorsqu'un jour j'ai apporté un entonnoir pour illustrer un problème. Eh bien, j'explique encore une fois ce qu'était l'entonnoir. C'était le fait, comme je l'ai appris dans le passé, que les sujets étaient traités pendant les séances privées, qu'ils étaient filtrés et qu'au bout de l'entonnoir, venaient en Séance Publique les sujets essentiels.

Voilà, c'est cela l'histoire de l'entonnoir, ce n'était pas une bulle pour venir faire le pitre ici. Mais comme on me l'a reproché, voilà l'histoire et l'exemple de l'entonnoir pour illustrer pourquoi des sujets ne sont pas traités en séance privée avant et sont « balancés » en Séance Publique. Ça c'était mon petit coup de gueule !

(Sortie de M. Jean-François ROBILLON).

M. le Président.- Jeudi j'apporte des entonnoirs pour tout le monde !

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- La réponse à la question de Mme Rossi est que cela correspond à une recette qui nous est versée par l'A.S.M. pour diverses utilisations du Stade Louis II.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.....

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO-
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Contributions

1) Droits de Douane

013.101 - Droits de Douane	40.000.000
Total 1) Droits de Douane	<u>40.000.000</u>

2) Transactions Juridiques

023.101 - Droits de mutations.....	115.000.000
023.102 - Droits s/autres actes civ. Adm.....	27.500.000
023.103 - Droits s/autres actes judic.....	60.000
023.104 - Droits d'hypothèques	5.000.000
023.105 - Droits de timbres	1.000.000
023.106 - Taxes sur les assurances.....	12.000.000
023.107 - Pénalités	500.000
023.108 - Amendes de condamnations	200.000
023.109 - Frais de poursuites-recouvr.	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	1.000.000
Total 2) Transactions Juridiques	<u>162.261.000</u>

3) Transactions Commerciales

033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	605.000.000
033.106 - Pénalité	200.000
Total 3) Transactions Commerciales	<u>605.200.000</u>

4) Bénéfices Commerciaux

043.101 - Impôts sur les bénéfices	130.000.000
043.102 - Pénalité	100.000
Total 4) Bénéfices Commerciaux	<u>130.100.000</u>

5) Droits de consommation

053.102 - Droits sur différents alcools	570.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux.....	350.000
053.104 - Pénalité	1.000
053.106 - Taxe s/boissons alcooliques	180.000
Total 5) Transactions Commerciales	<u>1.101.000</u>

Total du Chapitre 3 938.662.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la ligne 13 110 - Fiscalité de l'Épargne -, comme nous le savons tous, cette ligne est amenée à disparaître puisqu'elle représente la quote-part monégasque du prélèvement sur des revenus des comptes dont les titulaires n'ont pas souhaité dévoiler leur identité. Elle va disparaître à la suite des accords que nous avons signés concernant l'échange automatique d'information pour les comptes détenus par les non-résidents.

Cela me permet de rebondir sur la bonne nouvelle reçue il y a quelques jours, je vous demande pardon, Monsieur BARILARO, je vais répéter certains de vos propos de votre déclaration liminaire, mais pour la première fois de son histoire, Monaco ne figure ni sur la liste grise, ni sur la liste noire des paradis fiscaux, publiées par l'Union Européenne. Je crois que c'est la première fois depuis que ces listes ont été mises en place, cela vaut quand même la peine d'être souligné. Donc, mes félicitations au Gouvernement,

d'autant que d'autres pays européens non membres de l'Union Européenne figurent sur cette liste – je ne les nommerai pas ici, nous sommes en Séance Publique –.

La non-appartenance de Monaco sur ces listes ne peut qu'améliorer notre attractivité pour les investisseurs et les épargnants qui pourraient vraiment croire le contraire.

Pour ma conclusion sur cette intervention, je vais prendre le revers de ce qui a été dit par M. BARILARO tout à l'heure, à ceux qui disent qu'il faut se replier sur soi-même, qu'il ne faut pas parler à nos partenaires économiques, que nous n'avons rien à y gagner, qu'on nous laisse tranquille chez nous avec nos sous. Je crois que cette décision d'enlever Monaco de ces listes est une réponse éclatante qui montre bien que oui, au contraire, nous avons beaucoup à y gagner en prospérité, en souveraineté aussi.

Monsieur le Président, j'avais une intervention sur les recettes en général, est-ce que vous voulez que je la fasse maintenant ou est-ce que vous voulez que j'attende plus tard ?

M. le Président.- Vous pouvez la faire maintenant si vous le souhaitez.

M. Bernard PASQUIER.- C'est plutôt sous la forme d'une question à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre. Ce budget, il vous donne des informations mais il y a des informations que l'on reçoit qui sont beaucoup plus importantes, ce sont les rapports mensuels sur l'état d'exécution du budget. J'ai lu avant de venir celui de fin octobre 2017 et l'excédent des recettes sur les dépenses, à cette date, s'élèvent à 152 M€ ce qui paraît beaucoup mais qui, en fait, est une diminution assez conséquente de l'excédent que nous avions en octobre 2016, puisque celui-ci était de 220 M€.

Une fois que nous aurons acheté les quelques 100 M€ des dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel – peut-être plus parce que l'année n'est pas terminée et j'ai eu connaissance de deux ou trois courriers qui arrivent – cela nous laissera un excédent réel d'environ 50 M€ et encore je ne suis pas trop capable de dire quel sera l'excédent exact puisque les dépenses de l'hôpital, malgré mes efforts, ma perspicacité, j'ai toujours beaucoup de mal à savoir combien on dépense dans une année sur l'hôpital puisque le budget fait apparaître une provision de 45 M€ ou 50 M€ selon l'année. Donc, cette baisse de l'excédent, j'ai regardé, provient essentiellement de dépenses plus importantes. En équipement + 40 M€, en fonctionnement + 15 M€ et en interventions publiques + 14 M€. Comme je l'ai maintes fois affirmé, je crois que nous dépensons trop et ces chiffres ne font que me conforter dans cette opinion. Ce qui m'inquiète encore plus, c'est l'évolution des recettes qui sont inférieures en octobre 2017 à ce qu'elles étaient en octobre 2016 et je ne parle pas ici du mois, mais en cumulé. Je trouve cela étonnant compte tenu que la croissance est au rendez-vous cette année et qu'on pourrait supposer que l'évolution des recettes suive celle du PIB.

Donc, Monsieur le Conseiller, je voudrais que vous me rassuriez en me disant que vous allez rattraper ça dans les deux derniers mois de l'année ?

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vais immédiatement appeler mon fournisseur de boules de cristal afin de pouvoir vous rassurer sur ce point mais avant qu'il ne me réponde ou qu'Amazon me livre les boules qui me permettraient de vous répondre plus précisément, je vous rassurerai toutefois.

Premièrement, je trouve que ces dépenses supplémentaires, ce sont de bonnes dépenses parce que des dépenses d'équipement, ce sont des dépenses

qui ont été votées et c'est très bien que les crédits soient engagés et que les réalisations afférentes à ces dépenses progressent, cela évite peut-être justement les critiques dont on a pu faire l'objet ici ou là sur les reports de crédits ou sur les retards pris par certaines opérations, certains chantiers. Moi je trouve au contraire assez satisfaisant que les services compétents qui se voient voter des sommes importantes soient en mesure de les dépenser lors de l'exercice budgétaire en cours.

Concernant les recettes je reviens sur le fait que – et vous l'avez également sur le tableau – il y avait en 2016 des recettes, notamment, en termes de Droits de mutation, qui étaient absolument exceptionnelles et donc au niveau des recettes fiscales nous ne retrouverons pas cet exceptionnel-là, nous serons je pense, boule de cristal mise à part, à l'étiage au niveau du budget final par rapport aux prévisions du Rectificatif – je parle des recettes je ne parle pas de l'excédent – au niveau de celui que nous avons connu en fin d'année 2016. Ce qui est particulièrement satisfaisant parce que justement nous le ferons hors éléments exceptionnels et en retrouvant, comme vous le voyez aussi dans la page 6 pour les inscriptions concernant les Droits de mutation, un niveau de recettes qui est plus conforme à la réalité.

Donc, des recettes qui sont en phase, des dépenses qui augmentent mais qui sont des bonnes dépenses donc, en effet, à date, un excédent qui est moins important et qui devrait peut-être, à ce moment-là, nous conduire à des rachats au Fonds de Réserve moins importants tout en sachant qu'il y a eu également des dépenses moins importantes engagées par le Fonds de Réserve au titre de l'exercice 2017. Nous reviendrons là-dessus, plus en détail, lundi prochain en Commission de Placement de Fonds.

Puisque c'est la période des auto-satisfécits, même si me concernant ce n'est pas un engagement de campagne puisque je suis de ce côté-ci de l'hémicycle, c'était malgré tout une de mes préoccupations premières, et je suis assez fier, au bout des cinq ans que moi aussi j'ai passés de ce côté-ci de l'hémicycle, de vous annoncer qu'à compter de l'année 2018, l'intégralité des établissements bancaires s'acquittera de l'impôt sur les sociétés.

C'était un vif souhait que j'avais manifesté à l'époque, cela pouvait sembler là aussi un vœu pieu mais beaucoup de choses ont changé. Tout ce que nous disons ce soir et, notamment en matière de fiscalité, de transparence, de coopération, va également dans ce sens-là puisque c'est aujourd'hui le souhait et l'intérêt des grands établissements

bancaires implantés en Principauté, que là où ils ont de l'activité, ils s'acquittent de l'impôt et que l'Etat collecte cet impôt et ensuite, bien évidemment, l'affecte comme bon lui semble, que ce soit pour la culture, pour l'éducation, pour le sport, pour la sécurité. Je confirme, à cette occasion, également d'autres engagements, que s'il se trouvait que des établissements bancaires étaient amenés à revoir leur politique en matière de sponsoring culturel, l'Etat, de toute évidence, prendra le relai pour un montant équivalent de sorte que, a minima, les établissements culturels se retrouvent dotés des mêmes budgets et puis on peut toujours anticiper parfois des hausses pour certains de ces établissements, mais cela fait l'objet des réévaluations budgétaires annuelles régulières.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très rapidement sur ce sujet.

J'enregistre avec satisfaction, mais ce n'est pas une surprise, Monsieur CASTELLINI, qu'effectivement le Gouvernement s'était de tout temps engagé à se substituer à un éventuel retrait des banques qui sponsorisaient les établissements culturels, donc là, je crois que tout le monde est droit dans ses bottes et c'est très bien.

Pour aller dans le sens de ce que vient de dire M. PASQUIER et appuyer encore ce que vous venez de dire, il sera intéressant de dire à tout le monde que certains établissements bancaires vont payer des impôts qui vont représenter beaucoup plus d'argent que ce qu'ils donnaient aux établissements culturels en sponsoring. Donc, c'est vraiment un choix politique. J'accompagne ce que vous dites pour que tout le monde l'ait bien en conscience, c'est vraiment un changement radical de pratique et cela me semble essentiel. C'est une très bonne nouvelle pour la Principauté de Monaco. Bravo.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce thème mais je ne peux pas laisser passer le « gag » sur l'Europe. Ce n'est quand même pas possible, donc j'interviens après Monsieur PASQUIER et ses déclarations.

L'absence de Monaco sur la liste noire européenne, c'est comme si on me donnait un berlingot, si j'étais un enfant, et je serais heureux. Oui, si on me donne un berlingot je suis heureux. Mais l'absence de Monaco sur la liste noire de la commission européenne est totalement un non-événement ! Monaco n'est plus sur la liste noire de l'OCDE depuis 2009, huit ans déjà !

Monsieur MOSCOVICI, le Commissaire Européen, s'ennuyant à Bruxelles, a décidé de faire une liste personnelle des pays qui devraient être sur une liste noire dite « liste MOSCOVICI » et pas de chance pour lui, 92 pays sont venus à la rescousse et dans ceux-là il y avait le Luxembourg, il y avait les Pays-Bas, il y avait l'Irlande. Ils ont vite été gommés pour qu'il n'y ait pas de difficulté avec ces pays.

Donc, l'absence de Monaco de la liste noire, qui vient d'être sortie par l'Union Européenne, n'est qu'une breloque qui peut faire plaisir aux velléitaires mais cela n'a rien à voir. Ça fait bien longtemps que les efforts ont été entrepris par Monaco et tant mieux, merci au Gouvernement, merci au Gouvernement précédent, sur la transparence, l'équité et les BEPS.

Nous, Monégasques, attendons surtout de savoir ce qu'il adviendra de notre prospérité, de notre droit à notre souveraineté dans les négociations en cours et je vous invite tous, le Gouvernement, mes chers collègues et mes chers compatriotes, car nous avons en direct ce qui se passe et ce qui pourrait se passer pour Monaco, regardez les négociations sur les relations entre le Royaume Uni et l'Irlande sur le Brexit.

Que ce soient 50 milliards, 40 milliards de débit, on s'en fiche, ce qui est important c'est la liberté d'installation, la liberté de circulation qui, elle, soit maintenue entre les deux Irlande et donc le Royaume Uni, ce n'est pas un grand succès, c'est tout simplement la marche en avant qui continue et nous devons être prudents. C'est ce que nous avons appelé « les lignes rouges d'installation ».

Je rappelle, sur la liberté des services, la suppression des barrières à l'installation des prestataires, le service dans un Etat membre, donc vraiment les professions libérales et par ailleurs les professions indépendantes aussi.

Je voudrais juste rappeler que c'est vrai depuis 2009.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi, Monsieur le Président, mais je vais répondre parce que les propos de Monsieur le Doyen sont déplacés. Il y a eu des guerres en Irlande et la raison pour lesquelles ils négocient aussi farouchement la non-installation d'une frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud, c'est parce qu'il y a eu des morts. Nous n'en sommes pas là ! Notre négociation est sur un petit accord d'association. Donc, je ne voudrais pas qu'il y ait trop de confusions dans l'esprit des gens...

M. Daniel BOERI.- ...Vous n'allez pas non plus me faire pleurer avec des morts d'il y a quelques années.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, alors vous n'avez pas connu les guerres d'Irlande et je préfère qu'on en reste là, effectivement. Mais c'est tout à fait déplacé, vraiment.

Ce que l'on négocie, ce n'est pas une frontière, c'est précisément le contraire. Et, encore une fois, notre accord sera dérogatoire, comme aujourd'hui l'Irlande demande que le Brexit soit dérogatoire sur sa frontière avec l'Irlande du Nord. Lorsqu'on a connu ce qu'a connu l'Irlande pendant 70 ans de guerre, on pourrait accepter l'idée que ce point soit justifié.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Tout d'abord je voulais signaler que, à l'instar de ce que j'ai dit sur le chiffre d'affaires et le résultat, le PIB n'évolue pas de façon strictement proportionnelle avec les recettes de l'Etat.

Ensuite je voulais signaler, après 10 ans de budget, un point qui me paraît important au niveau de la T.V.A.. Aujourd'hui, sur 605 M€ de T.V.A. près de 85 % c'est de la T.V.A. monégasque. Il y a encore quelques années il y avait une bien plus grande dépendance vis-à-vis du compte de partage. Cela aussi, c'est notre autonomie et j'en suis très heureux, je sais qu'en 2018 on va devoir calculer le réel pour justement recalculer ce compte de partage et je suis certain que ce calcul nous sera favorable par rapport au calcul de 1963. C'est aussi notre émancipation la T.V.A. monégasque.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Lorsque nous évoquons ce sujet de sortie de liste grise, de liste noire, je crois que nous savons tous de quoi il s'agit. Moi, ce qui me dérange c'est lorsque je sors de mon pays et que je rencontre des gens, des hommes d'affaires, des investisseurs qui n'ont toujours pas compris la réalité monégasque et qui continuent à parler de paradis fiscal. Alors, je me tue à leur expliquer que nous ne sommes pas un paradis fiscal et c'est parce que nous savons très bien que ces interventions sont vues à la télévision mais aussi à l'international, en *replay*, qu'il faut rappeler que nous ne sommes pas un paradis fiscal. Ce n'est pas de l'humour, ce n'est pas de la démagogie monégasque, c'est la réalité. Que les personnes qui en doutent viennent dans les banques monégasques et voient s'il est facile de déposer de l'argent. Si on investit pour une affaire ou pour un bien immobilier, on doit donner une traçabilité totale. Pas seulement justifier de quelle banque à l'étranger sont à l'origine les fonds, il faut détailler. Et c'est pareil lorsqu'on veut retirer de l'argent. Même mieux, je crois que les banques dépassent même les directives du Gouvernement parce qu'elles suivent les directives de leur groupe français ou étrangers.

Donc, aujourd'hui, je crois que l'on répond à des normes et que c'est pour cela qu'en conclusion nous avons été reconnus pour sortir de ces listes. Vous parliez, Monsieur le Conseiller il y a quelques années, de cet esprit vertueux qui faisait peur parce qu'on se disait, « si on fait plus blanc que blanc, les gens vont partir ! » Mais ils vont partir où ? Ceux qui aujourd'hui veulent enlever leur argent de la Principauté pour aller le mettre ailleurs parce qu'ils ne veulent pas être contrôlés, mais il y a les mêmes standards européens, il y a les mêmes obligations, cela s'étend de plus en plus dans le monde. Le Gouvernement a toujours eu la prudence d'attendre et de s'engager dans des accords bilatéraux etc..., tant que les autres pays ne s'étaient pas engagés. Nous nous inscrivons dans un processus où les personnes qui viennent mettre de l'argent à Monaco y trouvent un certain nombre d'avantages, ils y trouvent une place financière, même si ce n'est pas une place financière extraordinaire, mais quand même, une place sécurisante, une place où l'on a des avantages, pas d'impôt sur les successions, où il y a une proximité avec les banquiers, les comptes ne sont pas gérés dans des pays étrangers, par des ordinateurs mais par des conseillers financiers dans nos banques. Ensuite, nous avons la sécurité et puis nous avons tous les avantages culturels, etc...

Donc, toute cette attractivité nous permet de continuer à développer et c'est dans cet esprit-là, que je crois enfin, enfin, ceux qui nous écoutent dans le monde se rendent compte que la Principauté de Monaco est un pays respectable, où on peut investir de l'argent proprement et dignement.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Tout d'abord, je prends bonne note du fait que toutes les banques de la place s'acquittent maintenant de l'ISB.

Ensuite, je voudrais revenir sur un point soulevé par M. BURINI dans son excellent rapport, concernant la T.V.A.. La T.V.A. c'est 50 % des revenus, globalement, la part de l'immobilier du secteur à la construction représente une part très importante, effectivement, de cette T.V.A., c'est 23 % du PIB et comme l'a rappelé Marc BURINI, lorsque le budget a été déficitaire, on avait constaté à ce moment-là un net recul de ces activités.

Donc, je vous encourage, comme il l'a fait, à essayer, premièrement, de préserver notre capital immobilier et, deuxièmement, d'essayer de diversifier nos activités le plus possible. MonacoTech est une belle réalisation mais cela ne va pas forcément apporter immédiatement d'importants dividendes. Pour autant, je pense qu'il faut vraiment continuer à essayer de développer tous les secteurs possibles à Monaco parce qu'un jour ou l'autre, bien évidemment, le secteur immobilier atteindra ses limites.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, je voudrais tout d'abord m'excuser parce que je suis loin d'avoir la connaissance géopolitique et la compréhension des enjeux stratégiques du monde que notre Doyen vient juste de nous exposer. Je n'ai pas non plus une grande connaissance du fonctionnement, des rouages de l'Union Européenne, de sa commission et en particulier de l'emploi du temps des Commissaires européens qui auraient le temps ou pas le temps d'inscrire ou d'établir des listes. Moi, ce que je voudrais, c'est m'en tenir aux faits, Monsieur le Doyen, hier nous avions plusieurs pays, dont Monaco, qui étaient sur des

listes grises, aujourd'hui, je constate que les pays qui y étaient y sont toujours et que nous, nous n'y sommes plus. Alors, après vous pouvez dire que c'est une breloque, vous pouvez appeler ça comme vous voulez, vous pouvez vous rendre ridicule face aux Monégasques, moi je continue à penser que c'est une bonne nouvelle.

Merci.

M. Daniel BOERI.- Par rapport à une liste grise qui n'existait pas, c'est une bonne nouvelle.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ce qui n'est pas une bonne nouvelle c'est ce qu'on a entendu tout à l'heure. Alors moi, pour le procès-verbal puisque visiblement je suis le seul à le penser, je trouve scandaleux les propos du Doyen. Voilà ! Sur l'Irlande et sur les morts, je suis désolé Monsieur le Doyen, avec tout le respect que je vous dois et l'amitié que je vous porte, je trouve ces propos vraiment... – je ne vais pas employer un mot trop fort – mais ils ne nous rendent pas service.

Merci, et que ce soit au procès-verbal.

M. Daniel BOERI.- Alors, je suis obligé, Monsieur le Président, de répondre.

On fait allusion à des morts que je ne nie pas, des batailles que je ne nie pas, je dis simplement que se servir de ce qui s'est passé il y a je ne sais plus combien d'années, pour le rapporter à la situation d'aujourd'hui, cela me paraît déplacé.

Nous avons une histoire, nous vivons avec l'histoire et nous voyons le présent pour préparer l'avenir. C'est un peu de la préservation de notre territoire aussi. C'est tout. Et je ne crois pas avoir débordé et avoir été outrancier en disant, oui, il y a eu des morts, mais ils n'expliquent pas la situation d'aujourd'hui.

Simplement c'est vrai que les uns et les autres sont encore armés, on le voit dans d'autres pays. C'est tout ! Je n'ai insulté personne ni même mon collègue.

M. le Président.- Je crois, Monsieur BOERI, que ce que le Ministre d'Etat, M. GRINDA, M. PASQUIER et d'autres voulaient exprimer, c'est que tous les morts, dans ce type de conflit sont respectables parce qu'ils sont morts pour quelque chose en quoi ils croyaient. La différence c'est que la guerre d'Irlande ou la guerre de l'indépendance d'Irlande, comme

l'a rappelé le Ministre d'Etat, a 70 ans, mais elle a duré 70 ans. Cela a commencé avec les Pâques sanglantes au début du siècle et cela s'est terminé il n'y a pas longtemps. Il n'y a pas longtemps encore, des bombes explosaient un peu partout en Irlande, faisant des victimes, il y a eu des attentats à l'époque avec Mme THATCHER qui avait échappé à un attentat dans un hôtel – je m'en souviens l'image était passée à la télévision – et sur ce genre de chose on ne peut pas dire qu'on se « fout » des morts, ce n'est pas l'expression que vous avez employée mais en tous les cas c'est l'impression qui ressortait de cette attitude.

M. Daniel BOERI.- Je parle de liberté d'installation et de liberté de séparation et on me ressort les morts d'Irlande...

(Brouhaha).

M. Jean-Louis GRINDA.- Alors là c'est carrément insupportable, c'est scandaleux !

(Sortie de M. Jean-Louis GRINDA)

M. le Président.- Monsieur BOERI si vous n'arrivez pas à faire la différence, c'est grave.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- J'espère que cela va détendre l'atmosphère, je voudrais juste, Monsieur le Ministre, revenir sur mon intervention liminaire en début de soirée, je pense que la nécessité de communiquer sur ce qui est de l'accord de l'association et ce que cela doit apporter devient, j'espère que vous l'avez compris, très important afin d'éviter, comme je le disais, les peurs et surtout les dérives.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas parler d'effet de manche, seulement juste je me réjouis, évidemment, du fait que Monaco soit sorti de cette liste, que ce soit depuis deux jours ou trois ans, en attendant la nouvelle est en tous les cas bonne. Mais, je ne voudrais pas qu'on fasse l'amalgame, je ne vois pas du tout le rapport

entre cet état de fait et les négociations que mène le Gouvernement pour un éventuel accord. Pour moi ce sont deux choses qui ne sont pas liées, heureusement d'ailleurs, cela a un rapport avec les autres actions menées par le Gouvernement en termes de transparence, évidemment, mais pour la bonne compréhension de nos compatriotes puisque nous sommes en Séance Publique, je crois qu'il est important de dire qu'il n'y a absolument aucun rapport entre la nouvelle qu'on a annoncée et les négociations menées et en cours par le Gouvernement pour trouver un accord de partenariat avec l'Europe.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je crois qu'on reparlera plus tard des accords d'association qui est...

M. le Président.- ... chaque chose en son temps !

M. Philippe CLERISSI.- Chaque chose en son temps, effectivement.

Je veux revenir sur la T.V.A. et, notamment, sur la T.V.A. immobilière pour vous demander que vous nous fassiez un point d'étape, à nouveau, en ce qui concerne la fameuse opération immobilière pour laquelle le promoteur s'est engagé à vendre l'intégralité des appartements qui lui étaient dévolus et il se trouve qu'au Budget Rectificatif, seulement la moitié des lots avaient été vendus. Alors, je ne vous demande pas la réponse tout de suite...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... Il n'y a pas beaucoup d'évolution depuis le Budget Rectificatif à part qu'à aucun moment les promoteurs s'étaient, comme vous le soulignez également, cela fait partie de l'inconscient collectif dans cet hémicycle, engagés à vendre la totalité des lots. C'est le cas dans un autre projet qui nous occupe, qui est l'urbanisation en mer, sauf erreur de ma part, ce n'était pas le cas....

M. Philippe CLERISSI.-... Si, ça l'était !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* On ne va pas reprendre à 23 heures 30 ce débat que nous avons déjà eu et j'ai déjà prouvé que vous aviez tort.

M. Philippe CLERISSI.- On ne va pas reprendre les discussions mais, quoiqu'il en soit cela représente une perte nette pour l'Etat, au cas où les appartements ne seraient pas vendus...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... Cela ne représente pas une perte, pour l'instant cela représente un coût d'opportunité.

M. Philippe CLERISSI.- Moi j'y étais à l'époque, vous, vous n'y étiez pas en 2008, lors des négociations.

Ce que je voulais dire aussi c'est que si les appartements n'étaient pas vendus, comme le disait M. DINKEL, on transformerait cette T.V.A. de 20 % en droits de mutation ce qui est tout à fait différent.

Le point d'étape est nécessaire uniquement pour l'augmentation des recettes de T.V.A., bien évidemment.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est donc un coût d'opportunité, pas une perte.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais rebondir sur les propos de Monsieur CUCCHI. Je crois qu'il a raison et tort à la fois, je crois qu'il n'y a pas de rapport direct. Cependant le rapport qui est évident, à mes yeux en tout cas, c'est qu'on a réussi à sortir de la liste grise, de la liste noire, parce qu'on a parlé à ces personnes

et parce qu'on a négocié avec eux. Je crois que pour le reste c'est exactement la même chose. Comment voulez-vous arriver à un accord sans parler aux gens ? Donc, la réalité est que c'est parce qu'on a engagé ces personnes parce qu'on a fait des progrès, parce qu'on a discuté, parce qu'ils ont compris, que nous sommes arrivés là où on en est. Nous ne sommes pas arrivés là en mettant la tête sous le bureau.

Voilà ce que je voulais dire.

(Retour de M. Jean-Louis GRINDA).

M. le Président.- Alors, je vais mettre tout le monde d'accord, cela s'appelle la diplomatie. La diplomatie se traitera au chapitre des Relations Extérieures.

Je mets le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-
VERNIN et M. Christophe STEINER
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-

SECTION 1- DÉPENSES DE SOUVERAINETÉ

Chap. 1 - S.A.S. Prince Souverain

101.001 - Et famille Princièrè	12.500.000
Total du Chapitre 1	<u>12.500.000</u>

M. le Président.- Merci.

Je mets le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Maison de S.A.S. Prince Souverain**

102.111 - Traitement Titulaire	1.320.700
102.211 - Traitement non Titulaire	1.003.900
102.010 - Frais de personnel	<u>2.324.600</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 3 - Cabinet de S.A.S. Le Prince**

103.111 - Traitement Titulaire	1.839.800
103.211 - Traitement non Titulaire	224.500
103.010 - Frais de personnel	<u>2.064.300</u>
103.251 - Missions & études, honor. etc	2.350.000
103.020 - Frais études & formation	<u>2.350.000</u>
103.258 - Destination spéciale	150.000
103.259 - Œuvres , Dons & sub. div.	280.000
103.262 - Déplacement, prest. officielles	2.000.000
103.323 - Frais d'administration	<u>160.000</u>
103.030 - Frais de fonctionnement	<u>2.590.000</u>
Total du Chapitre 3	<u><u>7.004.300</u></u>

M. le Président.- Je mets le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 4 - Archives et bibliothèque Palais Princier**

104.111 - Traitement Titulaire	282.900
104.211 - Traitement non Titulaire	97.500
104.010 - Frais de personnel	<u>380.400</u>
104.323 - Frais d'administration	229.000
104.030 - Frais de fonctionnement	<u>229.000</u>
Total du Chapitre 4	<u><u>609.400</u></u>

M. le Président.- Je mets le chapitre 4 aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Chancellerie Ordre Princier

106.310 - Décorations & Diplômes	140.000
106.323 - Frais d'administration	5.000
106.030 - Frais de fonctionnement	<u>145.000</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre 6 aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Palais de S.A.S. Le Prince

107.111 - Traitement Titulaire	4.191.000
107.211 - Traitement non Titulaire	1.123.800
107.010 - Frais de personnel	<u>5.314.800</u>
107.262 - Transport	11.200.000
107.332 - Entretien, aménag. fourn. Prest.	4.030.000
107.380 - Amélioration & travaux neufs	<u>5.505.000</u>
107.030 - Frais de fonctionnement	<u>20.735.000</u>
Total du Chapitre 7	<u><u>26.049.800</u></u>

M. le Président.- Je mets le chapitre 7 aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Je mets à présent l'ensemble de la Section 1 aux voix
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 La Section 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 2 - ASSEMBLÉE ET CORPS CONSTITUÉS****Chap. 1 - Conseil National**

201.111 - Traitement Titulaire	1.221.700
201.121 - Indemnités Diverses	
201.211 - Traitement non Titulaire	555.000
201.010 - Frais de personnel	<u>1.776.700</u>
201.251 - Missions & études.....	
201.2511 - Rémunération assistants élus	
201.261 - Frais de représentation	
201.264 - Réceptions.....	
201.266 - Participation aux Organis. Int.	
201.320 - Frais propres à l'activité	2.813.000
201.323 - Frais d'administration	
201.030 - Frais de fonctionnement	<u>2.813.000</u>
201.350 - Entretien matériel	
201.040 - Achat & Entretien matériel.....	
	Total du Chapitre 1 <u><u>4.589.700</u></u>

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI vous souhaitez nous parler des assistants d'élus ?

M. Daniel BOERI.- Je vais vous parler des assistants d'élus, comment l'avez-vous deviné ?

M. le Président.- Parce que Monsieur CASTELLINI a commandé les boules de cristal sur Amazon et qu'elles sont arrivées....

M. Daniel BOERI.- D'accord.

Donc, je rappelle que ces trois derniers mois, uniquement pour les explications budgétaires sans analyse, nous avons eu 1 000 pages à ingurgiter entre le Rectificatif et le Primitif. L'assistant d'élus, aujourd'hui, il est à 13 heures par semaine, c'est largement insuffisant. C'était un début, c'était bien parce qu'on commençait et on ne savait pas forcément comment s'en servir. Je crois qu'il n'est pas raisonnable d'imaginer de ne pas passer à un poste à mi-temps par élu.

Ce n'est pas prévu au budget mais peut-être qu'on peut faire des écritures sur le siège.

M. le Président.- J'en doute. Nos successeurs verront.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je suggère pour qu'il plaise à Monsieur BOERI que la nouvelle version du Règlement intérieur du Conseil National donne un mode d'emploi de l'assistant d'élus.

(Rires).

M. le Président.- Cela aussi on va le laisser à la législature suivante.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Conseil National ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - Conseil Économique et Social

202.111 - Traitement Titulaire	268.300
202.211 - Traitement non Titulaire	41.200
202.010 - Frais de personnel	<u>309.500</u>
202.251 - Missions et études.....	15.000
202.262 - Déplacements.....	9.000
202.264 - Réceptions.....	35.000
202.323 - Frais d'administration	<u>15.000</u>
202.030 - Frais de fonctionnement	<u>74.000</u>
Total du Chapitre 2	<u><u>383.500</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je mets le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Conseil d'État

203.252 - Indemnités & vacations.....	45.000
203.323 - Frais d'administration	1.000
203.030 - Frais de fonctionnement	<u>46.000</u>
Total du Chapitre 3	<u><u>46.000</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je mets le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 4 - Commission Supérieure des Comptes**

204.111 - Traitement Titulaire	57.900
204.211 - Traitement non Titulaire	31.600
204.010 - Frais de personnel	89.500
204.252 - Indemnités & Vacations	98.800
204.262 - Déplacements.....	74.000
204.323 - Frais d'administration	25.000
204.030 - Frais de fonctionnement	197.800
Total du Chapitre 4	<u>287.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Il me semble que la Commission Supérieure des Comptes, qui est composée en partie de juristes du budget, n'a jamais invalidé les comptes du budget pour anti-constitutionnalité ou peut-être je me trompe.

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* A ma connaissance, votre affirmation peut être confirmée.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 5 - Commission de Contrôle des Activités Financières**

205.111 - Traitement Titulaire	286.500
205.211 - Traitement non Titulaire	297.600
205.010 - Frais de personnel	584.100
205.252 - Indemnités & Vacations	59.300
205.262 - Déplacements.....	62.000
205.264 - Réceptions.....	10.000
205.323 - Frais d'administration	9.000
205.325 - Communication.....	17.000
205.030 - Frais de fonctionnement	157.300
Total du Chapitre 5	<u>741.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;
M. Christophe STEINER s'abstient ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO
Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Commission de contrôle des Informations Nominatives

206.111 - Traitement Titulaire	129.100
206.211 - Traitement non Titulaire	413.500
206.010 - Frais de personnel	542.600
206.320 - Frais Propres à l'activité	176.200
206.323 - Frais de secrétariat	188.000
206.345 - Prestations	263.100
206.030 - Frais de fonctionnement	627.300
Total du Chapitre 6	<u>1.169.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais intervenir rapidement parce que la dernière fois j'ai fait une bêtise...

M. le Président.- Vous voulez intervenir sur quoi ?

M. Bernard PASQUIER.- Sur la Commission de Contrôle des Activités Financières.

M. le Président.- Mais le chapitre est passé et a été voté...

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais dire que j'ai fait un commentaire sur la Commission de Contrôle des Activités Financières qui en fait s'appliquait à la Commission de Contrôle des Informations

Nominatives.

Donc voilà, je voulais m'excuser parce que des personnes m'ont attrapé dans le bus pour me faire remarquer que je m'étais trompé. Donc comme je suis un homme honnête, je voulais le dire.

Merci.

M. le Président.- La personne qui vous est tombée dessus m'est tombée dessus aussi.

M. Bernard PASQUIER.- Ce doit être la même...

M. le Président.- Je pense.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 7 - Haut Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation**

207.111 - Traitement Titulaire	250.300
207.211 - Traitement non Titulaire	51.500
207.010 - Frais de personnel	301.800
207.320 - Frais Propres à l'activité	64.000
207.323 - Frais d'administration	15.000
207.345 - Prestations	78.000
207.030 - Frais de fonctionnement	157.000
Total du Chapitre 7	<u>458.800</u>

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

Si l'on suit les préceptes du Greco et du Conseil de l'Europe vous devez vous déporter.

M. Jean-Michel CUCCHI.- On devrait faire pareil pour l'hôpital alors je ne voterai plus grand-chose.

M. le Président.- Je le crains... cela montre les limites de l'exercice.

Je mets à présent ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Michel CUCCHI s'abstient ;

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Eric ELENA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,

Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

et M. Christophe STEINER

votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 8 - Conseil de la Mer**

208.252 - Indemnités & Vacations	13.000
208.262 - Déplacements.....	4.000
208.264 - Réception	1.200
208.323 - Frais d'administration	700
208.030 - Frais de fonctionnement	18.900
Total du Chapitre 8	<u>18.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

On passe à la Section 7 ?

M. le Président.- Pour la repousser à jeudi.
Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- L'idée d'étudier en premier la Section 7, c'est pour ne pas qu'elle soit étudiée en dernier, à 23 heures et là le timing fait qu'on arrive à la Section 7...

M. le Président.- ... Je le sais, vous voulez rentrer à la maison !

M. Marc BURINI.- Non, pas du tout, je me sens très bien avec vous, si vous en êtes tous d'accord évidemment ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat me fait savoir qu'il n'est pas d'accord...

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons jeudi 14 décembre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues, à mercredi.

Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 23 heures 45).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

